Quatre-vingt-quatrième année. — N° 115. Le Numéro : 15 francs. Lundi 12 et Mardi 13 Mai 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (rectificatifs) (p. 4829).

Décret n° 52-520 du 10 mai 1952 fixant les nouvelles règles d'attribution des primes de rendement des enquêteurs de prix de l'aéronautique (p. 4829).

Décret n° 52-521 du 10 mai 1952 portant relèvement des indemnités allouées à certains fonctionnaires civils prêtant leur concours à l'Institut des hautes études de défense nationale (p. 4829).

Décrets du 10 mai 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatifs (p. 4830).

Décrets du 10 mai 1952 portant concession de la médaille militaire, modifiant de précédents décrets et rectificatifs (p. 4830).

Décrets du 10 mai 1952 portant affectation et admission à la retraite d'officiers de l'armée de terre (p. 4834).

Décrets du 10 mai 1952 portant promotions et nominations (armée de l'air, active) (p. 4835).

Arrêté du 7 avril 1952 portant remise de débet (p. 4835).

Arrêté du 8 mai 1952 portant ouverture de crédit (p. 4835).

Arrêtés rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et acceptation de démission (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 4835).

Décisions conférant l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 4835).

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires (p. 4836).

Liste des médecins des troupes coloniales admis à suivre le stage d'assistant des hôpitaux coloniaux (p. 4836).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 4836).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 12 mai 1952 fixant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs des droits de timbre de dimension, des permis de conduire et des connaissements (p. 4837).

Arrêté du 12 mai 1952 portant suspension du droit de douane d'importation applicable à l'acide vanadique (p. 4837).

Arrêté du 12 mai 1952 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables à certains produits (p. 4837).

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et écoles nationales professionnelles d'horlogerie (sections normale et spéciale) (p. 4838).

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 janvier 1946 portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (sections préparatoires aux écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers) (p. 4842).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école spéciale d'architecture ayant obtenu le diplôme d'architecte (p. 4842).

Ministère de l'agriculture.

Circulaire n° 162 du 25 avril 1952 relative à la réglementation des enduits et vernis pour récipients (p. 4842).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du personnel des établissements d'enseignement agricole du second degré (p. 4842).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 9 mai 1952 complétant l'arrêté du 10 avril 1952 désignant les membres de la commission de réforme qualifiée pour étudier le droit à pension d'invalidité des déportés et internés résistants (p. 4843).

Nominations à des emplois réservés (p. 4813).

Elections au conseil d'administration de la section professionnelle d'allocation vieillesse des chirurgiens dentistes (p. 4815).

Elections au conseil d'administration de la section professionnelle d'allocation vieillesse des pharmaciens (p. 4816).

Elections au conseil d'administration de la caisse d'allocation vieillesse et de retraite complémentaire des notaires (p. 4817).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission (p. 4817).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la dix-septième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 4847).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision n° 18 du 2 mai 1952, du directeur des carburants, relative au benzol disponible pour la carburation à partir du 1er mai 1952 (p. 4852).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 4848).

Annonces (p. 4853).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 31 et 32 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 5 au 11 mai 1952.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1951

Feuille 25.

Statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. — Rapport par M. François Dumas (*suite*). ..... p. 741

Complément à l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Rapport par M. Gilbert Jules.. p. 749

Classement des agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les emplois de fonctionnaires de la catégorie B dite des services actifs. — Proposition de loi de M. Bouquerel ..... p. 749

Prorogation de la loi n° 51-15 du 4 janvier 1951 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports — Rapport par M. Le Digabel ..... p. 749

Suppression du cautionnement des courtiers maritimes. — Rapport par M. Léger ..... p. 750

Extension aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun et dispositions de la loi n° 48-1979 du 31 décembre 1948 modifiant l'article 13 de la loi du 22 juillet 1877 sur la contrainte par corps. — Rapport par M. Poisson ..... p. 750

Collectif d'ordonnancement portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1950 et ratification de décrets. — Projet de loi ..... p. 750

Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Affaires étrangères). — Projet de loi ..... p. 765

Prorogation de certaines dispositions relatives aux jardins ouvriers. — Proposition de loi ..... p. 765

Entreprises de crédit différé. — Rapport par M. Delalande .... p. 765

Feuille 26.

Entreprises de crédit différé. — Rapport par M. Delalande (*suite*) ..... p. 773

Complément à l'article 1590 du code civil. — Rapport par M. Kalb ..... p. 773

Organisation du département de la Guyane française. — Rapport par M. Lodéon ..... p. 774

Réforme d'exploitation des lignes d'intérêt secondaire de la Société nationale des chemins de fer français — Proposition de résolution de M. Pellenc ..... p. 776

Statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo. — Proposition de loi de M. Razac ..... p. 778

Attribution au ministère de la défense nationale d'un contingent exceptionnel de distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur en faveur des aveugles de la Résistance. — Rapport par Mme Marie-Hélène Cardot ..... p. 780

Déclassement de l'enceinte fortifiée de Sétif (Algérie). — Rapport par M. Heline ..... p. 780

Complément à l'article 1590 du code civil. — Avis par M. Léger ..... p. 780

Création d'une médaille spéciale dite « médaille de Corée » et destinée à distinguer les hauts faits d'arme du bataillon français de l'O. N. U. combattant en Corée. — Rapport par M. Rotinat ..... p. 782

Précision de l'étendue des activités industrielles de l'Etat, des établissements publics à caractère industriel et commercial et de certaines sociétés d'économie mixte et création de la Société nationale pour la gestion des fonds publics. — Proposition de loi de M. Armengaud.. p. 782

Aide aux victimes des orages de grêle dans le département de la Manche. — Proposition de résolution de M. Jozeau-Marigné ..... p. 791

Aide aux victimes des intempéries dans divers départements et création d'une caisse nationale contre les calamités agricoles. — Rapport par M. Restat ..... p. 792

Introduction dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de lois sur la surveillance des établissements de bienfaisance privée et sur le remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs en danger moral et des enfants anormaux. — Rapport par M. Arouna N'Joya ..... p. 792

Sursis aux expulsions de locataires ou occupants de bonne foi dont le relogement préalable n'est pas assuré. — Raphort par M. Boivin-Champeaux ..... p. 793

Modification et complément à l'article 11 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Rapport par M. Georges Pernot ..... p. 794

Modification de la loi du 29 avril 1845 sur les irrigations en étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable. — Rapport par M. Robert Chevalier .... p. 795

Redressement financier de la sécurité sociale. — Projet de loi ..... p. 795

Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. — Rapport par M. Léger .... p. 796

Prorogation de certaines dispositions relatives aux jardins ouvriers. — Rapport par Mme Marcelle Devaud ..... p. 797

Modification de l'article 5 de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales. — Rapport par Mme Devaud ..... p. 797

Mesures nécessaires en vue d'obtenir une production suffisante de blé pour assurer une alimentation normale et permanente en pain aux consommateurs français. — Rapport par M. Durieux ..... p. 797

Prorogation, en raison de la guerre, de la durée des droits de propriété littéraire et artistique et abrogation de la loi validée du 22 juillet 1941 relative à la propriété littéraire. — Rapport par M. Péridier ..... p. 798

Exonération de la taxe à l'achat sur les blés. — Projet de loi ..... p. 798

Application aux personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes des dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux pensions civiles et militaires. — Rapport par M. René Dubois ..... p. 799

Faculté pour les négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'office national interprofessionnel des céréales pour leurs effets délivrés en payement des blés qu'ils stockent dans le cadre des dispositions de la loi du 15 août 1936. — Proposition de loi..... p. 799

Aide aux sinistrés par la grêle dans le département de Seine-et-Oise. — Proposition de résolution de M. Namy..... p. 800

Complément aux articles 35 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux. — Rapport par M. Bousch..... p. 809

Etablissement d'un plan de financement pour la construction immédiate de locaux scolaires, d'établissements hospitaliers et de bâtiments publics. — Proposition de loi de M. Jean Durand..... p. 803
Proposition de résolution de M. Jean Durand..... p. 804

Feuille 27.

Etablissement d'un plan de financement pour la construction immédiate de locaux scolaires, d'établissements hospitaliers et de bâtiments publics. — Proposition de résolution de M. Jean Durand (suite)..... p. 805
Création de facultés ouvrières de culture et de technique. — Proposition d résolution de M. Michel Debré..... p. 805
Aide aux victimes du cyclone du 2 septembre 1951 dans le département de la Martinique. — Proposition de résolution de M. Lodéon..... p. 806
Extension aux départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane française des dispositions de la loi du 2 octobre 1916 relative à la classification des aérodromes. — Rapport par M. Lodéon.... p. 806
Complément aux articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux. — Avis par M. Courrière..... p. 806
Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale). — Projet de loi..... p. 807
Entreprises de crédit différé. — Rapport supplémentaire par M. Delalande..... p. 808
Modification de l'article 84 de la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété. — Rapport par M. Malécot p. 809
Arrêt de toute fermeture de puits de mine, notamment de la division de Valdonne, bassin de Fuveau (Bouches-du-Rhône). — Proposition de résolution de M. Léon David p. 810
Aide aux habitants du département de Seine-et-Oise victimes de l'ouragan du 30 août 1951. — Proposition de résolution de M. Pidoux..... p. 810
Institution de bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la résistance et dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics. — Rapport par M. Soldani..... p. 810
Complément, en ce qui concerne les victimes de la guerre, à la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts. — Rapport par M. Bertaud..... p. 812
Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale). — Rapport par M. Lassagne..... p. 813
Répression des crimes et délits commis contre les enfants. — Rapport par M. Jean Geoffroy..... p. 814
Complément à la loi n° 49-1652 du 31 décembre 1949 réglementant la profession de courtiers en vins, dits courtiers de campagne. — Proposition de loi..... p. 815
Ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale). — Avis par M. Courrière..... p. 815
Institution d'un compte spécial du Trésor. — Proposition de loi..... p. 816
Modification de l'article 93 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale afin d'exonérer de l'impôt sur les sociétés les régies de services publics. — Proposition de résolution de M. Le Léannec..... p. 816
Complément à l'article 6 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant les statuts définitifs des déportés et internés de la résistance. — Rapport par M. Michel Yver... p. 816
Extension du bénéfice de l'article 4 de la loi du 2 août 1949 aux agents des poudreries nationales régis par la loi du 14 avril 1924 sur le régime des pensions. — Rapport par M. Ternynck..... p. 817
Création du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. — Proposition de loi de M. Raboin..... p. 817
Renforcement du contrôle des denrées alimentaires. — Proposition de résolution de Mme Crémieux..... p. 818
Modification et complément à la loi n° 49-1652 du 31 décembre 1949 réglementant la profession de courtiers en vins dits courtiers de campagne. — Rapport par M. Péridier ..... p. 819
Institution d'un compte spécial du Trésor. — Rapport par M. de Maupéou..... p. 819
Avis par M. Walker..... p. 821
Assortiment des dispositions pénales aux dispositions de la décision n° 50-056 de l'Assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes. — Proposition de loi..... p. 823
Création d'une commission d'étude de la situation des théâtres et des moyens de l'améliorer. — Proposition de résolution de M. Léo Hamon..... p. 822
Complément à l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à 18 mois la durée du service militaire actif. — Projet de loi..... p. 825
Allocation d'indemnités forfaitaires représentatives de fonctions aux administrateurs des syndicats de communes. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 825
Expansion de la recherche et de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en France métropolitaine et en Afrique du Nord. — Proposition de résolution de M. Armengaud. p. 826
Commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1950 et sur la situation de cet établissement au 31 décembre 1950 en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, de l'article 234 du décret du 31 mai 1862 et de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888. — Rapport..... p. 826

Feuille 28.

Commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1950 et sur la situation de cet établissement au 31 décembre 1950 en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, de l'article 234 du décret du 31 mai 1862 et de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888. — Rapport (suite)..... p. 837
Modification de l'article 79 du code du vin. — Proposition de loi..... p. 838
Exploitation minière de Ronchamp. — Rapport d'information par M. Delafortrie..... p. 843
Modification de l'article 31 x du livre Ier du code du travail et introduction du principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. — Proposition de loi..... p. 866
Retraite des ouvriers mineurs. — Projet de loi..... p. 867
Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. ..... p. 867
Cessation de la liberté d'importation des concentrés de tomates. — Proposition de résolution de M. Jean Geoffroy ..... p. 868
Majoration des taux de l'allocation temporaire de la retraite des vieux travailleurs salariés et des prestations familiales. — Projet de loi..... p. 863

Feuille 29.

Majoration des taux d'allocation temporaire de la retraite des vieux travailleurs salariés et des prestations familiales. — Projet de loi (suite)..... p. 869
Création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active. — Projet de loi.... p. 869
Réglementation de l'importation, fabrication, détention, mise en circulation en vue de la vente, mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les Etablissements français de l'Océanie. — Proposition de loi de M. Lassalle-Séré..... p. 869
Suppression du conseil privé des Etablissements français de l'Océanie. — Proposition de loi de M. Lassalle-Séré.... p. 870
Limitation en puissance des véhicules à moteurs destinés à la route en limitant leur vitesse à 90 km à l'heure. — Proposition de résolution de M. Bertaud..... p. 870
Modification de l'article 18 de la loi n° 49-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Radius..... p. 871
Rétablissement de la caisse annexe de la viticulture. — Proposition de résolution de M. Peridier..... p. 871
Approvisionnement de la viticulture française en sulfate de cuivre, à des prix raisonnables au cours de la campagne 1951-1952. — Proposition de résolution de M. Péridier ..... p. 872
Eviction, par un contrôle efficace de l'immigration européenne, de la venue ou du séjour dans nos territoires de l'Afrique noire d'éléments indésirables dont la présence pourrait contribuer à créer un climat moral peu favorable au maintien de l'ordre public et de la concorde sociale. — Proposition de résolution de M. Durand-Réville ..... p. 873
Réglementation de la prostitution. — Proposition de loi de M. Jean Durand..... p. 873
Détermination des délais d'approbation des budgets de la ville de Paris et du département de la Seine. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel..... p. 875
Abrogation de la loi n° 46-685 du 13 avril 1946 sur la réglementation de la prostitution. — Proposition de résolution de M. Jean Durand..... p. 876
Elargissement de la garantie accordée aux cultures de tabac contre les avaries de force majeure. — Proposition de loi de M. Restat..... p. 878
Honorariat des anciens membres des conseils de prud'homme. — Proposition de loi de M. Delalande..... p. 878
Suppression du prélèvement de 1 p. 100 effectué sur les travaux publics au profit des asiles nationaux de Vincennes et du Vésinet. — Proposition de loi de M. Marrane ..... p. 879

Constitution d'une retraite des élus cantonaux et des magistrats municipaux. — Proposition de loi de M. Jean Durand ..... p. 879

Revision du classement indiciaire des personnels de la police municipale. — Proposition de résolution de M. Bertaud. p. 880

Transfert au Panthéon du corps du professeur Yacinthe Vincent — Rapport par M. Héline..... p. 880
Avis par M. Raymond Bonnefous..... p. 881

Constitution d'une retraite des élus cantonaux et des magistrats municipaux. — Proposition de résolution de M. Jean Durand..... p. 882

Complément à l'article 335 du code civil relatif à la reconnaissance des enfants naturels. — Proposition de résolution de Mme Marcelle Devaud..... p. 883

Modification de certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Projet de loi..... p. 883

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — III: Service français en Sarre). — Projet de loi..... p. 884

Aménagement des lotissements défectueux. — Rapport par M. Marrane..... p. 885

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (France d'outre-mer). — Projet de loi..... p. 886

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe des monnaies et médailles). — Projet de loi..... p. 887

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 Légion d'honneur et Ordre de la Libération). — Projet de loi.. p. 888

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travail et sécurité sociale). — Projet de loi..... p. 889

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Reconstruction et urbanisme). — Projet de loi..... p. 889

Création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active. — Rapport par M. François Schleiter..... p. 890

Instauration d'une procédure nouvelle de revision constitutionnelle susceptible de permettre le fonctionnement normal du régime parlementaire. — Proposition de résolution de M. Lelant..... p. 890

Aide aux victimes des inondations dans le département de Vaucluse. — Proposition de résolution de M. Pellenc... p. 891

Aide efficace à un chai de stockage pilote intercoopératif. — Rapport par M. Périgler..... p. 892

Aménagement du fonds de péréquation de la taxe locale sur les ventes. — Proposition de loi de M. Radius..... p. 892

Modification de l'article 79 du code du vin. — Rapport par M. Jean Bène..... p. 893

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe de la caisse nationale d'épargne). — Projet de loi ..... p. 893

Abrogation du dernier alinéa de l'article 90 du code civil. — Proposition de loi..... p. 894

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — Travaux publics, transports et tourisme). — Projet de loi..... p. 894

Revalorisation des majorations spéciales à la gendarmerie en matière de pension. — Proposition de loi de M. Courrière..... p. 895

Amélioration de la situation des magistrats. — Proposition de résolution de M. Georges Pernot..... p. 896

Aide aux populations du département de la Mayenne victimes de la tornade du 17 novembre 1951. — Proposition de résolution de M. Delalande..... p. 897

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie). — Projet de loi..... p. 897

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (France d'outre-mer). — Rapport par M. Saller..... p. 898

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture). — Projet de loi..... p. 900

Feuille 30.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture). — Projet de loi *(suite)*..... p. 901

Limitation de l'obligation de la cotisation au fonds de la formation professionnelle de l'automobile et du cycle, prorogée par la loi n° 50-1619 du 31 décembre 1950. — Proposition de loi de M. Radius..... p. 902

Protection du département du Var contre les incendies par la création d'un réseau de pistes et chemins de lutte. — Proposition de loi de M. Soldani..... p. 902

Mesures indispensables à prendre pour éviter un nouveau désastre causé par les inondations actuelles dans le département de Vaucluse et du Sud-Est de la France. — Proposition de résolution de Mlle Mireille Dumont... p. 902

Reprise du fonctionnement de l'usine à gaz de Martigues et garantie de la fourniture permanente du gaz de houille aux usagers de cette localité. — Proposition de résolution de Mlle Mireille Dumont..... p. 903

Aide aux victimes des calamités atmosphériques dans le département de la Haute-Garonne. — Proposition de résolution de M. Méric..... p. 903

Aide aux victimes des inondations dans le département de la Drôme. — Proposition de résolution de M. Maurice Pic..... p. 903

Aide aux populations des Bouches-du-Rhône victimes des calamités atmosphériques. — Proposition de résolution de M. Carcassonne..... p. 904

Modification de certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Rapport par M. Marcilhacy ..... p. 904

Modification de la loi n° 50-333 du 3 avril 1950 relative à la francisation des noms patronymiques et des prénoms des étrangers et institution de mesures transitoires en la matière. — Proposition de loi de M. Ernest Pezet... p. 905

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — I: Services des affaires étrangères). — Projet de loi..... p. 905

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — II: Services des affaires allemandes et autrichiennes). — Projet de loi..... p. 906

Modification de l'article 31 x du livre Ier du code du travail et introduction du principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. — Rapport de M. Abel-Durand..... p. 906

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Marine marchande). — Projet de loi..... p. 909

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II: Services financiers). — Projet de loi.. p. 910

Formation des assemblées de groupes et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar. — Projet de loi..... p. 912

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1948, décision n° 16 du 14 janvier 1948, page 2574, 2e colonne:

Au lieu de: « Levy (Pierre-Simon), chef de bataillon », lire: « Fayel (Pierre-Samuel), alias Levy (Pierre-Simon), chef de bataillon ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1952, décision n° 15 du 10 avril 1952, pages 4051 à 4054, 1re et 2e colonne:

Au lieu de: « Blanche (Marcel), lieutenant-colonel, commandant le secteur de Saigon-Cholon », lire: « Blanche (Marcel-Eugène), lieutenant-colonel, commandant le secteur de Saigon-Cholon ».

Au lieu de: « Bruch (Charles), lieutenant, 2e division de marche du Tonkin », lire: « Bruch (Charles-Louis-Martin), lieutenant, 2e division de marche du Tonkin ».

Au lieu de: « Hentic (Pierre-Jean-Marie), capitaine, forces terrestres des plateaux montagnards », lire: « Hentic (Pierre-Yves-Marie), capitaine, forces terrestres des plateaux montagnards ».

Au lieu de: « Leclerc (André-Charles-Léon), lieutenant-colonel, 13e demi-brigade de légion étrangère », lire: « Leclère (André-Charles-Léon), lieutenant-colonel, 13e demi-brigade de légion étrangère ».

Au lieu de: « Limon-Duparcmeur (Alain-Victor), chef de bataillon, commandant les tabors marocains en Extrême-Orient », lire: « Limon-Duparcmeur (Alain-Victor-Auguste-Marie), chef de bataillon, commandant les tabors marocains en Extrême-Orient ».

Au lieu de: « Prunier (Jack), lieutenant, 1/6e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Prunier (Jack-Roger-Alain), lieutenant, 1/6e régiment de tirailleurs algériens »

Au lieu de: « Roualdès (Maurice-Edouard), capitaine, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains », lire: « Roualdès (Maurice-Edouard-Léon), capitaine, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains ».

Au lieu de: « Saulnier (Roger), capitaine, commandant le secteur de Phat-Diem », lire: « Saulnier (Roger-Jean), capitaine, commandant le secteur de Phat-Diem ».

Au lieu de: « Ulrich (Jacques), lieutenant, groupe mobile n° 1 », lire: « Ulrich (Jean-Jacques), lieutenant, groupe mobile n° 1 ».

Au lieu de: « Bellissent (René), lieutenant, IV/5e régiment étranger d'infanterie », lire: « Bellissent (René-Antoine-Régis), lieutenant, IV/5e régiment étranger d'infanterie ».

Au lieu de: « Berdeguer (Marcel), capitaine, 1er tabor marocain », lire: « Berdeguer (Marcel Clément-Louis), capitaine, 1er tabor marocain »

Au lieu de: « Blanc (Théodore), lieutenant, 1er tabor marocain », lire: « Blanc (Théodore-Amédée), lieutenant, 1er tabor marocain ».

Au lieu de: « Blanckaert (Henry), lieutenant-colonel, groupe mobile n° 7, 27e compagnie de commandement », lire: « Blanckaert (Henry-Marie-Roger-Gabriel), lieutenant-colonel, groupe mobile n° 7, 27e compagnie de commandement ».

Au lieu de: « Chauray (Gaston), capitaine, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Chauray (Gaston-Jean), capitaine, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Ducay (Martial), capitaine, 10e bataillon parachutistes de chasseurs à pied », lire: « Ducay (Martial-Marcel-Henri), capitaine, 10e bataillon parachutistes de chasseurs à pied ».

Au lieu de: « Fauque (Antoine), capitaine, 1er tabor marocain », lire: « Fauque (Antoine-Alfred-Georges), capitaine, 1er tabor marocain ».

Au lieu de: « Hode (André-Pierre), lieutenant, 2e bataillon de la 13e demi-brigade de la légion étrangère », lire: « Hode (André-Pierre-Eugène), lieutenant, 2e bataillon de la 13e demi-brigade de la légion étrangère ».

Au lieu de: « Juillé (Michel), lieutenant-colonel, état-major interarmées des forces terrestres, 3e bureau », lire: « Juillé (Michel-Robert), lieutenant-colonel, état-major interarmées et des forces terrestres, 3e bureau ».

Au lieu de: « Poublan (François), chef de bataillon, section du commandement du secteur de Bien-Hoa », lire: « Poublan (François-Augustin), chef de bataillon, section de commandement du secteur de Bien-Hoa ».

Au lieu de: « Poujade (Jacques), lieutenant, 3/2e régiment étranger d'infanterie », lire: « Poujade (Jacques-Raymond-Gabriel), lieutenant, 3/2e régiment étranger d'infanterie ».

Au lieu de: « Poynard (Marcel), lieutenant, 1er bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains », lire: « Poynard (Marcel-André), lieutenant, 1er bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains ».

Au lieu de: « Py (Raymond), capitaine, groupe mobile n° 7, 27e compagnie de commandement », lire: « Py (Raymond-André-Pierre), capitaine, groupe mobile n° 7, 27e compagnie de commandement ».

Au lieu de: « Quinche (Alfred), colonel, commandant le secteur autonome de Hanoï », lire: « Quinche (Alfred-Michel), colonel, commandant le secteur autonome de Hanoï ».

Au lieu de: « Raffin (Bernard), lieutenant, groupement de commandos mixtes aéroportés », lire: « Raffin (Bernard-John-Jacques-Marie), lieutenant, groupement de commandos mixtes aéroportés ».

Au lieu de: « Riez (Léon), chef de bataillon, 1er tabor marocain », lire: « Riez (Léon-Etienne-Henri-Paul), chef de bataillon, 1er tabor marocain ».

Au lieu de: « Rossi (Ange), chef de bataillon, 1/13e demi-brigade de la Légion étrangère », lire: « Rossi (Ange-Jean-Auguste-Louis), chef de bataillon, 1/13e demi-brigade de la Légion étrangère ».

Au lieu de: « Sieffert (André), lieutenant, compagnie de commandement de la zone Sud (Tonkin) », lire: « Sieffert (André-Jean), lieutenant, compagnie de commandement de la zone Sud (Tonkin) ».

Au lieu de: « Spor (Jacques), capitaine, 1er tabor marocain », lire: « Spor (Jacques-Edmond), capitaine, 1er tabor marocain ».

Au lieu de: « Vernet (Lucien), capitaine, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Vernet (Lucien-Fernand-Paul), capitaine, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Vergne (Paul), capitaine, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Vergne (Paul-Antoine), capitaine, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Faure (Maurice), sous-lieutenant, 4/17e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Faure (Maurice-Léon-Roger), sous-lieutenant, 4/7e régiment de tirailleurs algériens ».

Décret n° 52-520 du 10 mai 1952 fixant les nouvelles règles d'attribution des primes de rendement des enquêteurs de prix de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat à l'air et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires et, en particulier, les dispositions de l'article 7;

Vu le décret n° 45-1317 du 15 juin 1945 donnant un caractère permanent au cadre des enquêteurs de prix;

Vu le décret n° 45-1318 du 15 juin 1945 concernant le maintien de la prime de rendement prévue en faveur des enquêteurs de prix;

Vu le décret n° 47-2066 du 22 octobre 1947 relatif au montant de la prime de rendement des enquêteurs de prix de l'aéronautique,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les enquêteurs de prix de l'aéronautique peuvent bénéficier:

D'une indemnité forfaitaire spéciale tenant compte des sujétions particulières que comporte l'exercice des fonctions confiées à ces agents;

D'une prime de rendement variable avec la qualité des services rendus.

L'attribution de ces deux indemnités, dont les taux sont fixés conformément aux dispositions de l'article suivant, est liée à l'exercice effectif des fonctions d'enquêteur de prix de l'aéronautique.

Art. 2. — Le taux de l'indemnité forfaitaire spéciale est fixé à 90.000 F par an.

Le montant de la prime de rendement peut varier entre 0 et 10.000 F par mois, sans que la dépense unitaire moyenne puisse excéder 5.000 F par enquêteur et par mois.

Art. 3. — L'attribution des deux indemnités prévues à l'article 1er est exclusive de l'octroi de toute indemnité spéciale au titre du grade effectivement détenu par chaque enquêteur de prix et, notamment, de toute prime de rendement ou de services et de toute indemnité horaire ou forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Art. 4. — Le décret n° 47-2066 du 22 octobre 1947 susvisé est abrogé.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 10 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret n° 52-521 du 10 mai 1952 portant relèvement des indemnités allouées à certains fonctionnaires civils prêtant leur concours à l'institut des hautes études de défense nationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 49-227 du 30 janvier 1949 portant création d'un institut des hautes études de défense nationale;

Vu le décret n° 51-91 du 26 janvier 1951 portant attribution d'indemnités à certains fonctionnaires civils prêtant leur concours à l'Institut des hautes études de défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant des indemnités fixées par l'article 1er du décret n° 51-91 du 26 janvier 1951 est majoré de 40 p. 100.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er mars 1952.

Fait à Paris, le 10 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

GUY PETIT.

Décret du 10 mai 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 mai 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent (faits exceptionnels de guerre et de résistance):

MM.

D'Audurain (Jean-Pierre), lieutenant.
Baldy (David-Ernest), lieutenant.
Balmain (Henri-Georges-Célestin), sous-lieutenant.
Barriac (Maurice-Valentin), lieutenant.
Bolle (Lucien-Moïse), lieutenant.
Romain (Germain), sous-lieutenant.
Bonnot-Saliet (Robert-Henri-Arthur), sous-lieutenant.
Boucher (Frantz-Marcel), sous-lieutenant.
Boussac (André-Xavier), lieutenant.
Broquet (Pierre), sous-lieutenant.
Buffard (Pierre-Henri), lieutenant.
Cabrerizo (Joseph), sous-lieutenant.
Camplan (Octave-René), sous-lieutenant.
Cassagne (Pierre-Paul), sous-lieutenant.
Charpentier (Germain-Jean), sous-lieutenant.
Coum (François), sous-lieutenant.
Dangoumau (Joseph), sous-lieutenant.
Debachy (Henri-Jean), lieutenant
Debever (Marcel-Théophile), sous-lieutenant.
Deleuze (Gabriel-Roger-Auguste), lieutenant.
Deleuze (Melchior-Achille-Albert), lieutenant
Desbonnet (Henri-Pierre), sous-lieutenant.
Docher (Roger-François-Lucien), sous-lieutenant.
Falhun (François-Marie), adjudant-chef.
Ferrand (Pierre-Mathieu-Gustave-Joseph), sous-lieutenant.
Fievet (Jean-Marie-Georges), sous-lieutenant.
Filippi (Antoine), sous-lieutenant.
Fragnol (Daniel-André), lieutenant.
Garnier (Pierre), lieutenant.
Gicquel (Marcel-Christian), sous-lieutenant.
Hermant (Albert-Jules-Joseph), sous-lieutenant.
Hervier (Paul-François-Emile), lieutenant.
Labar (Pierre-Louis-Henri), sous-lieutenant.
Lafont (Basile-Henri), sous-lieutenant.
Lamarque (Henri-Grégoire), lieutenant.
Lantoine (Marcel-Henri), sous-lieutenant.
Laroche (Jean), capitaine.
Martin (Maurice), sous-lieutenant.
Martin (Maurice), sous-lieutenant
Manin (Antonin-Joseph), sous-lieutenant.
Maury (Roger-Armand), sous-lieutenant.
Mouton (Emile-Auguste), adjudant-chef.
Parret (Pierre-Louis-Joseph), lieutenant.
Picq (Jean-Maurice), sous-lieutenant.
Prigniau (Daniel-François-Ernest), lieutenant.
Ritz (Charles-Gabriel-Jean-Marius), lieutenant).
Robert (René-Georges-François), lieutenant.
Roubeaud (Albert-Paul), sous-lieutenant.
Sabatier (Paul), lieutenant.
Sorel (Louis-Michel), sous-lieutenant
De Styczynski (Jean-Charles-Ernest), lieutenant
Toro (Etienne), lieutenant.
Vanderbecq (Pierre), Lieutenant.
Vargiu (Antonio), sous-lieutenant
Vittoz (René-Séraphin), lieutenant.
Le Pallec (Louis-Jean), lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 avril 1947, décret du 8 avril 1947, page n. 1695, 2e colonne, au lieu de: « Lévy dit Rivière dit Fayolle (Pierre-Samuel), commandant », lire: « Fayol (Pierre-Samuel) alias Lévy (Pierre-Samuel), commandant ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1948, décret du 14 janvier 1948:

Page 1661, 2e colonne, au lieu de: « Blum (Claude-Gilbert), commandant », lire: « Legendre (Claude-Gilbert), alias Blum (Claude-Gilbert), commandant ».

Page 1662, 2e colonne, au lieu de: « Goldblum (Max-Henri), capitaine », lire: « Fleury (Max-Henri), alias Goldblum (Max-Henri), capitaine ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juin 1951, décret du 26 juin 1951, régularisations, pour prendre rang du 14 décembre 1950, page 6743, 1re colonne, au lieu de: « Ismard (Georges), ingénieur principal du cadre général des chemins de fer », lire: « Ismard (Georges), ingénieur principal du cadre général des chemins de fer ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1952, décret du 29 février 1952, pour prendre rang du 8 novembre 1951, page 2001, 2e colonne, au lieu de: « Pecout (Stève-Antoine), lieutenant, I. M., 3/4e R. I. C. », lire: « Pecout (Stève-Antoine), lieutenant, I. M., 3/43e régiment d'infanterie coloniale ».

Décret du 10 mai 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 10 mai 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance) les militaires dont les noms suivent:

Aguilera (Henri), sergent.
Allègre (Yvon-Casimir-Félix).
André (Hélain-Robert-Camille), 2e classe.
Aubin (René-Jean-Charles).
Auclair (Maurice-Georges).
Aumeunier (René-Alphonse), sergent.
Avinain (Pierre-Jean-Baptiste).
Baraille (Maurice), sergent-chef.
Barnier (Paul-Louis), 2e classe.
Bec (Paul-Henri-Auguste), sergent.
Belliart (Jean-Jules-Auguste), 2e classe
Biard (Marcel-Elie), 2e classe.
Blandin (Emile Edmond), sergent.
Bolos (Antoine).
Bonfort (Jacques), 2e classe.
Borie (Roger), 2e classe.
Bossard (Francis), sergent.
Bouillet (Pierre-Antoine).
Boulak (Jean-Henri-René).
Boussard (Jules-Emile), sergent.
Braleret (Marius), 2e classe.
Brancourt (Henri).
Brandin (Robert-Léon-Edmond).
Bricout (Emile-Auguste), sergent.
Bringer (Robert).
Brun (Marcel-Ferdinand), sergent.
Brun (Pierre), 2e classe.
Carpezat (Jean-Jules), sergent.
Casseyre (André-Alfred), sergent.
Castères (Jean).
Charbonnier (Emile-Jean), sergent.
Chatel (Joseph-Philibert), sergent-chef.
Choulet (André-Henri).
Clap (Jean-Denis), sergent-chef.
Claude (Albert).
Claude (Jean-Henri-Albert).
Claude (René-Georges).
Cloup (Jean), 2e classe.
Colle (Gaston-Henri-Achille), 2e classe.
Colin (Henri-Alfred), sergent.
Combet (André-Eugène), sergent.
Conynck (Henri-Francis), adjudant.
Corneglion (Dominique).
Corniot (Marcel).
Courvoisier (Paul-Marie-Delphin), sergent-chef.
Coutaud (Jean-André), adjudant.
Couzinet (Louis-Joseph-François).
Cravi (Charles-Louis-Antoine).
Croiset (Georges-Victor).
Daval (Jean-Marie).
Daval (Maurice-Paul), 2e classe.
Demade (Jean-Raymond).
Denieul (Maurice-Jean-Marie-Germain), sergent.
Dequier (Pierre-Antoine-Etienne).
Desclair (Jean-Joseph-Albert), gendarme.
Dez (René-Henri).
Detienne (René-Paul-Maurice).
Drevon (Henri-Eugène), gendarme.
Dubief (Marcel-Emile), 2e classe
Duduc (Eugène), sergent.
Duée (Emile-Charles-Louis), aspirant.
Dumond (René-Victor-Jean).
Dupont (Victor-Marius).
Duverdin (Henri), aspirant.
Duvic (Gilbert-Pierre), 2e classe.

Farnetti (Enzo).
Faurin (Ernest), 2e classe.
Feuillant (René-Lucien-Marius).
Fiet (Jean-Bernard), sergent.
Fillatre (Jean-Robert-Paul), sergent.
Finck (Maurice), 2e classe.
Fleurette (Michel-Jules-Eugène), sergent.
Forge (Paul-Antoine).
Fourquet (Louis-Jean).
Foulon (Roger-Emile).
Frances (Constantin), sergent.
Franceschini (Xavier).
Gachet-Mauroz (Armand-Félix), 2e classe.
Gakly (Marcel-Léon), sergent-chef.
Gauthier (René).
Genevrier (Paul-Marc-Félix-Louis).
Genoud (Aimé-Jules-Victor).
Genty (Raymond-Paul), sergent.
Giannoli (Pierre-Paul), caporal-chef.
Girelles (Adrien-Jules-Joseph), 2e classe.
Goldard (Raymond), maréchal des logis.
Gonon (Marius-Marcel).
Gonzales (Jean), sergent-chef.
Gouriou (Jean-Joseph), soldat de 1re classe.
Gourvennec (Pierre).
Grandemange (Paul-Ernest-Eugène).
Grangeat (Claude-Ernest), sergent.
Greninguey (Henri-Louis), caporal.
Gresse (Louis-Joseph), caporal.
Griffoni (Camille).
Grunenwalt (James).
Guillini (Raymond-Ambroise).
Guillon (Henry).
Guiziou (Prosper-Joseph-Marie).
Guimaitre (Raymond-Antoine), 2e classe.
Hassler (André-Emile), sergent-chef.
Henry (Maurice-Hippolyte.
Hermand (Georges-René-Marcel).
Hollinger (Jean-Marcel).
Jeanmougin (Abel-Henri).
Joseph (Georges), aspirant.
Juif (Lucien-Marcel).
Kerambrun (Henri-Fabien), aspirant.
Kettschau (Jean-Kurt), sergent.
Labastie (Jean-Joseph), 2e classe.
Landure (Jean-Louis), 2e classe.
Laot (Jean-François).
Laplassotte (André-Louis).
Larribot (Jean-Henri), adjudant.
Lau (Jean-Pierre).
Le Bris (Olivier-Marie), 2e classe.
Lefèvre (Bernard), adjudant.
Legay (Jacques-Gabriel), adjudant.
Lelard (Remy-Georges), aspirant.
Léon (Guy-François), soldat de 1re classe.
Leroy (Paul-Lucien), sergent.
Levenes (Charles), aspirant.
Lombard (Victor-Julien), sergent.
Malcuit (Arthur-Ernest-Eugène), sergent.
Marchand (Aimé), sergent.
Marichal (Jean-Charles).
Martin (Alphonse-Fernand).
Mommaire (Jean-Charles-Paul), sergent.
Moreau (Roger-Antoine).
Morel (Claudius-Célestin-Roger), sergent.
Morvan (Victor), sergent.
Mouillet (Gilbert-Paul).
Moulin (Gabriel), 2e classe.
Ocirue (Pierre-Joseph-Auguste), sergent.
Ordines (Jean), sergent.
Orenes (Georges-François).
Oriol (Gaston-René-Léon), caporal.
Ouvry (Gilbert-Eugène).
Pagnoux (André-Auguste), adjudant.
Parmentier (Richard-Jean-Marie).
Pecchioli (Louis), adjudant.
Pecker (Jacques-Jean-Marie-Henri), caporal-chef.
Pernot (Louis-Henri), sergent.
Peyraube (Edmond-Victor), caporal.
Pezon (André), soldat de 1re classe.
Philipeaux (René-Maurice-Louis), soldat de 1re classe.
Picard (André), 2e classe.
Pierre (René-Léon).
Pierrel (André), sergent.
Pieyre (André-Henri-Adrien), sergent.
Plantier (René-André-Joseph), adjudant.
Poirot (Marcel).
Polycarpe (Jean).
Poujol (François-Philippe), adjudant-chef.
Poyet (André-Clément).
Publier (Aimé-Jean-Pierre).
Pujet (Jean-Pierre-René).
Quatrepoint (Pierre), 2e classe.
Raclius (Bernard-Emile).
Radenne (Alfred-Louis).
Reynaud (Louis), sergent.
Richard (Jean-René), adjudant.
Rigollot (Pierre-Auguste), 2e classe.
Rivière (René).
Robin (Jean-René).
Rouge (André).
Rubenstein (Roger).
Rolland (François-Marie), quartier-maître.
Sabatier (Gabriel-Jules), sergent.
Saint-Martin, née Latrille (Josette).
Sanchez (Jean-Eugène-François), aspirant.
Santander (Jean).
Saquepée (Achille-Auguste), 2e classe.
Sebastian (Vincent).
Seidelmann (Roger-Emile).
Sitz (Pierre).
Stephan (Roger-Marie).
Subert (Benoit-Pierre).
Thevenon (Noël-Jean-Aristide).
Tousch-Laberche (Charles-Louis), 2e classe.
Tourbier (Alfred-Adrien).
Turmel (Jean-Michel-Joseph), aspirant.
Vejux (Marcel-Louis-Armand).
Vidal (Raymond-Joseph).
Villaret (Emile-Albert), adjudant.
Villemin (René-Ernest-Germain), sergent.
Vincent-Viry (Pierre-Raymond), 2e classe.
Viney (Raoul-Henri), soldat de 1re classe.
Wimart (Pierre-Arthur), caporal-chef.
Wurtz (Gaston-Alexis-Xavier).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre, avec palme à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Décret du 10 mai 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 10 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Abdelaziz ben Taieb ben Aouichou, caporal, mle 5311 X Z 478/47, 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains.
Abgrall (Louis), sergent, 8e commando. Cette concession annule la citation à l'ordre no 2641 du 31 décembre 1951.
Allal ben El Assane ben Ahmed, 1re classe, mle 4035, 1/3e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 535 du 3 juin 1950.
Balon (André), sergent-chef, 1er bataillon de marche indochinois.
Becette (Jacques-Michel), sergent-chef, mission militaire française du Sud Viet-Nam. Cette concession annule la citation à l'ordre no 811 du 15 juin 1951.

(Pour prendre rang du 11 avril 1952.)

Bedjaoui Ahmed, sergent-chef, mle 5201, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Blanc-Pinget (Gaston), maréchal des logis chef, 1re légion de marche de garde républicaine.
Bordier (Théophile), adjudant, 8e groupe de spahis algériens portés.
Boulat (Daniel), 1er canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc. Cette concession annule la citation à l'ordre no 174 du 24 avril 1947.
Bourcereau (Robert-Emile-Joseph), sergent-chef, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.
Bourdeaux (Jean), adjudant, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Bozec (Joseph-Marie-Corentin), 2e classe, 71e bataillon colonial du génie. Cette concession annule la citation à l'ordre no 501 du 4 février 1949.
Cao Van Ilu, sergent, mle 16937, 1er bataillon de marche indochinois.

(Pour prendre rang du 11 avril 1952.)

Catheliin (Claude-François), sergent, base aéroportée Sud.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Doumayrou (Robert-Jean), sergent-chef, 1er bataillon de marche indochinois.
Haddi ben Mohamed, 2e classe, mle B 2916/39, 2/3e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 15 du 24 janvier 1950.
Hassan ben Abdelkader, 2e classe, mle Q 1981, bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 3 du 5 janvier 1949.
Lahoucine Ou Assi, 2e classe, mle 1166/50, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.
Madebene (Jean), sergent, 1er bataillon de marche indochinois.
Mention (André-Louis), caporal-chef, compagnie de sécurité de Hué.
Messaoud ben Aliya, 2e classe, mle B 1205, 10e bataillon de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre no 31 du 9 février 1950.
Mohamed ben El Ghazi ben El Bada, sergent, mle 24382/39, 4e compagnie du 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Kaddour, sergent, mle 150-716/46, 1re compagnie du 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Morales (Armand-André), sergent-chef, 1er bataillon de marche indochinois.
Musique (Paul), adjudant, batterie artillerie, forces terrestres du Nord Viet-Nam.
Oesterle (Joseph), sergent, 1er bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Ondedieu (Armand), maréchal des logis, 2/6e régiment d'infanterie coloniale.
Papin (Jean-Marcel), sergent-chef, III/ régiment mixte du Cambodge.
Peyron (André), maréchal des logis, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Pham Van Kenh, sergent-chef, 1er bataillon de marche indochinois.
Poloton (Robert), maréchal des logis chef, 5e régiment de cuirassiers. Cette concession annule la citation à l'ordre no 2538 du 22 décembre 1951.
Quesne (Maurice), 1re classe, 5e régiment de cuirassiers. Cette concession annule la citation à l'ordre no 28 du 23 mars 1918.
Robin (Lucien-Henri), adjudant-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Rozot (Robert-Jules), caporal, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.

Said ben Si Ahmed ben Si Moha, caporal, mle 702-3961/47, 4e compagnie du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Sok Chhin, sergent-chef, mle 9672, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Tran Hang Ngu, sergent, mle 52630, 1er bataillon muong.
Vignaud (Gabriel-Elie), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Wilbois (Louis), sergent-chef, 1er bataillon de marche indochinois.
Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 21 novembre 1951.)

Fellous Mohamed, 2e classe, mle 1343, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2018 du 10 novembre 1951.
Jarjavail (Paul), sergent, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2382 du 8 décembre 1951.
Leonards (Joseph), caporal, 3e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2117 du 10 décembre 1951.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1951.)

Gentilhomme (René), maréchal des logis chef, détachement de suppléitifs de l'armée vietnamienne.

(Pour prendre rang du 6 janvier 1952.)

Ali ben Mohamed, caporal-chef, mle 3220 A 1810/739, 6e régiment de tirailleurs marocains.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1952.)

Bruder (Raymond-Charles), sergent, groupement mobile n° 2.
Muller (André-Pierre), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

(Pour prendre rang du 27 janvier 1952.)

Braïda Ado, caporal, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Pitz (Joseph), sergent-chef, compagnie de commandement, zone Sud.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1952.)

Falsetti (Alberto), sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1952.)

Abdallah ben Abdesselem, sergent-chef, mle A 1635/39, 3e compagnie du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Abdallah ben Larbi, sergent-chef, mle 173 B 453/39, 4e compagnie du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Boulocher (André), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Bourras (Jean-Michel), caporal-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Braulo (Albert), sergent-chef, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Demkim (Paul-Georges), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux
Dorville (Jules), caporal-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
El Khadir ben Bouazza, sergent-chef, mle A 1066/40, 3e compagnie du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains
Faure (François), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Fenies (Henri), sergent-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Fleouter (André-Yves), sergent-chef, 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Leportier (Guy-René-Jacques), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Marchand (Pierre-Marie), sergent, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Mayer (Paul), sergent-chef, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben M'Bark, sergent, mle 1961, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Niedospial (Léopold), caporal-chef, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Sallah ben Mokadem ben Draich, caporal, mle A 6725/43, 4e compagnie du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Voisel (Georges), sergent, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)

Beccario (Tito), sergent, mle 18069, 1/13e demi-brigade de la légion étrangère.
Dauvisis (Edmond), caporal-chef, 1er bataillon du 11e régiment d'infanterie coloniale.
Deguillien (Emile), caporal-chef, 3/1er régiment de tirailleurs marocains.
Marchand (Léopold-Maurice-Pierre), garde républicain, groupe autonome des escadrilles fluviales n° 2.
Reaux (Alfred-Albert-Léon), adjudant, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Vigneau (Jean), sergent-chef, 2e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 6 février 1952.)

Nguyen Van Tham, caporal supplétif, mle 4329, commando 12.
Vey (Jean), sergent, escadron de vedettes, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

(Pour prendre rang du 10 février 1952.)

Dumas (Marc), sergent, 2e bataillon thaï.
Finet (Roger), sergent-chef, 3e bataillon thaï.
Rabier (Roland), sergent, 3e bataillon thaï.

(Pour prendre rang du 18 février 1952.)

Chreas Thach, sergent-chef, mle 170, 1er bataillon de parachutistes vietnamiens.

(Pour prendre rang du 8 mars 1952.)

Toffolo (Victor), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 10 mai 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 10 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

A TITRE POSTHUME

Abdallah ben Ghadi ben Rachid, sergent, mle 190/16, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
Abdelkader ben Mohamed Bouchaïb, 2e classe, mle 1118/51, 2/1er régiment de tirailleurs marocains.
Adam (Edouard), caporal, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.
Ade (Pierre), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Ahmed ou Ali Hezaili, 1re classe, mle 1182/49, 6e groupe de spahis marocains à pied.
Algerri-Teixidor (Juan), 2e classe, 3/13e demi-brigade de la légion étrangère.
Ali ben Cherif ben Bouazza, 1re classe, mle B 9157/43, groupe de transport n° 511e 2e compagnie.
Amour ben Aïssa ben Mohamed, caporal, mle 658/16, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.
De Balmann (Henry-Guy-Roland), sergent, commando 15, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Barbe (Jean-Alcide), adjudant, 3e bataillon thaï.
Barbolosi (Pierre-André), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Barck ben Bouchaïb ben ould Laj Arbi, 1re classe, mle 8177, 31e bataillon de marche du génie.
Barrey (Albert), sergent, 2e régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon de marche.
Beaube (Fernand-Lucien), 1er canonnier, 3/1e régiment d'artillerie coloniale.
Becker (Gunther), caporal, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Beddad Messaoud, 1re classe, mle 1706, 8e groupe de spahis algériens portés.
Bednar (Jaroslaw), caporal-chef, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Behrendt (Heinz), 2e classe, 111/5e régiment étranger d'infanterie.
Bertic (Jean-Julien-Marie), 2e classe, groupe d'artillerie coloniale d'Afrique occidentale française.
Bodenes (Yves), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Bornet (Michel), 2e classe, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Chassin (Maurice-Jean), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Conreron (Pierre), 1re classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie.
Corbel (Jean), sergent, bataillon de marche n° 2 de l'Afrique centrale française.
Corret (Raymond), sergent, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.

Cottin (Pierre), caporal-chef, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Courtecuisse (Guy), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Coutard (André), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Cucchi (Jean-Charles-Antoine), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Cuciz (Luigi), 1re classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Dahmane ben Mohamed, 2e classe, mle 2253, 8e groupe de spahis algériens portés.
Dalizeau (Yves-Georges-Marie), 2e classe, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Damson (Jean), sergent, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Dang-Van-Cau, caporal, mle 4280, commando 13.
Dautruche (Roland-Henri), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Delaleau (Marcel-Jacques), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Delannoy (Paul), sergent, 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Delavier (Claude), maréchal des logis, 1er tabor marocain.
Demiche Bachir ben Laïd, caporal, mle A 1129, 1er bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Derooie (Marital-Fernand-Joseph), garde, 1re légion de marche de garde républicaine.
Didier (Jacques), maréchal des logis, 6e groupe de spahis algériens portés.
Do Ca, caporal-chef, mle 45609, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Ducret (Raymond), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Dufay (Lucien), caporal-chef, commando 23 de la zone Sud.
Dufosse (Guy), brigadier-chef, 1er groupe du régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Dupont (Henri), maréchal des logis, batterie de commandement de l'artillerie des forces terrestres du Nord Viet-Nam.
Ebert (Alfred), sergent-chef, 3/13e demi-brigade de Légion étrangère.
Emond (Léon), maréchal des logis chef, bataillon de marche du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Espinouse (Eugène-Gaston), caporal, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Farkas (Janos), caporal-chef, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Fauqueur (Jacques), 2e classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Favier (Jean-Claude), garde, 3e légion de marche de garde républicaine.
Félix (Paul), sergent, 10e bataillon vietnamien.
Fereal (René-Louis-Pierre-Marie), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Ferney (André), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Francard (Roger-Marcel), sergent-chef, 5e bataillon montagnard de la 1re division vietnamienne.
Fribolle (Eugène), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Gallais (Daniel), caporal-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Gardel (Georges-Charles-Pierre), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Gastou (Emile-Henri-Joseph), caporal-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Gautherot (Guy-Albert), maréchal des logis, 111/1e régiment d'artillerie coloniale.
Gillot (Constant-Henri-Marie), garde, 3e légion de marche de garde républicaine.
Gillon (André-René), brigadier-chef, 2e groupe de spahis algériens portés.
Gluber (Edgar), 2e classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Gouy (Pierre), 1re classe, 1/1e régiment d'artillerie coloniale.
Grard (Roger), adjudant, 1er bataillon thaï.
Grenier (Jean), 2e classe, 1er régiment de chasseurs.
Grigny (Abel), 1re classe, 1er régiment de chasseurs.
Guedouri Ali, 2e classe, mle 2053, 8e groupe de spahis algériens portés.
Hammou ben Ez Zahi, brigadier-chef, mle A 7113/39, groupe de marche du 61e régiment d'artillerie.
Hanna ben Osse, 1re classe, mle 33.578, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Hasle (Henri-Arthur), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Hohl (Georges), 2e classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Hussaud (Roger-René-Albert), sergent-chef, 17e tabor marocain, 11e goum.
Jensen (Knut), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Joubrel (Jules-Marie), sergent, 1/6e régiment de tirailleurs algériens.
Jung (Jacques-André), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs.
Kitschke (Waldemar), 2e classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Klatt (Rudi), 2e classe, 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie.
Koller (Joseph), sergent, 1er bataillon thaï.
Kromer (Pierre), 1re classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Kuchenbecker (Hubert), caporal, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Lalanne (Maurice), sergent-major, 10e bataillon vietnamien.
Lamothe (Jean), maréchal des logis, mission militaire française du Nord-Viet-Nam détachée au 3e escadron de reconnaissance vietnamien.
Lanchou (Henri-René), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Lantran (Robert-Roger), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Larbi ben Abdesslem ben Khelifa, maréchal des logis, mle A. 1100/13, 6e groupe de spahis marocains à pied.
Lava (René-Lucien), sergent, 1er bataillon thaï.
Le Barillier (Jacques-Albert-Marie), caporal-chef, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Leciejewski (Simon), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Le Corre (Louis), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Lenaff (Athanase-Joseph), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Leroy (Serge), maître ouvrier, 31e bataillon de marche du génie.
Lopez (Francisco), caporal, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Lukas (Lucien), 1re classe, 1er régiment de chasseurs.
Lukowski (Hermann), caporal-chef, 111/3e régiment étranger d'infanterie.
Madzo (Viktor), sergent-chef, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.
Mahaud (Louis), 2e classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Mansat (Jean-Aimé-Henri), sergent, 1er bataillon d'infanterie laotien.
Martin (Jean-Marie), maréchal des logis, 1er groupe du 1e régiment d'artillerie coloniale.
Masson (Marcel), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Massonneau (Daniel), caporal-chef, 3e bataillon thaï.
Mathiot (Hervé), 1re classe, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
May (Albert), maréchal des logis chef, 11/1e régiment d'artillerie coloniale.
Maynard (André), sergent-chef, 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Mebdoua Abdelkader, brigadier, mle 1833, 8e groupe de spahis algériens portés.
Mericau (Armand), sergent-chef, 1er bataillon du régiment mixte du Cambodge.
Meslin (Joseph), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Messaoud ben Mohamed, caporal, mle A. 35/10, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.
Miserey (André-Georges), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Monnet (Pierre), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Moriot (Lucien), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Nyssen (Jacques), 1re classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Pasquier (Jean-Eugène), caporal, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Pierrard (Maurice-Charles), caporal, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Poujaud (Jacques-Eugène), 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Prioult (Louis-Constant), sergent, 10e bataillon vietnamien.
Pucci (Pierre), sergent-chef, 1/6e régiment de tirailleurs algériens.
Puig (Claude), 2e classe, 1/6e régiment de tirailleurs algériens.
Queriaud (Pierre-Henri), garde, 1re légion de marche de la garde républicaine.
Rahal ben Abderrahman ben Si Ali, maréchal des logis, mle B. 4577/13, 6e groupe de spahis marocains à pied.
Renault (André-Pierre), sergent-chef, 1er bataillon thaï.
Richard (Louis-Irénée), caporal-chef, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Rivory (Marcel), caporal-chef, 5e escadron du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Robuchon (Guy-Robert-Edmond), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Ropars (Lucien), caporal-chef, 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains.
Rossbruch (Joseph), 2e classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Rougier (Henri-Jacques), maréchal des logis, 1re division vietnamienne.
Roumilhac (Michel), 1re classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux
Rouquayrol (Jean), 2e classe, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Rouselle (Georges-Ernest), adjudant, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Saint-Aubin (Gustave), caporal-chef, 1/13e régiment d'infanterie coloniale.

Sanou Madi Dembélé, 2e canonnier, mle 27408, III/4e régiment d'artillerie coloniale.
Sarlandie (René), sergent-chef, 10e bataillon vietnamien.
Scarselli (Guilio), 2e classe, III/3e régiment étranger d'infanterie.
Schermann (Pierre), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Schmidt (Hans), 1re classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Setka (Emile), caporal, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
S. N. P. Ahmed Ould Beneddine, 1re classe, mle 1220, 8e groupe de spahis algériens portés.
Sobier (Henri-Léon), 2e classe, 39e compagnie d'engins fluviaux du génie.
Storti (Tranquillo), sergent, 4/3e régiment étranger d'infanterie.
Suntrup (Helmut), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Taurin (André-Robert), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs.
Thiennard Jean), 2e classe, III/3e régiment étranger d'infanterie.
Tindaogo Sakana, caporal, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Tramaille (Marcel), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Trilisch (Gérhard), 2e classe, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Truong Van Ho, sergent-chef, mle 50645, 1er régiment de chasseurs.
Ursakow (Stéphane), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Uslaub (Hans), 2e classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Vachier (Pierre-Louis), sergent-chef, 2/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Valentin (Henri), caporal, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Varjabedian (Raymond), 2e classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.
Vauchier (Delphin), sergent, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.
Vidil (Raymond-André), 1re classe, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Postaire (Gustave-Armand), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Alayobi Hamad Ongolba, 2e classe, mle 18729, III/6e régiment d'infanterie coloniale.
Alio Ouled Djine, 2e classe, mle TD/8179, 32e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Antioumana Sissoko, 2e classe, mle 21201, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Ayou Tossa, 2e classe, mle 70892, III/6e régiment d'infanterie coloniale.
Pillard (Roger-Emile), 2e classe, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Vasselin (Marcel), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers.

Ces concessions ne comportent pas l'attribuon de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Décret du 10 mai 1952 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 10 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre:

Le décret du 11 août 1944 (*Journal officiel* du 21 juin 1946), est modifié comme suit:

Au lieu de: « Poilly (Henry), aspirant, lire: « Rateau (Pierre-Henri), *alias* Poilly (Henry), aspirant ».

Le décret du 7 novembre 1951 (*Journal officiel* du 11 novembre 1951), est modifié comme suit:

En ce qui concerne Lanet (Alfred), 1re classe, bataillon français de l'O. N. U., ajouter: « Pour prendre rang du 25 septembre 1951 ».

Est annulée, comme faisant double emploi, la concession de médaille militaire intervenue par décret du 8 janvier 1947 (*Journal officiel* du 22 janvier 1947), en ce qui concerne Larbi ben Allal, mle 2565, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains.

Est annulée, comme faisant double emploi, la concession de médaille militaire intervenue par décret du 9 novembre 1944 (*Journal officiel* du 3 décembre 1944), en ce qui concerne Teisseire (Aimé-Louis-Albert), adjutant-chef, Ne régiment de marche du Tchad. L'intéressé conserve le bénéfice de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1945: décret du 30 mai 1945, page o. 549, 1re colonne, au lieu de: « Cheghib Chérif ben Said, mle no 1501 au Ne régiment du génie », lire: « Rencheghib Mohammed Chérif ben Said, mle no 1504 au Ne régiment du génie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1946: décret du 12 juin 1946, page o. 1129, 3e colonne, au lieu de: « Germann (Georges), soldat de 2e classe, Ne régiment d'infanterie », lire: « German (Georges-Ferdinand), soldat de 2e classe, 152e régiment d'infanterie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1948: décret du 5 mai 1948, régularisation, page 4171, 2e colonne, au lieu de: « En ce qui concerne Vanthounout (Henri), sergent-chef au 3e régiment étranger, 1er bataillon, pour prendre rang du 29 février 1948 », lire: « pour prendre rang du 20 octobre 1947 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 1952, décret du 29 avril 1952:

Page 4339, 2e colonne:

Au lieu de: « Abjaka Zannou, 2e classe, mle 81958, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais », lire: « Adjaka Zannou, 2e classe, mle 81958, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais ».

Au lieu de: « Ali ben Mohannd Boujouijet, caporal, mle A. 679/45, 1/4e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Ali ben Mohannd ben Boujouijet, caporal, mle A. 679/45, 1/4e régiment de tirailleurs marocains ».

Au lieu de: « Bekkache-Youcef, 2e classe, mle 1736, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Bekkache Youcef, 2e classe, mle 1736, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Benzine ben Ahmed ben Maklouf, sergent, mle 7382, 1/6e régiment de tirailleurs algériens », lire: « benzine ben Ahmed ben Makhlouf, sergent, mle 7382, 1/6e régiment de tirailleurs algériens ».

Page 4331, 2e colonne:

Au lieu de: « Mohamedrena ben Jilali Kabbour, 1re classe, mle B. 1823/1943/47, 1/1er régiment de tirailleurs marocains », lire: « Mohamedrena ben Jilali ben Kabbour, 1re classe, mle B. 1823/1943/47, 1/1er régiment de tirailleurs marocains ».

Page 4332, 1re colonne:

Au lieu de: « Pieperbeck (Vinzens), 2e classe, mle 81512, 3/3e régiment étranger d'infanterie », lire: « Pieperbeck (Vinzenz), 2e classe, mle 81512, 3/3e régiment étranger d'infanterie ».

Au lieu de: « Taouema N'Ouemi, 2e classe, mle 87390, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais », lire: « Taouema N'Oueni, 2e classe, mle 87390, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais ».

Page 4332, 2e colonne:

Au lieu de: « Zidoune Randane, 2e classe, mle 857, 5/7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Zidoune Ramdane, 2e classe, mle 857, 5/7e régiment de tirailleurs algériens ».

Décret du 10 mai 1952 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre.

Par décret en date du 10 mai 1952, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le colonel d'infanterie Pages (Louis), commandant la subdivision d'Arras.

M. le colonel d'infanterie Biers (Pierre-Roger-Jean), commandant la subdivision de Lyon.

L'affectation de M. le colonel d'artillerie Bonnet (E.-M.-R.) au commandement de la subdivision d'Arras, prononcée par décret du 18 décembre 1951, est annulée.

Décret du 10 mai 1952 portant admission à la retraite pour ancienneté de services d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 10 mai 1952, M. le lieutenant de gendarmerie Menu (Roger-Edmond-René) est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Décret du 10 mai 1952 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 mai 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er mai 1952, les officiers du corps expéditionnaire en Extrême-Orient dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Longuet (Hervé-Marie-Etienne), augmentation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Pages (Emile-Antoine-Marie), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Stoltz, promu.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Soula (Lucien-Jean-Ferdinand), en remplacement de M. le commandant Chalumeau, promu.

M. Poirot (Paul-Henri-Robert), augmentation d'effectifs.

M. Lac (André-Antonin), augmentation d'effectifs.

M. Flammand (Lucien-Jules), augmentation d'effectifs.

M. Dauchier (Maxime-Gaston-Eugène), augmentation d'effectifs.

M. Valentin (Roger-Edgar), augmentation d'effectifs.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Marsollet (André-Albert), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Poncet, promu.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Jeunot (Pierre-Georges-Victor), en remplacement de M. le commandant Marsollet, promu.

II. — Corps des officiers mécaniciens.

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Domerc (Henri-François), augmentation d'effectifs.

III. — Corps des officiers des services administratifs.

Au grade de capitaine.

M. Mignucci (Bruno-Marcel-Ernest), augmentation d'effectifs.

Décret du 10 mai 1952 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 mai 1952, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er mai 1952, les sous-officiers du corps expéditionnaire en Extrême-Orient dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Les adjudants-chefs:

Chappellu (Georges-Elie-Emile-Maurice).
Faveuw (Maurice-Henri-Alfred).
Chabbert (Jean-Georges).
Sourd (Elie-Victorin).
Monsarrat (Henri-Georges).
Devove (Marcel-Camille).
Chardes (Georges-Edouard-Raymond).
Collas (Georges-Louis-Antoine).

Les adjudants:

Inesta (Louis).
Du Bouays de Couesbouc (Gilles-Charles).

II. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Les aspirants:

Moins (Jean-Marcel).
Benoit-Gonin (Georges-Louis-André).
Pech (Antoine-Etienne-Louis).
Kesler (France).

Les adjudants-chefs:

Bertin (Henri-Jean).
Gobert (René-Raymond).
Cadel (Désir-Albert-Lucien).
Cayla (Marcel-Félix).
Blanchard (René-François-Jean-Emile).
Chevillard (Roger-Gaston-Jules).

III. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Les adjudants-chefs:

Benaltar (Ange).
Terroni (Lucien).
Pasquet (Abel-Edgard-Léopold-Roger).
Charbonnier (Jean-Emile-Antoine).
Fusiller (André-Charles-Paul).
Laloue (André-Marc-Louis).
Fallot (Edouard-Vital-Marcel).
Varizat (René-François-Joseph).
Lorenzoni (Roland-André).
Guidet (Georges-Henri-Joseph).
Boilleux (André-Prosper).
Clavaldini (François-Marie).
Cruchaudeau (Robert-Georges).
Degouy (Pierre-Albert-Charles).
Lacourt (Robert-Clovis).
Barbara (André-Pierre-Marius).
Leyrolles (Joseph-Gabriel-Marius).
Collat (Bernard-Alphonse).
Frechit (André-Robert).

Remise de débet.

Par arrêté du 7 avril 1952, sous réserve d'un versement de 17.650 F, il est fait remise gracieuse à Mme Zaoui (Clémentine), commis administratif à l'intendance de Sétif (Constantine), de la somme de 35.300 F dont elle est redevable envers le Trésor à la suite d'un trop-perçu d'indemnité de licenciement.

Ouverture de crédit.

Par arrêté interministériel du 8 mai 1952, il est ouvert au ministre de la défense nationale, en addition aux crédits ouverts par les lois nos 52-2 du 3 janvier 1952, 52-206 du 29 février 1952 et 52-417 du 18 avril 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 45.261.854 F applicable au chapitre 9050: « Service des transmissions. — Equipement » du budget de la défense nationale, section guerre.

Il sera pourvu à cette dépense, au moyen de la recette d'égal montant, constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 16 avril 1952, les dispositions de l'arrêté du 6 février 1952 concernant l'intégration en qualité d'expert stagiaire au S. F. H. de Toulouse de M. L'Hospital (Maurice), demeurant 74, rue Fieffé, à Bordeaux, sont annulées sur demande de l'intéressé.

Par arrêté du 8 mai 1952, la démission de son emploi présentée par Mme Mattei, née Fumière (Raymonde), commis administratif à la direction du service de santé de la 1re région militaire à Paris, est acceptée à compter du 31 mars 1952.

Armée de terre (réserve).

Par décision ministérielle du 30 avril 1952, ont été nommés à l'honorariat de leur grade, en application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent:

MM.

Rabaté (J.), ingénieur en chef des travaux de poudreries.
Chossec (E.-G.-J.-M.), ingénieur principal des travaux de poudreries.
Mutin (L.-M.-R.), ingénieur principal des travaux de poudreries.
Verguet (F.-V.), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries.
Baillette (F.-P.), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.
Herreyres (J.-R.-E.), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.
Quoniam (P.-L.), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.
Forest (L.), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.
Soissons (O.-P.), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.
Marquis-Sébié (R.-J.-L.), adjoint administratif de 1re classe.
Berthoumieu (A.-P.-V.), adjoint administratif de 2e classe.

Par décision du 7 mai 1952 et conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre, les officiers de réserve dont les noms suivent sont admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres:

3e région militaire.

M. le vétérinaire capitaine Defois (Eugène-Louis).

5e région militaire.

M. le vétérinaire capitaine Didelin (René).

6e région militaire.

M. le vétérinaire lieutenant Poette (René-Ernest).

10e région militaire.

M. le vétérinaire commandant Rampon (Laurent-André).

Liste concernant les véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947.

SERVICE DES POUDRES

LISTE N° 17

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
En compte à la poudrerie nationale de Sevran.				
V. L.	Peugeot.	202	2676 YG 7	861722

Liste des médecins des troupes coloniales admis à suivre le stage d'assistant des hôpitaux coloniaux.

Conformément aux dispositions du décret du 12 juin 1948 et de son instruction d'application en date du 12 juin 1948 instituant un concours pour l'admission au stage d'assistant des hôpitaux coloniaux, de la décision ministérielle du 26 décembre 1951 insérée au *Journal officiel* du 8 janvier 1952 et de son additif du 25 janvier et de son rectificatif du 27 février fixant les modalités des concours scientifiques du corps de santé colonial en 1952, et de la note de service n° 16161 TC/RT. I. du 12 mars 1952 relative à la 1re session du concours d'assistanat en 1952.

1° A la suite du concours qui s'est tenu à Marseille les 23, 24, 25 et 26 avril 1952, les médecins dont les noms suivent sont désignés pour suivre le stage d'assistant des hôpitaux coloniaux.

Section médecine.

M. le médecin capitaine Guicheney (Albert), en congé de fin de campagne à Port-Lannes (Landes).
M. le médecin capitaine Gaspard (Franck), 1/8e R. A. C.
M. le médecin capitaine Constant (Yves), H. M. 294.
M. le médecin capitaine Bouhe (Georges), 1re 1/2 B. C. C. P.

Section chirurgie.

M. le médecin capitaine Coyne (François), H. M. 294.
M. le médecin capitaine Suquet (Xavier), 1/3e R. A. C.
M. le médecin capitaine Guiraud (Albert), C. I. C. A. B.
M. le médecin capitaine Lauque (Pierre), 1er R. A. C.
M. le médecin capitaine Delarue (Guy), 15e R. T. S.

Section stomatologie.

M. le médecin capitaine Drouin (Paul), 5e R. T. S.
M. le médecin capitaine Pannetier (Michel), 6e R. T. S.

2° Le titre d'assistant des hôpitaux coloniaux ne sera définitivement acquis aux médecins ci-dessus désignés qu'après accomplissement d'un stage de deux années à effectuer soit en France, soit outre-mer.

Le début de ce stage est fixé au 1er mai 1952.

A la fin de chaque année de stage il sera établi par les chefs de service ou les médecins chefs des formations sanitaires intéressés, une feuille de notes techniques qui sera adressée à la direction du service de santé colonial (1er bureau).

La feuille de notes établie à la fin de la 2e année de stage devra préciser si le stagiaire doit recevoir ou non le titre d'assistant des hôpitaux coloniaux.

3° Les médecins admis au stage d'assistant pourront, en cas de nécessité, participer à l'exécution du service médical des places et des corps de troupe.

4° Les médecins ci-dessus désignés recevront ultérieurement une désignation pour leur permettre d'effectuer le stage à l'exclusion de ceux qui à la date du 1er mai 1952 seront inscrits au tableau de départ colonial ou auront déjà reçu une désignation outre-mer.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE METROPOLITAINE

MAINTENANCE DU MOIS D'AOÛT 1952

Sont désignés pour servir en Extrême-Orient les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent:

Officiers.

Carrier (Pierre), sous-lieutenant, service intendance 10e région.

Sous-officiers.

Payeras (Jean), adjudant-chef, 8e section C. O. M. A.
Martinetti (Antoine), adjudant-chef, 10e section C. O. M. A.
Gaffrory (Dominique), adjudant-chef, 32e section C. O. M. A.
Blanc (Lucien), adjudant-chef, 1re section C. O. M. A.
Baldassari (Georges), adjudant-chef, 456e compagnie C. O. M. A.
Rougny (Hubert), adjudant-chef, 10e section C. O. M. A.
Zamith (Jean), adjudant-chef, 32e section C. O. M. A.
Gaignard (Pierre), adjudant-chef, 3e section C. O. M. A.
Bonnemaison (François), adjudant-chef, 5e section C. O. M. A.
Fruitiere (René), adjudant, 32e section C. O. M. A.
Madrassi (Marius), adjudant, 7e section C. O. M. A.
Lorent (Max), adjudant, 32e section C. O. M. A.
Godin (Eugène), adjudant, 3e section C. O. M. A.
Morvan (Louis), adjudant, 1re section C. O. M. A.
Estel (René), adjudant, 5e section C. O. M. A.
Vialet (Raymond), adjudant, 10e section C. O. M. A.
Chasselat (Pierre), adjudant, 456e compagnie C. O. M. A.
Porcelli (Roger), adjudant, 25e section C. O. M. A.
Parel (Jean), adjudant, 451e compagnie C. O. M. A.
Rattier (Eugène), sergent-major, 1re section C. O. M. A.
Gros (Léopold), sergent-major, 6e section C. O. M. A.
Plantier (Louis), sergent-major, 32e section C. O. M. A.
Picherit (Anatole), sergent-major, 5e section C. O. M. A.
Perales (Antoine), sergent-major, 10e section C. O. M. A.
Letendart (Joseph), sergent-major, 451e compagnie C. O. M. A.
Perot (Robert), sergent-major, 1re section C. O. M. A.
Lebrun (Henri), sergent-major, 2e section C. O. M. A.
Leterrier (Michel), sergent-major, 1re section C. O. M. A.
Schnell (Yves), sergent-major, 10e section C. O. M. A.
Duquesnoy (Guy), sergent-major, 451e compagnie C. O. M. A.
Beck (Albert), sergent-major, 10e section C. O. M. A.
Benoist (Henri), sergent-major, 1re section C. O. M. A.
Bischer (Louis), sergent-major, 10e section C. O. M. A.
Thouaille (Henri), sergent-major, 451e compagnie C. O. M. A.
Mathieu (Emmanuel), sergent-major, 7e section C. O. M. A.
Laurens (Claude), sergent-chef, 451e compagnie C. O. M. A.
Lagarde (Martin), sergent-chef, 9e section C. O. M. A.
Bray (Jules), sergent-chef, 32e section C. O. M. A.
Mangin (Marcel), sergent-chef, 451e compagnie C. O. M. A.
Blanchardie (Jean), sergent-chef, 3e section C. O. M. A.
Minary (Pierre), sergent-chef, 451e compagnie C. O. M. A.
Richard (André), sergent-chef, 1re section C. O. M. A.
Venturi (Jean), sergent-chef, 9e section C. O. M. A.
Miro (Charles), sergent-chef, 5e section C. O. M. A.
Mullot (Robert), sergent-chef, 451e compagnie C. O. M. A.
Richardot (Pierre), sergent-chef, 451e compagnie C. O. M. A.
Erard (Maurice), sergent-chef, 1re section C. O. M. A.
Kuzysyn (Ovide), sergent-chef, 6e section C. O. M. A.
Villa (Lucien), sergent-chef, 456e compagnie C. O. M. A.
Fritz (Maurice), sergent-chef, 10e section C. O. M. A.
Lacorne (Charles), sergent-chef, 7e section C. O. M. A.
Giovannetti (Ange), sergent-chef, 10e section C. O. M. A.
Mohamed ben Dehhane, sergent, 32e section C. O. M. A.
Hammou ben Abdallah, sergent, 32e section C. O. M. A.
Vichery (André), sergent, 2e section C. O. M. A.
Mavon (Maurice), sergent, 8e section C. O. M. A.
Poincheval (François), sergent, 3e section C. O. M. A.
Leborges (Jean), sergent, 456e compagnie C. O. M. A.
Allouche (Marcel), sergent, 32e section C. O. M. A.
Biet (Guy), sergent, 10e section C. O. M. A.
Chanday (Luc), sergent, 9e section C. O. M. A.
Meziane Moktar, sergent, 3e section C. O. M. A.
Korol (Alphonse), sergent, 9e section C. O. M. A.
Picardat (Pierre), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Thomas (Georges), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Martin (Charles), sergent, 32e section C. O. M. A.
Acheray (Gilbert), sergent, 6e section C. O. M. A.
Thuillier (Robert), sergent, 456e compagnie C. O. M. A.
Guillermier (Emile), sergent, 456e compagnie C. O. M. A.
Chailloux (Francis), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Vandenberghe (Michel), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Bataille (André), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Barre (Jacques), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Delattre (André), sergent, 2e section C. O. M. A.

Gaillard (Bernard), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Brevet (Georges), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Beaudry (Serge), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Soulier (Guy), sergent, 8e section, C. O. M. A.
Bigot (Michel), sergent, 10e section C. O. M. A.
Farjanel (Jean), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Charlier (Adolphe), sergent, 430e compagnie C. O. M. A.
Audran (Pierre), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Milanetti (Victor), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Boumard (Michel), sergent, 3e section C. O. M. A.
Louis (Jacques), sergent, 7e section C. O. M. A.
Rampone (Roland), sergent, 451e compagnie C. O. M. A.
Renesson (René), sergent, 10e section C. O. M. A.
Andouard (Michel), sergent, 10e section C. O. M. A.

I. — *Prescriptions générales.*

Les chefs de corps et les chefs de service devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers et sous-officiers désignés reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

II. — *Mise en route.*

La mise en route des intéressés s'effectuera comme suit:

Ceux en provenance de la métropole, ainsi que ceux d'Afrique du Nord bénéficiant de leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leur corps ou service d'origine à être mis en route à partir du 27 juillet 1952.

Ceux en provenance de l'Afrique du Nord, bénéficiant de leur permission de départ colonial en métropole rejoindront la 9e section de C. O. M. A. à Marseille à l'expiration de leur permission.

Les directeurs de l'intendance de la 10e région, des troupes du Maroc et de Tunisie feront connaître d'urgence, sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, sous-direction de l'organisation et des personnels, 2e bureau, le nom des officiers et sous-officiers qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en Afrique du Nord et sont ainsi susceptibles de s'embarquer dans un port de ce territoire.

III. — *Prescriptions particulières.*

1° Les militaires désignés doivent être liés au service pour dix mois au moins au 1er juillet 1952. Ceux qui ne seraient pas liés pour cette durée devront être invités à souscrire un rengagement minimum de deux ans.

En cas de refus, il en sera rendu compte d'urgence, sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, sous-direction de l'organisation et des personnels, 2e bureau.

Il conviendra pour ceux-ci de leur faire application des dispositions des articles 4 et 7 du chapitre III de l'instruction n° 97. 284 PM 1D du 23 juin 1949 (*B. O.*, p. i., p. 2115) et de l'article 37 de l'instruction n° 178.000 PM 7 Ae du 20 octobre 1951 (*B. O.*, p. p., p. 3319) pour le cas où ils demanderaient ultérieurement à contracter un rengagement;

2° Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I du personnel désigné ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement d'urgence, au général commandant en chef en Indochine, état-major, 1er bureau.

Cet état, sur format 43,5 x 21, conforme au modèle défini au *B. O.* p. p. 1949, pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs des droits de timbre de dimension, des permis de conduire et des connaissements.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 33, 34 et 35 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952;

Vu les articles 876, 971 (§ 2), 933 à 935 et 937 du code général des impôts,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 33 (§ 1er) et 35 (nos 1 à 4) de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 entreront en vigueur le 15 mai 1952.

Sera également applicable à compter de la même date le nouveau tarif de la taxe sur les permis de conduire prévu à l'article 34 (§ 1er) de la loi précitée (code général des impôts, art. 971, § 2).

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1952.

JEAN-MOREAU.

Suspension du droit de douane d'importation applicable à l'acide vanadique.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Sur l'avis conforme du ministre responsable de la ressource,

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1944 relative au régime douanier et fiscal des importations;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété;

Vu le code des douanes, notamment l'article 9,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est provisoirement suspendu le droit de douane d'importation applicable au pentoxyde de vanadium (anhydride vanadique) (n° 409 du tarif des douanes).

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1952.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY REVILLON.

Suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Sur l'avis conforme des ministres responsables de la ressource,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les arrêtés subséquents, qui l'ont modifié ou complété;

Vu le code des douanes, notamment l'article 9 dudit code,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont provisoirement suspendus les droits de douane d'importation applicables aux produits repris au tableau ci-dessous:

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
	Monoalcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés:
Ex. 482 A	— Monoalcools acycliques saturés et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés:
	— — Alcools amyliques et isoamyliques:
	— — — Purs.
	Huiles essentielles non déterpénées, concrètes ou liquides:
616 H	— Essences d'orange douce (Portugal) et d'orange amère (bigarrade).
Ex. 717	Plaques, feuilles et bandes en chlorhydrate de caoutchouc non découpées ou découpées de forme carrée ou rectangulaire:
	— Non combinées avec d'autres matières.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1952.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY REVILLON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et écoles nationales professionnelles d'horlogerie (sections normale et spéciale).

PROMOTION SORTIE EN 1951

Par arrêté du 23 février 1952, le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section normale) est délivré aux élèves des écoles nationales professionnelles, garçons et filles, dont les noms suivent:

ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE JEUNES GENS

Ecole nationale professionnelle d'Armentières.

Section industrielle.

Roy (Michel).
Verwaerde (Roger).
Hautecœur (Gérard).
Minnaert (Michel).
Capiau (André).
Montigny (André).
Buisson (Pierre).
Chaineaux (Michel).
Minet (Bernard).
Fourrier (Daniel).
Vanpeens (Jean).
Laurent (Jules).
Gaquière (Gérard).
Champagne (Gérard).
Carpentier (Serge).
Dmytrus (Sylvestre).
Druez (Marc).
Buguin (Robert).
Chivet (Gérard).
Degouy (Michel).
Bultez (Usmar).
Dufour (Romuald).
Vin (Henri).
Martin (Serge).
Duez (Paul).
Carpentier (Claude).
Canonne (André).
Decrouez (Pierre).
Ducrocq (Pierre).
Thorel (Bertrand).
Bas (Claude).
Thibaut (Roland).
Goursault (Jean).
Taviaux (Jacques).
Morival (Claude).
Fosset (Roger).
Graham (Alain).
Desmidt (Jules).
Ginfray (Michel).
Delattre (Maurice).
Hennion (Daniel).
Altazin (Michel).
Decobert (Yves).
Top (Daniel).
Biguet (Jean).
Horyza (Michel).
Everwyn (Jacques).
Dussart (Léonce).

Ecole nationale professionnelle de Chalon-sur-Saône.

Section industrielle.

Charles (Jean).
Montagne (Henry).
Meunier (Jean).
Lory (André).
Billebaud (Jean).
Niquet (Paul).
Caubet (Pierre).
Seube (Pierre).
Chrétien (René).
Gauthier (Georges).
Meillier (Jacques).
Ferrier (Paul).
Terrasson (Jean-Paul).
Trzeciak (André).
Billet (Charles).
Rongeot (Bernard).
Vasset (Robert).
Chapiron (Georges).
Gourvennec (François).
Charmont (Marcel).
Galliache (Robert).
Rey (Roger).
Alfiot (Gilbert).
Fayolle (Maurice).
Picard (Pierre).
Joriot (Michel).
Coché (Michel).
Rosier (Jean).
Jidenko (Jacques).
Bondoux (André).
Fillardet (Serge).
Coulon (Gilbert).
Bouillot (Michel).
Routhier (Gilbert).
Gazelle (Bernard).
Debiesse (Michel).
Farion (Michel).
Carnat (Pierre).
Soret (Jean).
Vallon (Gaston).
Bouche (Guy).
Pignaud (Jean).
Levreau (Henri).
Reviron (Paul).

Ecole nationale professionnelle de Creil.

Section industrielle.

Sternat (Paul).
Mariany (Robert).
Lécareux (Guy).
Baert (Charles).
Pauchet (Claude).
Delaruelle (Jean).
Ferry (Marcel).
Choquet (Michel).
Balny (Régis).
Dubus (Jacques).
Derove (Jean).
Bouchet (Francis).
Henin (Jean-Pierre).
Israël (Claude).
Fanic (Roger).
Leblond (Jacques).
Gonthier (Claude).
Tison (José).
Denoyelle (Serge).
Hugot (Jean).
Pierrin (Yves).
Redonnet (Marcel).
Lecuru (Claude).
Granier (Robert).
Vimeux (Pierre).

Ecole nationale professionnelle d'Egletons.

Section industrielle.

A. — Mécanique.

Brugiere (René).
Foucaud (Michel).
Manry (André).
Judet (Claude).
Boudeaud (René).
Chambon (François).
Rulmont (Michel).
Marre (André).
Lacan (Claude).
Bordes (Roger).
Frey (François).
Lassignardie (Jacques).
Lacheze (Michel).
Bertrand (Jean).
Deprun (Germain).
Marsaudon (Pierre).
Langlais (Guy).
Nombret (Marc).
Lafaysse (Jean).
Madelrieux (Roger).
Hougron (André).
Seau (Claude).
Treuil (Raymond).
Bridier (Robert).
Jarrige (Jean-Marie).
Kostadinoff (Boris).
Audin (Jean).
Constant (Joël).
Beunat (Jean).
Jacquelin (Paul).
Cosles (André).

B. — Constructions civiles et travaux publics.

Couturier (Maurice).
Dumontel (Jean).
Chauzat (Pierre).
Lopez (Edouard).
Boaglio (René).
Amouroux (Paul).
Dacennes (Michel).
Chadebech (Raymond).
Bouzou (André).
Convers (Gérard).
Grégoire (Jacques).
Mallet (Paul).
Buissez (Georges).
Tabarly (Denis).
Ginesty (Bernard).
Voisin (Daniel).
Mas (Pierre).
Catinaud (Pierre).
Lafon (Robert).
Issoulie (Gérard).
Faure (Pierre).
Fonty (Jean-Claude).
Berthou (Robert).
Estager (Henry).
Champomier (Michel).

Ecole nationale professionnelle d'Epinal.

Section industrielle.

Hocqueloux (Noël).
Burtin (Pierre).
Laury (René).
Berger (Jean).
Faivre (Pierre).
Franoux (Jean-Marie).
Foret (Jean).
Olivier (Jacques).
Taxier (Robert).
Volizer (Jean).
Bonaldi (Jean-Marie).
Guyot (Jacques).
Douche (Roger).
Leclère (Gaston).
Viriot (Jean-Marie).
Lebrun (Max).
Poulet (Pierre).
Simon (Claude).
Romary (Max).
Thibault (Jean).
Robinet (Michel).
Thomasset (Daniel).
Severin (Lucien).
Halm (Albert).
Bernard (Claude).
Vernier (Jean).
Halbwachs (Lucien).
Lecuyer (Bernard).
Suprin (Jean).
Bazin (Pierre).
Beaufils (André).
Olry (Bernard).
Mathieu (Raymond).
Leroy (Georges).
Morant (Georges).

Ecole nationale professionnelle de Limoges.

Section industrielle.

Soubise (Jean).
Latouille (Jacques).
Samie (Georges).
Bouet (Robert).
Feral (Pierre).
Dufour (Marcel).
Pichon (Max).
Blin (Gérard).
Chalard (Guy).
Brisse (Henry).
Tessier (Michel).
Delorme (Michel).
Gaudy (Yves).
Chabrol (Bernard).
Bonneau (Robert).
Varoillaud (Raymond).
Delhoume (Robert).
Dupuy (Marcel).
Marchadier (René).
Lasseur (Claude).
Bourru (Louis).
Merigaud (Bernard).
Memy (Pierre).
Neuviale (Jacques).
Galinon (Bernard).
Lhomme (Albert).
Boudinaud (Alain).
Couvidou (Roger).
Guonnaud (René).
Aubert (Serge).
Beaurianne (Georges).
Daigueperse (Jacques).
Delomenie (Lucien).
Pradeau (Raymond).
Mouveroux (Jean).

Ecole nationale professionnelle de Lyon.

Section industrielle.

A. — Mécanique générale.

Armagni (Paul).
Cornet (Jean).
Durand (Jean).
Humbert (Marc).
Cassis (Pierre).
Feuillet (Jean).
Raynal (Georges).
Heitz (Joseph).
Baconnier (Jean).
Gonnot (Jacques).
Forster (René).
Jayet (Henri).
Fratta (Jean).
Bailly (Yves).
Kubuck (Marcel).
Faure (Louis).
Dufour (Jean).
Rigaudon (Elie).
Pellenc (Roger).
Bergeron (Emile).
Dubouloz-Monet (Charles).
Dumont (Louis).
Roux (Paul).
Reynaud (Michel).
Lascoutounax (Georges).
Olagnon (Jean).
Beyron (Maurice).

B. — Chimistes.

Jakobiak (François).
Beziazitchny (Michel).
Lyan (Michel).
Canu (Jean).
Mesaros (Louis).
Rabilloud (Jean).
Rimpault (Aimé).
Rochina (Vincent).
Champagnon (Guy).
Dumay (Raymond).
Jacquet (Jean).
Cervoni (Paul).
Lemaître (Robert).

C. — Electriciens.

Malleret (Jean).
Corgier (Gabriel).
Masclet (André).
Richard (Marcel).
Morgue (René).
Pilon (Jean).
Pelissier (Lucien).
Chavant (Jean).
Magnin (Daniel).
Gavand (Gérard).
Chenavard (Jean).
Charreton (Noël).
Michaudon (Joseph).
Blachere (Georges).
Buiret (Charles).
Meynier (Jean).
Millat-Carus (André).
Manivit (Claude).
Abraham (Georges).
Lager (Jeannot).
Kerkorian (Sarkis).

D. — Travaux publics et bâtiment.

Truffet (Jean).
Peyronnet (Adrien).
Laurent (Henri).
Mazzega (Bruno).
Paquier (Michel).
Blondeau (Jean).
Vuarin (Henri).
Prost (Gérard).
Roux (Michel).
Trillat (Roger).
Brosse (Louis).
Truchot (Gérard).
Reboux (Bernard).
Villermet (Roger).
Plaisantin (Bernard).
Dufournel (Pierre).
Picq (Robert).
Perrier (Robert).
Subrin (André).
Alvarez (Pierre).
Santoni (Raymond).
Tornaire (René).

Section commerciale.

Jacquet (Georges).
Planche (Louis).
Voidet (André).
Sautin (Robert).
Tranchant (René).
Perreton (Jean).
Moyenin (Bernard).
Desplaces (Michel).
Malhomme (Michel).
Beauchot (Raymond).
Chevrolat (Gilbert).
Karsenti (Jean).
Perraud (René).
Vidard (Robert).
Bodet (Henri).
Bret (Jean).
Romatier (André).
Gulesian (Rosdam).
Chardonnet (Marc).

Section d'horlogerie.

Guery (Marcel).	Chambat (André).	Bouchardy (Jean).
Guichard (Christian).	Lascaux (Pierre).	Ull (Raymond).
Jambon (Bruno).	Dury (Jacques).	Graz (Jacques).
Planche (Claude).	Mufti (Christian).	Belmont (Robert).
Nicolas (Georges).	Dukmedjian (Georges)	Poncet (André).
Cayeyrolas (Henri)	Duffner (Pierre).	

Ecole nationale professionnelle de Metz.

Section industrielle.

Aimone (Daniel).	Jacoby (Marcel).	Niguet (Yves).
Bazaine (Pierre).	Kauffmann (Guy).	Philippe (André).
Becus (Robert).	Kuntschmann (André)	Pierron (Bernard).
Berthon (Michel).	Lallier (Jean).	Prud'homme (Robert).
Champion (Roland).	Lapointe (Pierre).	Rasmus (Marc).
Cridel (Robert).	Lavergne (Pierre)	Renaudin (Jean-Jacques).
Debiere (René).	Leclercq (Claude).	Rizzon (Renzo).
Debras (Edgard).	Lefort (Jean).	Rodighiero (Jean).
De Runz (Antoine).	Lehair (Gérard).	Schmitt (Martial).
Duchateau (Bernard)	Léonard (Jean).	Smorag (Etienne).
Fanchini (Pierre).	Leroy (Denis).	Vagner (Marcel).
Glander (Roland).	Manfovani (Armand)	Wagner (Marcel).
Halftermeyer (Jean).	Molinari (Walter).	Wergniet (Jean).
Houver (Adolphe).	Molinet (Robert).	Wos (Thaddée).
Ioppi (Alfred).	Moratti (Bruno)	

Section commerciale.

Fenot (Robert).	De Goussencourt (Anne).	Ramm (Marcel).
Gillen (Jacques).	Guntz (Armand).	Samuel (André).

Ecole nationale professionnelle de Morez.

Section « Mécanique de précision ».

Michalet (René).	Morel-Mottet (Claude)	Chappez (Robert).
Martine (Louis).	Deconlin (Pierre).	Jacquemin (Claude).
Goypieron (René).	Vincent (Robert).	

Section « Optique lunetterie ».

Cattenot (Madeleine).	Lafarge (Pierre).	Laurent (Marie-Thérèse).
Lecœur (Gérard).	Bouhanna (Jacques).	Tondeur (Jacques).
Lavaud (Jean).	Lumboley (Jean).	Zelmati (Roger).
Vietti (Jacques).	Martin (Emile).	Huberband (Bernard).
Poignant (Michel).	Lamy-au-Rousseau (Janine).	Benzaquine (Bernard).
Laffay (Simone).	Langenstein (Bernard).	Malfray (Jacques).
Jacquemin-Guillaume (Suzanne).	Bobée (Jean).	Lasseray (Bernard).
Fournier (René).	Caille (Jean).	Brachet (Roland).
Klauber (Raymond).	Boisseau (Philippe).	Miard (Jacques).
Duflot (Guy).	James (René).	Bouchard (René).
Neiswesiny (Georges).	Printz (Roland).	Cathenoz (Charly).
Guillaume (Jean).	Grenier-Solliget (Henri).	Plowy (Claude).
Merilhou (Jean).		Gettliffe (Guy).

Ecole nationale professionnelle de Nancy.

Section industrielle.

François (Henri).	Bagard (Marcel).	Lallement (Claude).
Laquenaire (Robert).	Canard (Daniel).	Stocky (Paul).
Wurtz (Paul).	Anotta (Georges).	Dielsch (Jean).
Wroguet (Pierre).	Colson (Michel).	Toussaint (Bernard).
Vial (Jean).	Charlon (Pierre).	Favot (Jean).
Tepas (Yves).	Chaudré (Jean).	Collin (Jean-Claude).
Humbert (André).	Fauconnier (Jean).	

Ecole nationale professionnelle de Nantes.

Section industrielle.

Foyer (Michel).	Demaret (Maurice).	Chauvin (Luc).
Hullaireau (Raymond).	Petraud (Jacques).	Poulain (Jean).
Pinçon (Joel).	Laqueille (Serge).	Guyotte (Michel).
Thos (Jean).	Bechepay (Guy).	Roger (Jacky).
Billaud (Jean).	Coadou (Yannick).	Konan Kouassi Lambert.
Renty (Serge).	Legendre (Pierre).	Broussard (Gilles).
Raphalen (Désiré).	Prou (Michel).	Bouguier (Gilles).
Le Brasseur (Pierre).	Le Talloc (Michel).	Galery (Yves).
Le Bars (Pierre).	Urien (Michel).	Renaudin (Guy).
Guinand (André).	Guerry (Jacky).	Raphalen (Pierre).
Flin (Marie-Ange).	Vatré (Michel).	Feret (Paul).
Le Yaouang (Emile).	Ascoët (André).	Riou (Pierre).
Mellier (Bernard).	Le Névé (Daniel).	Moraux (Claude).
Declerck (Jean).	Diouris (Armand).	Mignot (François).
Frick (Jacques).	Troadec (René).	Carayon (Pierre).
Thomaré (Yvse).	Aubert (Charles).	Minier (Eugène).
Rofineau (Maurice).	Allain (Claude).	Keraudy (Roger).
Peuziat (Lucien).	Fouchier (Jean).	
Debroize (Alexandre).	Clérès (Henri).	Tannou (Henri).
Verré (Michel).	Mauget (Jacques).	Ménoret (Jean).
Quintin (Serge).	Poirier (Gilbert).	Joulneau (Jacques).
Vauvray (Raymond).	Rousseau (Michel).	Sassigneux (Georges).

Promotion 1950 (réparation).

Saby (Philippe).

Section bâtiment.

Réveillé (Bernard).	Le Stradic (Christian).	Bocquel (André).
Flary (Jean).	Bourhis (Claude).	Humeau (Yves).
Legrand (Jean-Claude).	Briand (Yannick).	Teslas (Jean-Claude).
Bretonnière (Ludovic).	Giraudon (Jean).	
Le Bail (Norbert).	Thomazeau (Michel).	

Ecole nationale professionnelle d'Oyonnax.

Section industrielle.

Evrard (Michel).	Pélé (Jean-Marie).	Druison (Daniel).
Becquaert (Claude).	Perrier (Marc).	Levicky (André).
Lacoste (Jean).	Petit (Pierre).	Pecqueux (Michel).
Dunoyer (Guy).	Vigneau (Raymond).	Benard (Claude).

Section commerciale.

Pivard (Marc).	Marmillon (Jean).	Navarelle (Rose).
Guichon (Lucien).	Nicollet (Henri).	Figuet (Paul).
Humbert (Denise).		

Ecole nationale professionnelle de Saint-Etienne.

Section industrielle.

Guinamand (Michel).	Doyen (Daniel).	Rolly (Jean).
Hostin (Pierre).	Guerq (Denis).	Thomas (Jean).
Reymond (Jean).	Delime (René).	Tuffet (Roger).
Seyssieeq (René).	Dazaud (Antoine).	Marion (Jean-Antoine).
Delorme (René).	Barlet (Jean).	Couturier (Jean-Baptiste).
Loulier (Lucien).	Caseau (André).	Guilhot (Francisque).
Fayard (Marc).	Ravon (Aimé).	Bonnel (Etienne).
Limagne (André).	Payard (Michel).	Laulagnier (Louis).
Peillon (Maurice).	Broc (Clément).	
Roux (Marc).	Clavier (Henri).	
Frecon (Robert).	Clair (Marcel-Jean).	

Ecole nationale professionnelle de Saint-Ouen.

Section industrielle.

Laurent (Claude).	Augusto (Jean).	Payelle (Marcel).
Stheneur (Jacques).	Torlerat (Michel).	Prevost (Bernard).
Maillet (Jacques).	Bergeron (Jean).	Balet (Daniel).
Le Roux (Gérard).	Berlin (Jean).	Danjou (Roger).
Etienne (Marcel).	Quatremain (Georges).	Andre (Bernard).
Cochetel (Michel).	Goutorbe (Gérard).	Balet (Jacques).
Fizet (Jacques).	Moreau (Bernard).	Robin (Jean).
Colombaro (Roger).	Goulot (Etienne).	Bain (Serge).
Credou (Jean).	Lyczba (Richard).	Guth (René).
Boisseau (Jean).	Deligny (Louis).	Gleizes (Bernard).
Oudin (André).	Merivot (Robert).	Joliveau (Raymond).
Duval (Georges).	Cottin (René).	Foucault (Michel).
Garrachon (Jacques).	Heller (Jean-Jacques).	Guillon (André).
Mulon (André).	Lefort (Jean-Claude).	Lepetit (Guy).
Bollini (Bruno).	Rach (Jacques).	Burin (Henri).
Lelouis (Claude).	Bammeyer (Jacques).	Lorin (Henri).
Dastugue (Jean-Claude).	Vinalier (Jean).	Sarrazin (Jean).
Talin (Claude).	Desseroit (Jean).	Yatzevitch (Georges).
Maillard (Jacques).	Robineau (Bernard).	Jeanne (Raymond).
Dambet (Jean).	Renard (Michel).	Gennari (Jacques).
Delobel (Jean).	Lenoël (Claude).	Bertrand (Jean).
Pointillon (Fabien).	Tuillier (Pierre).	Buguet (Raymond).
Chevalier (Michel).	Fievet (Claude).	Fremineur (Michel).
Schmalholtz (Denis).	Brisset (Claude).	Percevault (Claude).
Ansquer (Claude).	Pataud (Jacques).	Gauvry (Pierre).
Macé (Guy).	Fredaigue (Bernard).	Verrier (Pierre).
Vervins (Raymond).	Gillot (Claude).	Deschamps (Jean).
Lemaire (Bernard).	Guth (Gérard).	Fourlouiil (François).
Sallat (Jacques).	Dupuy (Henri).	Piejut (Marcel).
Delaitre (René).	Premy (Marcel).	Malhiotte (Pierre).
		Poulet (Alain).

Promotion 1950.

Thiers (Jean).

Ecole nationale professionnelle de Tarbes.

Section industrielle.

Mas (Emile).	Perpetue (Roger).	Audy (Marcel).
Mulle (Jacques).	Prayssac (Michel).	Rouchaussé (Jean).
Piqué (Jean).	Ufferie (Robert).	Loaso (Grégorio).
Darrigrand (Georges).	Vignau (Fernand).	Decrion (Roland).
Rande (Marcel).	Denard (Jean-Georges).	Lanne (Lucien).
Laborie (Simon).	Pêne (André).	Desbeaux (Jean).
Camy (Pierre).	Lartigue (Jean).	Brouste (Robert).
Dô (Robert).	Bonnet (Louis).	Ribat (Denis).
Courades (Gilbert).	Lassalle (Pierre).	Elzaguirre (Marcel).
Gabaude (Louis).	Robin (Pierre).	Borzecki (Léonidas).
Hernandez (Pierre).	Villingot (Bernard).	Dubasque (Gérard).
Lenguin (Robert).		

Ecole nationale professionnelle de Thiers.

Section industrielle.

Jouve (Paul).	Compagnon (Jean).	Bondaz (Bernard).
Varaine (Michel).	Bertheol (Joseph).	Faye (Alexandre).
Beauvoir (Jean).	Arnaud (Raymond).	Martha d'Andrade
Guinard (Maurice).	Drurie (Georges).	(Claude).
Ramin (Georges).	Roche (Paul).	Marand (Guy).
Pauc (René).	Mizen (Bernard).	Ventezou (Michel).
Grange (René).	Theuil (Guy).	Moneyron (Pierre).
Bourdier (Jean).	Franjaud (Jacques).	Rolhion (Jean).
Chantard (Bernard).	Martinat (Paul).	Masclaux (Alexandre).
Dosjoub (Camille).	Ward (Jean).	Bonne'oy (Roger).
Grollet (Serge).	Monier (Roland).	Bonet (Robert).

Ecole nationale professionnelle de Vierzon.

Section industrielle.

Pochard (Maurice).	Gateau (Guy).	Fevrier (Robert).
Desgland (Jean).	Raymond (Robert).	Teuriau (Claude).
Jardin (Guy).	Scellos (Marcel).	Jammet (Pierre).
Mauduit (Gilbert).	Pilorin (André).	Barat (Jacques).
Granger (Jean).	Peyron (Claude).	Perennes (Germain).
Vayre (Roger).	Vigouroux (Emile).	Tardy (Alain).
Hubert (Michel).	Marcel (Georges).	Millet (Jean).
Auge (Claude).	Laverdant (Bernard).	De Martin-Monégo
Taillefer (Gérard).	Pichardie (Gérard).	(Claude).
Chavepeyre (Marcel).	Labourdette (Jean).	Gibergues (Pierre).
Flagel (Georges).	Doucet (Jean-Claude).	Alonso (Antoine).
Bernat (Gabriel).	Cheve (Maurice).	Laruelle (François).

Promotion 1950.

Brousseau (Jean).

Section de céramique.

Bouclet (Claude).	Gaillard (Roger).	Barat (Claude).
Seguin (Jacques).		

Ecole nationale professionnelle de Voiron.

Section industrielle.

Armand (Pierre).	Lopez (Fernand).	Perrier (Jean).
Cinque (Georges).	Roussillon (Maurice).	Chevalier (Bernard).
Remmans (Michel).	Begoud (Robert).	Vittoz (Maurice).
Errécart (Louis).	Boudou (Pierre).	Ombret (Camille).
Quillien (Jean-Claude)	Mioux (Alphonse).	Muller (Jean-Pierre).
Chanova (René).	Perrin (Robert).	Genin (Louis).
Cartier (Jean).	Finale (Louis).	Bois (Pierre).
Mercier (Guy).	Sultan (Gérard).	Carton (Raymond).
Autier (Maurice).	Benoist (Yves).	Sangiorgio (Jacques).
Lambert (Maurice).	Gonthier (André).	Germi (Laurent).
Lemmet (Félix).	Duret (Roger).	Giraud (Maurice).
Polge (Jacques).	Maigre (Pierre).	Philippe (Simon).
Grange (Maurice).	Buisson (Charles).	Roess (Gabriel).
Marion (Gilbert).	Nury (Lucien).	Monnot (Jean).

ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE JEUNES FILLES

Ecole nationale professionnelle de Bourges.

Section commerciale.

Comptables.

Thibault (Simone).	Gaudon (Geneviève).	Bigot (Christiane).
Gourmelen (Marie-Thérèse).	Bely (Raymonde).	Durand (Denise).
Barbot (Yvette).	Barras (Françoise).	Courant (Simone).
Lamamy (Paulette).	Despres (Jacqueline).	Moreau (Micheline).
Lechat (Nicole).	Desloges (M.-Thérèse).	Blondeau (Thérèse).
Scaviner (Josette).	Nermond (Josette).	Griffon (Madeleine).
	Millet (Jeanine).	Perrot (Yvette).

Secrétaires.

Caumont (Marcelle).	Chirade (Monique).	Fresneau (Chantal).
Aubin (Blanche).	Couppé (Françoise).	Mulon (Lucette).
Irene (Raymonde).	Vertalier (Madeleine).	Boury (Hélène).
Chambre (Francine).	Augy (Jeanine).	
Roche (Sylvianne).	Bobo (Solange).	

Section commerciale hôtelière.

Thevenin (Suzanne).	Dumas (Raymonde).	Martin (Gisèle).
Ferrière (Claudette).	Roger (Yvette).	Grangier (Odette).
Saulnier (Marcelle).		

Section industrielle.

Groupe A.

Giton (Yvette).	Vergnory (Monique).	Methivier (Nicole).
Ducourtioux (Michèle).	Menager (Mylène).	Parinaud (Paulette).
Vayssie (Michèle).	Guenin (Anne-Marie).	Lejarre (Pierrette).
Montifret (Monique).	Lefèvre (Roberte).	Charton (Huguette).
Lecointe (Colette).	Louis (Jacqueline).	

Groupe B.

Pasquet (Anne-Marie).	Thénot (Claudie).	Pouchol (Denise).
Moret (Ginette).	Bourdon (Jeanne).	Bouchoux (Simone).
Danseux (Jeanine).	Mequignon (Eliane).	Chaintron (Eliane).
Villetard (Jacqueline).	Ortu (Jeanne).	

Section des aides-chimistes.

Canu (Paulette).	Bernoud (Gilberte).	Guilbault (Paulette).
Charbonneau (Monique).	Jacquet (Micheline).	Delingette (Gladys).
Sigogneau (Solange).	Mabillot (Huguette).	Komorowska (Jeanine).
Remangeon (Solange).	Guyot (Yvette).	Bouillien (Jeanine).
Louradour (Renée).	Lanctin (Ginette).	
Coulif (Jacqueline).	Inizan (Jeanine).	
	Lachassagne (Jeanne).	

Ecole nationale professionnelle de Creil.

Section industrielle.

Sorel (Louise).	Antoine (Ghislaine).	Vasseur (Fernande).
Pallier (Josette).	Chery (Andrée).	Naninck (Françoise).
Lénart (Alfréda).	Panak (Emilia).	Parage (Nicole).
Mouchenet (Christiane).	Sailliot (Josette).	Sauty (Ginette).
	Carpentier (Lucienne).	

Section commerciale.

Comptables.

Vauthrin (Danièle).	Goursat (Monique).	Crepin (Christiane).

Secrétaires.

Romquin (Denise).	Trzebiniak (Jacqueline).	Boudin (Arlette).
Doré (Yvette).	Koslowski (Geneviève).	Alonet (Colette).
Pierzchala (Geneviève).		

Employées de bureau.

Pingard (Paulette).	Crinon (Andrée).	Loisy (Jacqueline).
Pagnod (Paule).	Delavigne (Colette).	Couchetet (Huguette).

Ecole nationale professionnelle de Lyon.

Section industrielle.

Sciences industrielles.

Barrot (Marguerite).	Chevallier (Marguerite).	Michel (Simone).
Roche-Lavareille (Mauricette).	Debons (Suzanne).	Fricaud (Suzanne).
Perraud (Paulette).	Combaluzier (Andrée).	Vaudav (Lucette).
Millot (M.-Thérèse).	Puget (Paule).	Modesti (Angeline).
Lévi (Georgette).	Chatellux (Eliane).	Lavergne (Michelle).
Lagoutte (Simonne).	Valarcher (Janine).	Forostenko (Huguette).
Chaillon (Renée).	Mounier (Christiane).	Berthod (Odette).
Gonin (Suzanne).	Baudot (Marie-Antoinette).	Collet (Renée).
Debard (Geneviève).		

Métiers féminins.

Padovan (Eliane).	Folcher (Suzanne).	Alga (Suzanne).
Penez (Janine).	Romano (Odile).	Dugois (Jeanine).
Eparvier (Rose).	Burckhart (Michèle).	Béal (Simone).
Perriat (Monique).	Roux (Mireille).	Bèche (Janine).
Rozier (Jacqueline).	Holveck (Janine).	Bastide (Michèle).
Lelong (Jeanine).	Soutrenon (Jane).	Perbet (Josette).
Pierron (Simone).	Terrasson (Josette).	Ovize (Denise).
Grégoire (Paule).	Debeaux (Janine).	Francoz (Eliane).
Menut (Josette).	Pardon (Monique).	Lauron (Andrée).
Brès (Suzanne).	Dupin (Huguette).	Goutorbe (Renée).
Guéraud-Pinet (Andrée).	Sigaud (Jacqueline).	
	Perrachon (M.-Paule).	

Section commerciale.

Secrétaires.

Gibert (Jeanne).	Fréchet (Anne).	Peyratou (Renée).
Geoffray (Josette).	Duboin (Josette).	Grebenko (Tania).
Delaye (Andrée).	Guilloux (Odette).	Camboulives (Nicole).
Mollaret (Lucienne).	Auberger (Marie-Claude).	Petit (Madeleine).
Croizier (Eliane).		Bonhomme (Renée).

Comptables.

Peulet (Ginette).	Gay (Josette).	Bazin (Danièle).
Chomier (Gisèle).	Vincent (Colette).	Tranchand (Paulette).
Gros (Georges).	Rigollet (Francine).	Rostaing (Raymonde).
Thibaud (Hélène).	Andina (M.-Thérèse).	Tournier (Pauletie).
Moureion (Andrée).	Grobocopatel (Claire).	

Employées de bureau.

Groupe A.

Bernard (Yvonne).	Girardon (Gisèle).	Gorgeret (Michèle).
Laramas (Pauline).	Kilardjian (Jeannette).	Buendia (Carmen).
Martin (Colette).	Rolta (Micheline).	Loitron (Suzanne).
François (Renée).	Dupont (Colette).	Rival (Antoinette).
Vialle (M.-Thérèse).	Myet (Eliane).	Baudoin (Henriette).
Matray (Janine).	Tchervine (Hélène).	Montagne (M.-Antoinette).
Cluzel (Paulette).	Planet (Jane).	Roussillon (Christiane).
Fiori (Eliane).	Sage (Andrée).	
Poncet (Janine).	Durand (Madeleine).	
Lagier (Claire).	Couturier (Camille).	

Groupe B.

Cary (Andrée).	Desmarquet (Chantal).	Dupont (Georgette).
Psalhas (Gethsémanie).	Thimier (Christiane).	Blein (Rose).
Gubernati (Chantal).	Bidaux (Simone).	Druge (M.-Thérèse).
Vicard (Denise).	Péraglie (Yvette).	Clairel (Jacqueline).
Paul (Rolande).		

Ecole nationale professionnelle de Poligny.

Section « Arts ménagers et puériculture ».

Chicault (Denise).	Jouffroy (Maryse).	Cuynet (Ginette).
Gras (Michèle).	Laurlaux (Colette).	Vuarchez (Marcelle).
Rodet (Yvette).	Poux (Marie-Josèphe).	Brunet (Jacqueline).
Pellini (Rolande).	Burlet (Arlette).	Ferreux (Gilberte).
Bassand (Andrée).	Narcy (Ginette).	Bastien (Monique).
Carallaro (Viviane).	Girard (Bernadette).	Landré (Sylviane).

Section commerciale (hôtellerie).

Savarit (Claude).	Laroche (Adrienne).	Venne (Yvette).
Thirode (Colette).	Jacquet (Fernande).	Dissard (Jeannine).
Rojdor (Nicole).	Toussaint (Marcelle).	Fontaine (Jeannine).
Girod (Lucette).	Aguitte (Michèle).	Picard (Michelle).
Chambon (Renée).	Alabouvette (Christiane).	

Ecole nationale professionnelle de Vizille.

Section commerciale.

Argelès (Henriette).	Michallat (Elise).	Laplace (Claudie).
Lemmet (Marie-Jane).	Temporel (Michèle).	Garcin (Juliette).
Dupuy (Michelle).	Faure-Comte (Jeannine).	Bourguignon (Marthe).
Chardon (Andrée).		Marais (Simone).

Section industrielle.

Villard (Renée).	Tauban (Monique).	Gallilard (Andrée).
Jambert (Anne-Marie).	Orjollet (Anne-Marie).	Gratier de Saint-Louis (Georgette).
Billard (Marguerite).	Barraud (Anne-Marie).	

Section familiale.

Garnier (Annie). Giraud (Andrée).

Le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section spéciale préparatoire aux arts et métiers) est délivré aux élèves des écoles nationales professionnelles de garçons dont les noms suivent.

Ecole nationale professionnelle d'Armentières.

Parmentier (Joseph).	Lecut (Claude).	Debray (Jean-Claude).
Ribour (Jean-Louis).	Daroux (Henri).	Pradie (Daniel).
Crépin (Pierre).	Lenne (Marcel).	Braud (Jacques).
Baudichon (Michel).	Baudry (Jacques).	Albert (Jean-Claude).
Drouet (Gilbert).	Barre (Raymond).	Pepin (Emile).
Rousselle (Guy).	Mileschi (Daniel).	
Bencteux (Michel).	Cazeaux (Jean).	

Ecole nationale professionnelle de Chalon-sur-Saône.

Moine (Georges).	Seitz (Jean-Louis).	Bonnet (Michel).
Durand (Jean).	Audugé (Paul).	Bon (Bernard).
Ruche (Michel).	Desvoyes (Louis).	Marcillet (Roger).
Vanhove (Jacques).	Marinot (Robert).	Gandriaux (Louis).
Meny (Claude).	Moreau (Jean).	Bertot (Maurice).
Perrot (Michel).		

Ecole nationale professionnelle de Creil.

Caccia (Louis). Marce (Roger). Nicolle (Joël).

Ecole nationale professionnelle d'Egletons.

Banguet (Gérard).	Fauré (Emile).	Baudin (André).
Lachambre (René).	Ramond (Pierre).	Coup (Francis).
Marcenac (Robert).		

Ecole nationale professionnelle d'Epinal.

Cornu (Jacques).	Philippe (Jean-Marie).	Thouvenot (Jacques).
Berger (Jean-Marie).	Didier (Jacques).	Berguer (Jean-Claude).
Perrin (Bernard).	Frenot (Roland).	Courriot (Henri).
Seyer (Michel).		

Ecole nationale professionnelle de Limoges.

François (Bernard).	Neyens (Marc).	Lecoin (Jean).
Rouy (André).	Marchadier (André).	

Ecole nationale professionnelle de Lyon.

Corbet (Pierre).	Petitjean (Daniel).	Marc (Raoul).
Lucain (Michel).	Barny (Jean).	Nugeyre (Robert).
Philippe (Robert).	Chevallier (Pierre).	Mailliet (Robert).
Baumes (Gérard).	Pellet (André).	

Ecole nationale professionnelle de Metz.

Bour (Jean-Marie).	Pierret (Robert).	Stratakis (Georges).
Lambinet (Marcel).	Rinck (Alfred).	Truchelut (Jean).

Ecole nationale professionnelle de Nancy.

Nizard (Michel).

Ecole nationale professionnelle de Nantes.

Hanno (Gérard).	Kerdelhue (René).	Lucas (Guy).
Basset (Louis).	Guyader (Charles).	Baptiste (Pierre).
Cholet (Henri).	Tremoureux (Claude).	

Ecole nationale professionnelle de Saint-Etienne.

Chave (Henri).	Quillon (René).	Stauffer (Louis).
Chomat (Pierre).	Prolhac (Robert).	Valette (Maurice).
Monier (Roger).	Reymondon (Jean).	Vollerin (Jacques).
Muron (Alexandre).		

Ecole nationale professionnelle de Saint-Ouen.

Conan (Marcel).	Migeot (André).	Levier (Jean).
Jomas (Claude).	Berthelot (Fernand).	Hoffmann (Norbert).
Constancis (Jean).	Nectoux (Claude).	Benezech (Claude).
Le Doyen (Jean).	Pelillen (Jean).	Shuffield (Claude-E.-W.) (à titre étranger).
Didier (Laurent).	Veyssiere (Jean).	
Monta (Bernard).	Fouron (Perre).	
Guibe (Lucien).		

Ecole nationale professionnelle de Tarbes.

Bize (André).	Hourmilougue (André).	Dabernard (Pierre).
Russ (Simon).	Galy (René).	Cazaban (Maximin).
Darteyron (Guy).	Grangé-Marsoou (Henri).	Fourtet (Henri).
Castaing (Roger).	Tressol (Marcel).	Verdier (Pierre).
Lameyre (Roger).	Boudey (Jacques).	Gallie (Gilbert).
Berdy (Jacques).	Saugnac (Jean-Pierre).	Rouzaud (Henri).
Cortade (Alfred).		Larmanon (Jacques).

Ecole nationale professionnelle de Thiers.

Turlin (Georges).	Boissier (Robert).	Portal (André).
Pouzeratte (Pierre).	Rigaudias (Hubert).	Missohnier (Robert).
Charmet (Jean).	Feneyrol (Jean).	Bonnet (Pierre).
Grenet (Claude).		

Ecole nationale professionnelle de Vierzon.

Bidault (Michel).	Brochard (Claude).	Visage (Jean).
Née (Claude).	Donnadieu (Jacques).	Berthelot (Jean).
Goin (Jacques).	Bret (Jean).	Poé (Christian).
Guyon (Jean).	Giblet (Jacques).	Regourd (Albert).
Lesage (Maxime).	Mauchien (Daniel).	Bossard (Henri).
Russier (Pierre).	Desdions (Maurice).	Coudray (Jack).
Tiby (Gérard).	Tilliole (Hubert).	Dubant (Jacques).
Gibault (André).	Landier (Christian).	Gimard (Jean).
Mouré (Hubert).	Moreau (Jean).	
Abadie (Claude).	Bastide (Jean).	

Ecole nationale professionnelle de Voiron.

Vidal (Marc).	Neviere (Jean).	Pinier (Paul).
Montmayeur (Jacques).	Chapperon (Henri).	Chollat (Claude).
Orengo (René).	Perrier (Jackie).	Fabrique (Michel).
Charnier (Robert).	Pellelier (Pierre).	Fabry (Eugène).
Gelly (Jean-Louis).	Laurens (Marc).	Monnet (Jean).
Marcellin (Rémi).	Pezron (Louis).	Baude (Michel).
Galin (Gilbert).	Robert (Paul).	Bouiletin (André).
Chareyron (Jean-Pierre).	Peccoud (Michel).	Poudevigne (Jacques).
Gay (Henri).	Guillot (Jean-Pierre).	Blanc (Roger).
	Dumas (Jean).	
	Mallit (Jean).	

Le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles d'horlogerie est accordé aux élèves dont les noms suivent:

Ecole nationale professionnelle horlogère de Besançon.

Section « Petite mécanique de précision ».

Boiteux (Pierre).	Faivre (Maurice).	Faivre-Dupaigre (Jean).
Rième (Marcel).	Puech (Bernard).	Delsol (Antoine).
Boissier (François).	Guye (Fernand).	Braconnier (Pierre).
Mouget (Luc).	De Taddeo (Philippe).	
Bedeville (Jacques).		

Section « Horlogerie ».

Pruvot (Paul).	Duveaux (François).	Bernot (Michel).
Pagnier (Michel).	Didiergeorge (Pierre).	Decroix (Jean).
Renier (Marcel).	Boury (André).	Prud'homme (Daniel).
Boisserand (Henri).	Telu (Michel).	Dournel (Roger).
Daussin (Bernard).	Appercelle (Jackie).	

Section « Bijouterie ».

Duret (Jean).	Di Nardo (Rodolphe).	
Dumont (André).	Prevost (Maurice).	

Section technique de mécanique horlogère.

Pascal (Michel).	Ombrouck (Pierre).	Cupillard (Michel).
Remond (Alfred).	Berthelot (André).	Caillard (Henri).

Promotion 1950 (réparation).

Lebrun (Francis).

Ecole nationale professionnelle horlogère de Cluses.

Section « Horlogerie ».

Boulland (Pierre).	Guilleux (René).	Bres (Pierre).
Enfantin (Jacques).	Landois (Henri).	Larousse (Jacques).
Pascal (Jacques).	Constantin (Henri).	Pondevaux (Robert).
Dornic (Jean).	Magnin (Bernard).	Mestas (Pierre).
Magnin (Jean).	Prely (Pierre).	Peyrache (Pierre).
Garre (Michel).	Cavarec (Pierre).	Mazaleyrat (Pierre).
Chiffre (Jean).	Gaucher (Bernard).	Germain (Jacques).

Section « Mécanique de précision ».

Sauzeat (Robert).	Bontaz (Charles).	Depollier (Charly).
Morel (Yves).	Tanjou (Louis).	Kluss (Claude).
Dubourg (Daniel).	Denis (Jean-Pierre).	Griffoul (Max).
Jacquard (Louis).	Busillet (Paul).	Rubin (René).
Félix (Louis).	Gerfaud (Marcel).	Rivoal (Jean).
Prevent (Emile).	Caplepuy (Jean).	Pin (Jean).
Socquet (André).	Ortavant (Aimé).	Holmière (Jean).
Millotte (André).	Maboungou (Antoine).	Gaigeard (Jean-Claude).
Schaer (Pierre).	Humbert (Pierre).	Racloz (Maurice).
Amadei (Fernand).	Depery (Gilbert).	
Rossignol (Jacques).	Domergue (Robert).	

Section « Appareillage ».

Bouchet (Gilbert).	Pugnet (Georges).	Le Prunenec (André).
Preiss (Robert).	Taulaigo (Jean-Claude).	Matta (Pierre).
Boumal (Jacques).		

Section technique de mécanique horlogère.

Carre (Henri).	Bastid (Gérard).	Darpentigny (Charles).
Jacquet (Lucien).	Petitjean (Jean).	

Modification à l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 1946 portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (sections préparatoires aux écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers).

Par arrêté du 17 avril 1952, l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 1946 portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section spéciale préparatoire aux arts et métiers) est modifié comme suit en ce qui concerne l'école nationale professionnelle de Limoges:

1 Culotte (Jean).	4 Eyrignoux (André).	7 Cipan (André).
2 Senard (Jean).	5 Paturaud (Joseph).	8 Lévêque (Pierre).
3 Dussutour (Paul).	6 Pommier (Jean).	9 Dubant (Michel).

Liste par ordre de mérite, des élèves de l'école spéciale d'architecture, établissement reconnu par l'Etat, 254, boulevard Raspail, à Paris (14e), ayant obtenu en juillet 1951, le diplôme d'architecte.

Seach (Jean).	Rouquet (Jean).	Robert (Louis).
Lechauguette (Robert).	Klein (Rémy).	Denjoy (Bernard).
Kimmoun (Claude).	Jankovic (Jean).	Constantinovitz (Pierre).
François-Bongarçon (Claude).	Toupin (Jean).	
	Nicolle (Louis).	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Circulaire n° 152, du 25 avril 1952, relative à la réglementation des enduits et vernis pour récipients.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs divisionnaires, inspecteurs agents du service de la répression des fraudes et à Messieurs les directeurs des laboratoires agréés.

La circulaire n° 150, du 23 juin 1950 (*Journal officiel* du 20 juillet 1950, p. 7791), relative à la composition des enduits et vernis pour récipients ou appareils au contact de denrées alimentaires a établi une liste de substances pouvant être employées dans la fabrication de ces enduits et vernis.

Conformément aux avis émis par le conseil supérieur d'hygiène publique de France dans ses séances des 8 octobre 1951 et 21 janvier 1952, les substances ci-après pourront également être employées dans la composition des revêtements des récipients ou appareils au contact d'aliments:

1° Cires de paraffine, cires minérales raffinées, ozokérite, céresine, sous réserve que ces cires ne renferment aucune trace de substances cancérigènes;
2° Cire d'abeilles;
3° Cire de Carnauba;
4° Colophane;
5° Triacétine, tributyrine, tripropionine;
6° Stéaro-chlorure de chrome.

Par ailleurs les paragraphes *d* et *e* de la circulaire précitée du 23 juin 1950 sont annulés et remplacés par les suivants:

« *d*) Stabilisants: hexaméthylènetétramine et les sels de métaux non toxiques (stéarate, silicate et carbonate de calcium, phosphate et lactate de sodium).

« *e*) Siccatifs: résinates de métaux non toxiques (notamment résinates de cobalt et de manganèse) ».

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALECOT.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du personnel des établissements d'enseignement agricole du second degré.

Par arrêté du 30 avril 1952, le tableau d'avancement, pour 1952, du personnel des établissements d'enseignement agricole du second degré a été fixé comme suit:

PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Pour le 5e échelon (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Cazes, avec report d'ancienneté d'une année.

PROFESSEURS ADJOINTS

Pour la hors-classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Fayat.
Au 1er juillet 1952: MM. Duquerroy, Lauzin.

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Raffin.
Au 1er juillet 1952: Mme Vallée, pour ordre.

Pour la 3e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Thibaut.
Au 1er juillet 1952: MM. Coquibus, Figard, Mlle Legras, pour ordre.

Pour la 4e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Sabatier.

Pour la 5e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Lhuillier.

CHEFS DE PRATIQUE D'ÉCOLES RÉGIONALES D'AGRICULTURE

Pour la 1re classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Fournajoux.

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er juillet 1952: M. Dupuis.

CHEFS DE PRATIQUE D'ÉCOLES D'AGRICULTURE

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Berthet.

Pour la 3e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: MM. Pelouse, Deback.
Au 1er juillet 1952: MM. Blachon, Laperrousaz.

Pour la 4e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: MM. Cluber, Mathis.
Au 1er juillet 1952: MM. Avignon, Thieulin.

Pour la 5e classe (choix).

Au 1er juillet 1952: MM. Bukiet, Bertrand, Combes.

Pour la 6e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Raynard, avec report d'ancienneté d'un an; MM. Ferrand, Ull, avec report d'ancienneté de six mois.

AGENTS COMPTABLES

Pour la 3e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Thomas.

RÉPÉTITEURS

Pour la 3e classe (choix).

Au 1er juillet 1952: M. Rivière.

Pour la 4e classe (choix).

Au 1er janvier 1952: M. Hoerle.

OUVRIERS CHEFS

Pour la 2e classe (choix).

Au 1er juillet 1952: M. Teste.

Pour la 3e classe (choix).

Au 1er juillet 1952: M. Remignon.

SURVEILLANTS

Pour la 6e classe (reclassement).

Au 1er janvier 1952: M. Testart.

Pour la 6e classe (choix).

Au 1er juillet 1952: MM. Josset, Delattre.

Les avancements ci-dessus ne pourront être effectivement accordés que dans la limite permise par la situation des crédits budgétaires.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Complément à l'arrêté du 10 avril 1952 portant désignation des membres de la commission de réforme qualifiée pour étudier le droit à pension d'invalidité des déportés et internés résistants.

Le ministre de la défense nationale et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la résistance, notamment son article 11;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 6 août 1948 susvisée;

Vu l'arrêté du 10 avril 1952 portant désignation des membres de la commission de réforme qualifiée pour étudier le droit à pension d'invalidité des déportés et internés résistants,

Arrêtent:

Article unique — L'article 2 de l'arrêté du 10 avril 1952, portant désignation des membres de la commission de réforme qualifiée pour étudier le droit à pension d'invalidité des déportés et internés résistants, est complété ainsi qu'il suit:

« Membres. — M. le capitaine Laboureau (Lucien), du service des transmissions ».

Fait à Paris, le 9 mai 1952.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Le directeur du cabinet,
DIDKOWSKI.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par décision du directeur général des douanes et droits indirects, ont été nommés à l'emploi de préposé des douanes, en exécution de la loi du 25 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, les candidats ci-après désignés, inscrits pour cet emploi sur les listes provisoires de classement pour les années 1948 et 1949, publiées au *Journal officiel* des 21 décembre 1948, 18 octobre 1950, 10 mars 1951, 2 août 1951 et 12 décembre 1951.

Catégorie C.

36 Gabriel (René).
37 Descombaz (Roland).
41 Maurin (Maurice).
42 Peretti (François).
43 Vitse (Robert).
47 Saladini (Antoine).
48 Claveau (Jean).
49 Catineau (Marcel).
50 Romanielli (Jean).
51 Renaudet (Robert).
52 Luc (Gaston).
54 Tillière (Edmond).

Catégorie D.

198 Derosiaux (Adolphe).
242 Vairez (André).
243 Rolland (Joseph).
244 Gaillard (Paul).
247 Viard (Fernand).
252 Garaudet (Charles).
254 Tomasi (Vincent).
265 Ciret (Paul).
271 Tagland (Albert).
273 *ter* Quilichini (Don) (Barthélémy).
277 Lorente (Pierre).
280 Piol (André).
281 Barreyat (Georges).
282 Beretti (Don) (Trajean).
285 Drumelle (Roland).
286 Sansonnet (Henri).
288 Eichenbaum (Alexandre).
291 Genies (Georges).
296 Brenet (Pierre).
299 Lefebvre (Léon).
301 Noue (Roger).
307 Antonetti (Joseph).
308 Romain (René).
310 Fontaine (Antoine).
311 Aubry (Gabriel).
314 Brzegowy (Paul).
317 Junghauss (Arthur).
318 Bourdet (Gabriel).
320 Camerini (Joseph).
327 Eichinger (Oscar).
328 *bis* Agussan (Lucien).
330 Novella (Ange).
332 Freys (Raymond).
336 *bis* Beaufils (André).
337 Piston (Georges).
340 Flourne (Marcel).
341 Luciani (Horace).
344 Peretti (Jean).
345 Guidicelli (Joseph).
349 Jeannot (Maurice).
353 Capirosse (Jacques).
388 Bober (Georges).
391 Giudicelli (Jean).
393 Blondel (Charles).
397 Panighi (Jean).
398 Alexandre (Willy).
404 Marcaggi (Lucien).
405 Boucher (Aimé).
408 Nicoine (Raoul).
409 Giacomoni (Charles).
410 Bouvry (Jean).
411 Guiraud (Roger).
413 Bouchard (Charles).
414 Renaut (Louis).
417 Juifret (Guillaume).
420 Langlois (Pierre).
422 Dupouy (Joseph).
426 Dubern (François).
427 Renaudin (Ferdinand).
430 Leclercq (Pierre).
431 Heureuse (Scholastique).
435 Noël (Jean).
436 Lambert (Georges).
437 Salotti (Jean-Marie).
440 Ruelle (Désiré).
445 Louix (Félix).
446 Valois (Jean-Pierre).
447 Parnaudeau (Paul).
448 Veyres (Julien).
450 Brémond (Henri).
451 Payneau (Marcel).
453 Matter (Marcel).
456 Saunier (Marcel).

Par décision en date du 13 février 1952, ont été nommés à l'emploi de receveur buraliste de 2e classe, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 pris pour son application, les candidats ci-après désignés inscrits pour cet emploi sur les listes provisoires de classement pour l'année 1948 publiées au *Journal officiel* des 15 octobre 1950, 10 mars 1951 et 2 août 1951:

Paragraphe C.

65 Laffont (Alexis), à Rieumes (Haute-Garonne).
101 Robert (Pierre), à Toulouse-Lalande (Haute-Garonne).
211 Kunstle (Alfred), à Geispolsheim (Bas-Rhin).
281 Biancheri (Antoine), à Mandelieu (Alpes-Maritimes).
299 Pelissier (Albert), à Bessières (Haute-Garonne).
332 Marchiandi (Michel), à Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes).
439 *bis* Boulic (Jean-Pierre), à Telgruc (Finistère).
501 Sale (Adolphe), à Mougins (Alpes-Maritimes).

515 Capelle (Albert), à Laibenque (Lot).
534 Baux (Georges), à Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales).
581 *bis* Fossard (Joseph), à Canisy (Manche).
584 Santiaggi (Antoine), à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône).
583 Reboullet (Delphin), à Viviers (Ardèche).
586 Lamperrière (Yves), à Arzon-Port-Navalo (Morbihan).
587 Simon (Jules), à la Motte-Achard (Vendée).
588 Maraval (Roger), à Boisseron (Hérault).
589 Michel (Julien), à Clesse (Saône-et-Loire).
591 Magourou (Joseph), à Corlay (Côtes-du-Nord).
592 Brégard (Georges), à Castillon (Ariège).
592 *bis* Conan (Louis), à Plogastel-Saint-Germain (Finistère).
594 Henno (Alphonse), à Pléan (Ille-et-Vilaine).
594 *bis* Nauleau (Roger), à Châtillon-sur-Indre (Indre).
596 Brunquel (Emile), à Sorèze (Tarn).
597 Barjau (Sylvain), à Alénya (Pyrénées-Orientales).
598 Baubet (Victorin), à Chignin (Savoie).
599 Lamazerolles (André), à Luxé (Charente).
600 Biras (Pierre), à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
602 Abraham (Georges), à Londinières (Seine-Inférieure).
603 Guillouzic (Eugène), à Marzan (Morbihan).
605 Serveau (Henri), à Saint-Andelain (Nièvre).
606 Destounesse (Jean), à Tartas (Landes).
607 Beaudoin (Jules), à Marnay (Haute-Saône).
610 Gastou (Léon), à Servies (Tarn).
611 Vandromme (André), à Marly (Nord).
612 Gauzy (Georges), à Bize (Aude).
613 Pech (Louis), à Baziège (Haute-Garonne).
614 Brunet (Jean), à Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne).
615 Kappler (Georges), à Châtenois (Bas-Rhin).
617 La Croix (Pierre), à Erôme (Drôme).
618 Gambaudo (Jules), à Puveaul-la-Barque (Bouches-du-Rhône).
619 Couard (Francisque), à Marboz (Ain).
620 Mengault (André), à Dordives (Loiret).
621 Dumas (Joseph), à Bouillargues-Rodilhan (Gard).
622 Brun (Ernest), à Montfort (Var).
623 Pallierne (Marcel), à Saint-Mars-du-Désert (Loire-Inférieure).
623 *bis* Forgeon (Maurice), à Pierrepont (Meurthe-et-Moselle).
624 Palix (Aimé), à Laurac (Ardèche).
626 Floch (Jacques), au Conquet (Finistère).
627 Baud (Antoine), à Sail-sous-Couzan (Loire)
629 Raynaud (Jean), à Malras (Aude).
630 Jaugin (Vivien), à Criteuil (Charente).
631 Chauchard (Gabriel), à Montrozier « Gages » (Aveyron).
632 Poirier (Jean), à Salignac (Gironde).
633 Vuilliemin (Edouard), à Saint-Savin (Vienne).
634 Deschamps (Jean), à la Prenessaye (Côtes-du-Nord).
635 Bulon (Jacques), à Luc-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
636 Martin (Hervé), à Ruffiac (Morbihan).
636 *bis* Allegre (Paul), à Beaupuy (Lot-et-Garonne).
637 Thomas (Pierre), à Cussac (Haute-Vienne).
638 Barthélemy (Victor), à Saint-Germain-de-Confolens (Charente).
639 Tamisier (René), à Mérignac (Charente).
640 Albert (Georges), à Ile-d'Elle (Vendée).
642 Le Basse (Louis), à Peillac (Morbihan).
645 Sicard (Jean), à Chasseneuil (Vienne).
646 *bis* Maillat (Ernest), à Marboué (Eure-et-Loir).
647 Chotteau (Voltaire), aux Rosiers (Maine-et-Loire).
648 Tavert (Raymond), à Chamboulive (Corrèze).
649 Duret (Maurice), à Fougerolle-Grand-Fahys (Haute-Saône).
650 Denopce (Joseph), à Siaugues-Saint Romain (Haute-Loire).
651 Wissemer (Auguste), à Espéraza (Aude).
652 Olivier (Alexis), à Ductair (Seine-Inférieure).
653 Brau-Arnauty (Jean), à Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
654 Havard (Edmond), à Pontevès (Var).
654 *bis* Clément (Henri), à Perriers (Manche).
655 Cohade (Roger), à Romagnat (Puy-de-Dôme).
656 Caverivière (Marceau), à Badens (Aude).
657 Taddei (Bonaventure), à Mireval (Hérault).
658 Dubois (Daniel), à Noizay (Indre-et-Loire).
659 Bertrand (Abel), à Richelieu (Indre-et-Loire).
660 Besson (Antoine), à Châteaugay (Puy-de-Dôme).
661 Salfranc (André), à Danjoutin (Haute-Saône).
662 Theliomas (Maurice), à Lubersac (Corrèze).
663 Camus (Louis), à Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne).
663 *bis* Cadiou (Albert), à Saint-Quentin-la-Poterie (Gard).
664 Fournier (Sylvain), à Saint-Gervais-le-Fayet (Haute-Savoie).
665 Le Jossec (André), à Plumélian (Morbihan).
666 Liger (Robert), à Aschères-le-Marché (Loiret).
667 Figuet (Célestin), à Chantrans (Doubs).
668 Lefevre (Félicien), à Aulnay-la-Rivière (Loiret).
669 Jeanmaire (Georges), à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).
670 Bley (Raymond), à Cancon (Lot-et-Garonne).
671 Orhan (Marcel), à la Boussac (Ille-et-Vilaine).
672 Vermerie (Emile), à Saint-Hyppolyte-Pons (Aveyron).
673 Sperat (Pierre), à Lempdes (Haute-Loire).
674 Blanc (François), à Salles-la-Source (Aveyron).
675 Uullie (Maurice), à Fontès (Hérault).
676 Chaillot (Jean), à Issé (Loire-Inférieure).
677 Despres (Georges), aux Hays (Jura).
678 Surjus (Albert), à Villemolaque (Pyrénées-Orientales).
679 Morice (Francis), à Carquefou (Loire-Inférieure).
679 *bis* Lucas (Camille), à Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres).
680 Poutaraud (Marcel), à Dompierre-les-Eglises (Haute-Vienne).
681 Devaux (Léon), à Villeneuve-Comtesse (Charente-Maritime).
683 Budet (Yves), à Maule (Seine-et-Oise).
685 Tansillo (Ernest), à Peyrolles (Bouches-du-Rhône).
686 Fleurant (Antonin), à Lathus (Vienne).
687 Chanaud (André), à Ansouis (Vaucluse).
688 Vacherie (André), à Salon-la-Tour (Corrèze).
690 Mazauric (Guy), à Vézenobres (Gard).
691 Bodin (Alphonse), à Albias (Tarn-et-Garonne).
692 Simon (Albert), à Néant (Morbihan).
693 Petit (Jean), à Lignières (Charente).
694 Blanc (René), à Leuc (Aude).
696 Biscaye (Louis-Paul), à Vinon (Var).
697 Touret (René), à Saint-Saturnin (Hérault).
698 Rouge (Jules), à Brillac (Charente).
699 Carrer (Vincent), à Séné (Morbihan).
700 Olivier (François), à Brignac (Hérault).
701 Thavard (Bertrand), à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir).
702 Lanes (Maurice), à Nailloux (Haute-Garonne).
703 Allio (Félix), à Bréhan-Loudéac (Morbihan).
703 *bis* Bourgeois (Roger), à Vincennes (Yonne).
703 *ter* Bresson (Ferdinand), à Sain-Félix (Haute-Garonne).
704 Pauquet (André), à Arnèke (Nord).
705 Chiriot (Constant), à Marbache (Meurthe-et-Moselle).
706 Corsenac (Jean), à Labouheyre (Landes).
706 *bis* Bardagi (Jésus), à Cierp (Haute-Garonne).
707 Pirot (Marcel), à Saint-Denis-de-Joubert (Indre).
708 Patronne (Adrien), à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).
711 Rouge (Jean), à Costayrols (Tarn).
712 Ruton (Louis), à Aizenay (Vendée).
713 Bernardeau (Léon), à Fors (Deux-Sèvres).
715 Tiercet (Roger), à Vireux-Molhain (Ardennes).
716 Barthel (Alfred), à Wissembourg (Bas-Rhin).
717 Dubouchet (Victor), à Saint-Gérand (Allier).
717 *bis* Burkel (Lucien), à Lutzelbourg (Moselle).
718 Pastor (Eliodore), à Castelnau-d'Hérault (Hérault).
720 Darrenougue (Auguste), à Jurançon (Basses-Pyrénées).
721 Le Meur (Pierre), à Merdrignac (Côtes-du-Nord).
722 Soulier (Antoine), à la Motte-Servolex (Savoie).
723 Le Guyader (Yves), à Louargat (Côtes-du-Nord).
724 Nicolas (Jean), à Dinéault (Finistère).
725 Guillot (Louis), à Eledé (Ille-et-Vilaine).
726 Lorandel (Louis), à Sens-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).
727 Devoir (René), à Charentenay (Yonne).
728 Mounier (Léon), à Saint-Léonard-Pont-de-Noblat (Haute-Vienne).
729 Varenne (Alexandre), à Saint-Paulien (Haute-Loire).
730 Schleiffer (Charles), à Pfaffenhoffen (Bas-Rhin).
731 Prot (Henri), à Migennes (Yonne).
732 Prudhomme (Alfred), à Chevillon (Haute-Marne).
733 Giraudeau (Hubert), à Monestier-Couture (Dordogne).
734 Gillard (René), à Forges-d'Aunis (Charente-Maritime).
735 Petit (Louis), à Gardouch (Haute-Garonne).
736 Drouard (André), à Flomes (Marne).
737 Garbil (Benoit), à Saint-Maurice-en-Gourgeis (Loire).
738 Taurand (Raymond), à Labarthe-de-Rivière (Haute-Garonne).
739 Le Neve (Jean), à Crach (Morbihan).
740 Vellutini (César), à Saint-Raphaël (Var).
741 Jouanillou (Eugène), à Asthez (Basses-Pyrénées).
742 Julien (Pierre), à Soumoulou (Basses-Pyrénées).
744 Felt (Aloyse), à Dettwiller (Bas-Rhin).
745 Limet (Roger), à Thevet-Saint-Julien (Indre).
746 Bonnefoi (Gaston), à Saint-Amand (Marne).
749 Ulmet (Adolphe), à Ris-Orangis (Seine-et-Oise).
750 Duplan (Jules), aux Assions (Ardèche).
752 Cavagnara (Dominique), à Rougiers (Var).
753 Soula (Georges), à Varilhes (Ariège).
754 Fosse (Jean), à Bouzigues (Hérault).
755 Fraboulet, à Plurien (Côtes-du-Nord).
757 Boyer (Gabriel), à Négrondes (Dordogne).
756 Chaffraix (Etienne), à Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme).
758 Chaguena (Léon), à la Trinité-Porhoët (Morbihan).
759 Martin (Paul), à Villematier (Haute-Garonne).

760 Turmel (Jean - Baptiste), à Saint - Hilaire - des-Landes (Ille-et-Vilaine).
760 *bis* Sauvaget (Gaston), à Villevêque (Maine-et-Loire).
761 Ramounat (Yvan), à Mouflanquin (Lot-et-Garonne).
762 Bartin (Philibert), à Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire).
764 Capy (Auguste), à Arbas (Haute-Garonne).
765 Jardéres (Georges), à Panjas (Gers).
766 Lannes (Laurent), à Mouchan (Gers).
768 Evrard (Louis), à Revin (Ardennes).
769 Bourzat (René), à Voutezac (Corrèze).
770 Auderic (Léopold), à Folles (Haute-Vienne).
771 Lanscotte (Michel), à Avenay (Marne).
773 Jung (Paul), à Pauillac (Gironde).
774 Demaille (Martial), à Montenbeuf (Charente).
777 Le Mourroux (René), à la Trinité-sur-Mer (Morbihan).
779 Tuaillon (André), à Villersexel (Haute-Saône).
780 Zanetto (Pierre), à la Chapelle-Blanche (Savoie).
781 Le Pallud (Joachim), à Berné (Morbihan).
782 *bis* Bartoli (Marc), à Lançon (Bouches-du-Rhône).
783 Postic (Louis), à Melrand (Morbihan).
784 Saint-Germain (Didier), à Acheux - en - Amiennois (Somme).
786 Aujean (Firmin), à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).
788 Maître (Guy), à Ostheim (Haut-Rhin).
789 Thibault (Maxime), au Louroux (Maine-et-Loire).
793 Aubier (Roger), à Monthizot (Sarthe).
793 *bis* Simon (Clovis), à Ecommoy (Sarthe).
794 Sebe (Roger), à Saint-Nicolas-de - Bourgueil (Indre - et-Loire).
796 Exbalin (Fernand), à Navacelles (Gard).
797 David (Robert), à Saint Foy-des-Vignes (Dordogne).
798 Lassiaille (Pierre), à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).
799 Terranche (Jules), à Noailles (Tarn).
800 Delphin (Alix), à Loudun (Vienne).
802 Susini (Dominique), à Aix-les - Milles (Bouches - du-Rhône).
801 Bignon (Fernand), à Senonches (Eure-et-Loir).
808 Gauthier (Pierre), à Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme).

Par décision en date du 2 février 1952, ont été nommés à l'emploi d'agent de constatation stagiaire en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique, pour l'application de la loi précitée, les candidats ci-après inscrits pour cet emploi sur les listes provisoires de classement pour l'année 1950, publiées au *Journal officiel* du 10 mai 1950:

Catégorie C.		*Catégorie D.*	
38 MM.	Le Brun (Jean).	3 MM.	Grinand (Pierre).
49	Dubois (Maxime).	15	Robert (Jean-Louis).
57	Refford (Daniel).	25	Caudart (Lucien).
71	Maximilien (Raymond)	55	Lacroix (Raymond).
		78	Bonnans (Marcel).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Conseil d'administration de la section professionnelle d'allocation vieillesse des chirurgiens dentistes.

22, rue Emile-Menier, Paris (16e).

RESULTATS DES ELECTIONS DU 15 AVRIL 1952

I. — Collège des allocataires

Inscrits 887
Votants 685

Nombre de sièges à pourvoir: 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
MM.		Mme Laroche (Raymonde)	Elue. 562 voix.
Dehillotte (Gaston).	Elu. 505 voix.	Bulletins blancs ou nuls	123
Moullet (Auguste)	147 —		
Bulletins blancs ou nuls	33		

II. — Collège des cotisants

A. — *Département de la Seine.*

Inscrits 1.571
Votants 548

Nombre de sièges à pourvoir: 2 titulaires, 2 suppléants.

Ont obtenu:

Administrateurs titulaires.		Administrateurs suppléants.	
MM.		MM.	
Proteaux (Maurice)	Elu. 434 voix.	Bertrand (Maurice)	Elu. 363 voix.
Refon (André)	Elu. 319 —	Lelièvre (Pierre) ...	Elu. 225 —
Taille (Pierre)	85 —	Dubois (Albert)	175 —
Bulletins blancs ou nuls	66	Bulletins blancs ou nuls	90

B. — *Départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.*

Inscrits 336
Votants 164

Nombre de sièges à pourvoir: 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
M. Granet (Louis) ..	Elu. 147 voix.	M. Dumurgier (Louis)	Elu 142 voix.
Bulletins blancs ou nuls	17	Bulletins blancs ou nuls	22

C. — *Deuxième groupe de régions sanitaires.*

Inscrits 1.081
Votants 351

Nombre de sièges à pourvoir; 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
MM.		M. Préau (Charles)	Elu. 302 voix.
Adam (André)	Elu. 310 voix.	Bulletins blancs ou nuls	159
Belliard (Robert)	155 —		
Bulletins blancs ou nuls	86		

D. — *Troisième groupe de régions sanitaires.*

Inscrits 1.050
Votants 557

Nombre de sièges à pourvoir; 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
MM.		MM.	
Patet (Paul)	Elu. 215 voix.	Westphal (Jean) ...	Elu 216 voix.
Martin (René)	171 —	Bernard (Pierre)	218 —
Gerlipp (Paul)	115 —	Bulletins blancs ou nuls	93
Bulletins blancs ou nuls	56		

E. — *Quatrième groupe de régions sanitaires.*

Inscrits 719
Votants 416

Nombre de sièges à pourvoir: 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
M. Bizeau (Michel)	Elu. 338 voix.	M. Avignon (Gabriel)	Elu. 330 voix.
Bulletins blancs ou nuls	78	Bulletins blancs ou nuls	86

F. — *Cinquième groupe de régions sanitaires.*

Inscrits 798
Votants 423

Nombre de sièges à pourvoir: 1 titulaire; 1 suppléant

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
M. Bautruche (Jacques	Elu. 381 voix.	M. Dondey (Paul) ..	Elu. 369 voix.
Bulletins blancs ou nuls	42	Bulletins blancs ou nuls	54

G. — *Sixième groupe de régions sanitaires.*

Inscrits 700
Votants 391

Nombre de sièges à pourvoir: 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.		Administrateur suppléant.	
MM.			
Cazal (Aimé).....	Elu. 161 voix.	M. Ducos (Jean)...	Elu. 248 voix.
Benoist (Emile).....	115 —	Bulletins blancs ou nuls	113
Pujol (Paul).....	39 —		
Bulletins blancs ou nuls	47		

H. — *Septième groupe de régions sanitaires.*

Inscrits 487
Votants 202

Nombre de sièges à pourvoir: 1 titulaire; 1 suppléant.

Ont obtenu:

Administrateur titulaire.	Administrateur suppléant.
M. Faraggi (Jacques) Elu. 161 voix.	Aucun élu en l'absence de candidat.
Bulletins blancs ou nuls 41	Bulletins nuls: 12.

Conseil d'administration de la section professionnelle d'allocations vieillesse des pharmaciens.

4, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

RESULTATS DES ELECTIONS DU 24 MARS 1952

(Administrateurs élus par les pharmaciens inscrits aux tableaux des sections A, B, C et D de l'ordre des pharmaciens.)

SECTION A

1re Région

Nombre total d'électeurs..... 2.013
Nombre de votants..... 1.163

Titulaires.		Suppléants.	
MM. Blin	1.014 voix	MM. Potier	728 voix.
Picard	1.003 —	Duportal	726 —
Bonin	987 —	Crapez	587 —

2e Région

Nombre total d'électeurs..... 498
Nombre de votants..... 310

Titulaire. M. Marcot ..... 241 voix. | Suppléant. M. Leger ..... 217 voix.

3e Région

Nombre total d'électeurs..... 766
Nombre de votants..... 451

Titulaire. M. Lesur ..... 437 voix | Suppléant. M. Bonvariet ..... 422 voix.

4e Région

Nombre total d'électeurs..... 514
Nombre de votants..... 389

Titulaire. M. Lambert ..... 308 voix | Suppléant. M. Brunet ..... 183 voix.

5e Région

Nombre total d'électeurs..... 449
Nombre de votants..... 287

Titulaire. M. Verladier ..... 277 voix. | Suppléant. M. Royère ..... 262 voix.

6e Région

Nombre total d'électeurs..... 484
Nombre de votants..... 325

Titulaire. M. Poirier ..... 279 voix. | Suppléant. M. Ollivier ..... 264 voix.

7e Région

Nombre total d'électeurs..... 262
Nombre de votants..... 196

Titulaire. M. Duron ..... 125 voix. | Suppléant. M. Canault ..... 114 voix.

8e Région

Nombre total d'électeurs..... 464
Nombre de votants..... 317

Titulaire. M. Goudal ..... 292 voix. | Suppléant. M. d'Aussonne ..... 240 voix.

9e Région

Nombre total d'électeurs..... 374
Nombre de votants..... 253

Titulaire. M. Chambreuil ..... 236 voix. | Suppléant. M. Pouyaud ..... 228 voix.

10e Région

Nombre total d'électeurs..... 190
Nombre de votants..... 133

Titulaire. M. Colin ..... 110 voix. | Suppléant. M. Creuchet ..... 101 voix.

11e Région

Nombre total d'électeurs..... 339
Nombre de votants..... 231

Titulaire. M. Audy ..... 212 voix. | Suppléant.

12e Région

Nombre total d'électeurs..... 415
Nombre de votants..... 246

Titulaire. M. Pellissier ..... 220 voix. | Suppléant. M. Delclaux ..... 205 voix.

13e Région

Nombre total d'électeurs..... 674
Nombre de votants..... 387

Titulaire. M. Dorier ..... 235 voix. | Suppléant. M. Thevenin ..... 203 voix.

14e Région

Nombre total d'électeurs..... 519
Nombre de votants..... 303

Titulaire. M. Rudigoz ..... 245 voix. | Suppléant. M. Thomas ..... 232 voix.

15e Région

Nombre total d'électeurs..... 249
Nombre de votants..... 164

Titulaire. M. Bertrand ..... 156 voix. | Suppléant. M. Noël ..... 141 voix.

16e Région

Nombre total d'électeurs..... 362
Nombre de votants..... 175

Titulaire. M. Dupille ..... 163 voix. | Suppléant.

17e Région

Nombre total d'électeurs..... 586
Nombre de votants..... 376

Titulaire. M. Fontaine ..... 310 voix. | Suppléant. M. Dubuc ..... 202 voix.

18e Région

Nombre total d'électeurs..... 535
Nombre de votants..... 374

Titulaire.		Suppléant.	
M. Chauvin	345 voix.	M. Leonardon	340 voix.

19e Région

Nombre total d'électeurs..... 336
Nombre de votants..... 212

Titulaire.		Suppléant.	
M. Defillon	195 voix.	M. Puy	188 voix.

20e Région

Nombre total d'électeurs..... 206
Nombre de votants..... 177

Titulaire.		Suppléant.
M. Schmulz	153 voix.	

SECTION B

Nombre total d'électeurs..... 338
Nombre de votants..... 167

Titulaire.		Suppléant.	
M. Glover	159 voix.	M. Pamela	149 voix.

SECTION C

Nombre total d'électeurs..... 25
Nombre de votants..... 11

Titulaire.		Suppléant.
M. Lepine	8 voix.	

SECTION D

Nombre total d'électeurs..... 150
Nombre de votants..... 72

Titulaire.		Suppléant.	
M. Danos	63 voix.	M. Crestois	62 voix.

RESULTATS DES ELECTIONS DU 1er AVRIL 1952
(Administrateurs élus par le conseil national de l'ordre des pharmaciens.)

Nombre d'électeurs..... 24
Votants 18
Bulletins blancs ou nuls..... 0
Suffrages exprimés..... 18

Sont élus:

Membres titulaires exerçant une activité pharmaceutique.

MM. Alin (Charles).....	18 voix.	MM. Rouve (Louis).....	18 voix.
Lejeune (Maurice).	18 —	Blanc-Bernard (Xavier)	18 —
Robin (Joseph)....	18 —	Potier (Edmond)...	18 —
Simiand (Adolphe).	18 —	Arnal (Frank).....	17 —
Fribourg (René)...	18 —	Rolland (Pierre)...	17 —
Reusse (Jean).....	18 —		

Membres suppléants exerçant une activité pharmaceutique.

Pas d'élus en l'absence de candidats.

Membre titulaire représentant les allocataires.

M. Coquet (René)..... 18 voix.

Membre suppléant représentant les allocataires.

M. Cassette (Henri)..... 12 voix.

Conseil d'administration de la caisse d'allocation vieillesse et de retraite complémentaire des notaires.

31, rue du Général-Foy, Paris (8e).

RESULTATS DES ELECTIONS DU 2 AVRIL 1952

I. — *Administrateurs élus par les délégués des allocataires.*

Titulaires.

Me Lebel, notaire honoraire à Nantes (Loire-Inférieure).
Me Page, notaire honoraire à Aix-les-Bains (Savoie).
Me Jousset notaire honoraire à Niort (Deux-Sèvres).

Suppléants.

Me Adenis, notaire honoraire à Bordeaux (Gironde).
Me Ibied, notaire honoraire à Lille (Nord).
Me Monterde, notaire honoraire à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

II. — *Administrateurs élus par les délégués des cotisants.*

Titulaires.

Me Videcoq, notaire à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).
Me Collet, notaire à Paris.
Me Loustalet, notaire à Pau (Basses-Pyrénées).
Me Camille, notaire à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).
Me Ulrich, notaire à Munster (Haut-Rhin).

Suppléants.

Me Gilbert, notaire à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).
Me Gambier, notaire à Fontenay-le-Comte (Vendée).
Me Carron, notaire à Lyon (Rhône).
Me Bron, notaire à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse).
Me Bolut, notaire à Avallon (Yonne).

III. — *Administrateurs désignés par le conseil supérieur du notariat.*

Titulaires.

Me Lafleur-Laguerenne, notaire à Confolens (Charente).
Me Delcix, notaire à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Suppléants.

Me Maillot, notaire à Sedan (Ardennes).
Me Brisse-Saint-Macary, notaire à l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Commission de la défense nationale.

Séance du lundi 12 mai 1952.

Présents. — MM. Arnal, Bayrou, Bouret, Bouvier O'Cottereau, Commentry, Deboudt (Lucien), Frédet (Maurice), Kœnig, Lejeune (Max), Métayer, Monteil (André) (Finistère), Triboulet.

Excusés. — MM. Bailie, de Benouville, Capdeville, Chrisliaens, Maurellet, de Monsabert.

Réunion de commission du mardi 13 mai 1952.

Commission de la défense nationale, à dix heures, à quinze heures et à vingt et une heures. — Local n° 213.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la dix-septième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la dix-septième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 14 mai courant, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Proposition présentée en application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937, modifiée par décret du 31 juillet 1949.

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 et pour déférer à une invitation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 5 mai 1952, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 6 mai 1952, les dispositions du chapitre 1er, § I, du tarif n° 3, comme indiqué ci-après:

TARIF N° 3

CHAPITRE 1er. — **Société nationale des chemins de fer français.**

§ I. — . . . . . .

Pommes de terre (138) (b).

En régime accéléré.
En régime ordinaire (c).

. . . . . .

(c) Par dérogation aux dispositions du renvoi (*b*) ci-dessus, et jusqu'au 31 mai 1952, les prix et conditions du régime ordinaire peuvent être appliqués aux pommes de terre en provenance d'Afrique du Nord remises au transport dans une gare desservant directement un port méditerranéen.

(*Paris, le 6 mai 1952.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 et pour déférer à une invitation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer au chapitre 1er, §§ I et II du tarif n° 3, en regard de la désignation « Pommes de terre », un renvoi *d* dont le texte est reproduit ci-après:

TARIF N° 3

CHAPITRE 1er

. . . . . .

d) A titre provisoire, pour les pommes de terre expédiées par wagon aux conditions du présent tarif, à partir du 12 mai 1952, le prix de transport par tonne ne peut être supérieur à celui qui résulte de l'application du chapitre 1er (§§ I et II) de ce tarif sur une distance de:

300 km pour les transports remis à l'expédition du 12 au 31 mai 1952;
450 km pour les transports remis à l'expédition du 1er au 30 juin 1952;
600 km pour les transports remis à l'expédition du 1er au 15 juillet 1952.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux envois exportés ni à ceux expédiés en transit par la France.

(*Paris, le 12 mai 1952.*)

2° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 15 juin 1952, comme il est indiqué ci-après, l'article 28 du tarif n° 104.

TARIF N° 104

Transports en wagons de particuliers.

. . . . . .

Art. 28. — Marchandises admises au transport.

. . . . . .

Les marchandises ci-après: beurre, caséine fraîche, charcuterie et viande de porcs nourris en laiterie, crème fraîche... (le reste sans changement).

. . . . . .

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 15 mai 1952, un tarif international pour le transport de papier et de cartonnages de l'Italie sur la Grande-Bretagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'étendre, à partir du 15 juin 1952, à la gare de la Rochelle-Pallice comme gare expéditrice, les dispositions prévues au chapitre 3 du tarif n° 20, en faveur du colon brut expédié par wagon chargé de 10 tonnes de divers ports de mer à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, dans le chapitre 7 du tarif n° 12, à partir du 15 juin 1952, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 12

CHAPITRE 7. — Région Nord.

. . . . . .

§ VI. — *Scories de forges ou de hauts fourneaux.*

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

D'Outreau (garage) à Trith-Saint-Léger et Sous-le-Bois, par tonne de 100 tonnes, barème 259.

Lorsque le tonnage des envois reçus par un même destinataire dans les conditions indiquées ci-dessus dépassera annuellement 10.000 tonnes, il sera accordé à ce destinataire, par voie de detaxe, sur les taxes de transport payées, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par ledit destinataire et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

25 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 10.000 et 15.000 tonnes;
30 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 15.000 et 20.000 tonnes;
35 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 20.000 et 25.000 tonnes;
40 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 25.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100.

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 15 juin 1952, dans le chapitre 6 du document d'application n° 11, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 11

CHAPITRE 6. — Région Ouest.

§ II. — *Sablé.*

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

De Saumur R. D. à Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, la Rochelle-Pallice, la Rochelle-ville et Surgères, par wagon chargé de 20 tonnes.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur, dans les conditions indiquées ci-dessus, dépassera annuellement 4.000 tonnes, il sera accordé, à cet expéditeur, par voie de detaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du chapitre 3, paragraphe VIII B, du présent tarif, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

20 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 4.000 et 7.000 tonnes;
30 p. 100 pour le tonnage en excédent de 7.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 15 p. 100.

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à aménager, comme suit, à partir du 15 juin 1952, le tarif n° 8:

1° Modification du chapitre 3 (§ III):

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ III. — *Bois destinés à des travaux de soutènement* (252) (1).

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare des régions Est, Nord ou Sud-Ouest (départements du Tarn et de l'Aveyron) desservant directement des houil-

lières et adressés à ces houillères, sous réserve de l'exécution par les houillères destinataires d'un programme concerté avec la Société nationale des chemins de fer français.

	BAREMES	
	minimum.	maximum.
Par wagon chargé de 7 tonnes.....	259	253
Par wagon chargé de 10 tonnes.....	266	260
Par wagon chargé de 12 tonnes.....	270	264

Les prix du présent paragraphe ne sont appliqués que par voie de détaxe accordée aux houillères destinataires.

. . . . . .

2° Suppression du chapitre 113.

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer les dispositions suivantes dans le chapitre 13 (§ I) du tarif n° 13, et de modifier, en conséquence, le chapitre 112 du même tarif, ainsi que le recueil T. A.

CHAPITRE 13. — Régions Est et Sud-Est.

§ I. — *Résidus de pyrites de fer grillées, en vrac* (400).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1952.)

A. — En provenance de Saint-Fons .... (sans changement).

B. — De Lorcy à Givet.

Par wagon chargé de 20 tonnes.

Prix résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsque le tonnage remis par un même expéditeur dans les conditions conjointes du présent *littera* et du tarif n° 103 atteindra 5.000 tonnes par an, les taxes de transport payées par application du barème prévu ci-dessus, droit d'enregistrement et de timbre non compris, seront ramenées, par voie de détaxe à celles résultant de l'application du prix prévu au n° 4740 du recueil T. A.

NOTA. — Pour l'application de ces dispositions, le tonnage de résidus de pyrites de fer grillées, en vrac, remis par le même expéditeur aux conditions du chapitre 112 du tarif n° 13, est cumulé avec le tonnage remis aux conditions du présent *littera*.

CHAPITRE 112

Le nota figurant à ce chapitre serait modifié comme suit:

NOTA. — Pour l'application de ces dispositions, les tonnages de résidus de pyrites de fer grillées, en vrac, remis par le même expéditeur aux conditions du chapitre 13 (§ I B) du tarif n° 13 et de l'annexe III (§ 3) du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre sont cumulés avec le tonnage remis aux conditions du présent chapitre.

RECUEIL T. A.

Les indications relatives au numéro de prix 4740 seraient modifiées comme suit:

NUMERO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
4740	Chapitres 13 (§ I B) et 112, par tonne..... 1.639 F.

(*Paris, le 8 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 18 mai 1952, les dispositions actuelles du chapitre 112 du tarif n° 13 et le recueil T. A. comme suit:

TARIF N° 13

. . . . . .

CHAPITRE 112. — Régions Est et Sud-Est.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1952.)

Résidus de pyrites de fer grillées, en vrac (400).

En provenance de Port-de-Bouc, Lorcy, l'Estaque, Septèmes, Courthézon ou Salindres, à destination de Strasbourg-Port-du-Rhin ou Lauterbourg-frontière et exportés par ces points, par wagon chargé de 20 tonnes.

Prix résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsque le tonnage remis par un même expéditeur dans les conditions du présent chapitre atteindra 5.000 tonnes par an, les taxes de transport payées par application des barèmes prévus ci-dessus, droit d'enregistrement et de timbre non compris, seront ramenées, par voie de détaxe, à celles résultant de l'application des prix suivants:

	LES PRIX A PERCEVOIR sont indiqués aux numéros ci-dessous du recueil T. A.	
	A destination de:	
	Strasbourg-Port-du-Rhin.	Lauterbourg-frontière.
En provenance de:		
Port-de-Bouc (aux conditions du tarif n° 103).....	N° 4736	N° 4737
Lorcy (aux conditions du tarif n° 103)..	N° 4740	—
Courthézon, l'Estaque, Salindres ou Septèmes, par rame de 100 tonnes.....	N° 4736	N° 4737

NOTA. — Pour l'application de ces dispositions, le tonnage de résidus de pyrites de fer grillées, en vrac, remis par le même expéditeur aux conditions de l'annexe III (§ 3) du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, est cumulé avec le tonnage remis aux conditions du présent chapitre.

RECUEIL T. A.

Prix nos 4001 et au delà.

NUMERO de prix.	PRIX A PERCEVOIR [1]
. . . . .	. . . . .
	— 13 —
4740	Chapitre 112, par tonne..... 1.639 F.

Paris, le 8 mai 1952.)

3° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les prix ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à maximum et à minimum prévus au chapitre 2 du tarif n° 5, seront perçus à partir du 28 mai 1952 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

Sucres (491).

RELATIONS		CONDITION de tonnage.	BAREMES applicables.
de	à		
Denain	Lyon (toutes gares)....	Par wagon chargé de 20 tonnes.	Barème 254.
Sermaize-les-Bains..	Grenoble	Idem...	Barème 254.
Sermaize-les-Bains..	Lyon (toutes gares)....	Idem...	Barème 165.
Sermaize-les-Bains..	Mâcon	Idem...	Barème 73.
Tergnier	Bourgoin	Idem...	Barème 253.
Tergnier	Grenoble	Idem...	Barème 254.
Tergnier	La Tour-du-Pin.....	Idem...	Barème 253.
Tergnier	Lyon (toutes gares)....	Idem...	Barème 254.
Tergnier	Villefranche-sur-Saône.	Idem...	Barème 252.

(*Paris, le 13 mai 1952.*)

Conformément à l'article 11 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées par voie de détaxe sur certaines relations désignées par application des dispositions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 3, pour les transports en régime accéléré des viandes non dénommées ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par la route, sera modifié comme suit, à partir du 28 mai 1952, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

RELATIONS		TAUX de réduction.
de	à	
A. — *Viandes non dénommées.*		
Nantes.....	Paris.....	12 p. 100.

(*Paris, le 13 mai 1952.*)

4° *Conventions concernant des taxes convenues.*

A. — Projet de convention tarifaire.

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES NOUVELLES GALERIES RÉUNIES

Entre :

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), dont le siège social est à Paris, 88, rue Saint-Lazare, représentée par M. ...,

D'une part;

Et la Société française des Nouvelles Galeries réunies, dont le siège social est 66, rue des Archives, à Paris, représentée par M. ...,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Portée de la convention.

Art. 1er. — La convention s'applique aux marchandises de toute nature, à l'exclusion des matières dangereuses (explosibles ou inflammables), classées dans les trois premières catégories du règlement pour le transport des matières dangereuses et des matières infectes, en provenance des divers centres d'approvisionnement de la Société française des Nouvelles Galeries réunies et expédiées directement par ces centres, des gares les desservant à des gares désignées à la liste annexée à la présente convention.

Engagement de la Société française des Nouvelles Galeries réunies.

Art. 2. — La Société française des Nouvelles Galeries réunies s'engage à remettre à la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte, pour être transportée dans les conditions des articles ci-après, la totalité de son trafic au départ de ses divers centres d'approvisionnement, le trafic de détail devant atteindre un minimum annuel de 3.000 tonnes, à l'exception :

a) Des envois destinés aux localités situées dans un rayon de 60 kilomètres d'un centre d'expédition qu'ils auront la faculté d'effectuer par leurs propres moyens;

b) Des envois aux petites distances, telles qu'elles sont définies par les décrets de coordination, confiés à des transporteurs publics routiers, en règle avec ces décrets;

c) Des envois qui pourraient éventuellement se trouver dévolus à un autre moyen de transport par des accords de coordination;

d) Des envois qui pourraient être confiés occasionnellement à d'autres moyens de transport, après accord préalable du fonctionnaire du trafic dont dépend la localité expéditrice.

La Société française des Nouvelles Galeries réunies s'engage, en outre, à fournir toutes justifications utiles sur l'ensemble de ses expéditions et notamment à communiquer à la Société nationale des chemins de fer français, sur sa demande, la comptabilité de tous les transports faisant l'objet de la présente convention.

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

I. — TRANSPORT PAR EXPÉDITION

Art. 3. — La Société nationale des chemins de fer français s'engage à appliquer à ces transports les prix indiqués ci-après, selon les départements où se trouvent situées les gares expéditrices et les gares destinataires.

a) *Expéditions dont le poids n'excède pas 50 kg.*

NUMÉROS de prix. (1)	PRIX PAR EXPÉDITION D'UN POIDS SUPÉRIEUR A :						
	0 kg.	5 kg.	10 kg.	15 kg.	20 kg.	30 kg.	40 kg.
	sans excéder :						
	5 kg.	10 kg.	15 kg.	20 kg.	30 kg.	40 kg.	50 kg.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1	181	210	235	270	315	351	389
2	188	226	263	299	351	390	440
3	196	241	284	328	389	441	507
4	203	255	308	359	425	484	568
5	218	270	328	389	464	529	626
6	226	293	351	418	500	574	684
7	232	308	373	449	537	630	745
8	247	328	396	478	574	664	799
9	255	344	418	507	611	707	834
10	264	359	441	537	649	752	878
11	270	367	464	568	684	796	923
12	276	380	484	597	722	841	968
13	284	396	507	626	761	878	1.014
14	293	412	528	649	790	917	1.056
15	299	418	537	670	819	952	1.101
16	308	425	552	693	848	991	1.146
17	315	432	568	715	878	1.027	1.190
18	322	441	581	738	908	1.065	1.235
19	328	449	597	761	938	1.101	1.279
20	338	455	611	782	968	1.138	1.324

(1) Pour la détermination des numéros de prix, voir le tableau I du tarif des petits colis et des colis familiaux et l'annexe II au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

b) *Expéditions dont le poids excède 50 kg.*

Sans dépasser :

3 tonnes pour les marchandises rangées dans les 1re et 2e séries.
5 tonnes pour les marchandises rangées dans les 3e et 4e séries.

Ces envois sont taxés aux prix ci-après, selon la série dans laquelle est classée la marchandise :

NUMÉROS de prix. (1)	PRIX PAR 100 KG ET PAR EXPÉDITION :							
	de 60 kg.				de 1 000 kg.			
	Marchandises reprises aux :				Marchandises reprises aux :			
	1re série	2e série.	3e série.	4e série.	1re série	2e série.	3e série	4e série
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1	500	571	538	511	421	402	360	333
2	785	752	690	651	600	562	487	449
3	875	836	766	715	682	636	546	499
4	970	929	842	782	768	713	608	541
5	1.064	1.011	917	848	853	790	670	593
6	1.157	1.098	991	914	938	867	731	644
7	1.249	1.183	1.065	979	1.021	942	791	695
8	1.340	1.268	1.137	1.043	1.103	1.017	850	745
9	1.439	1.359	1.216	1.113	1.193	1.098	945	799
10	1.511	1.425	1.273	1.163	1.257	1.156	982	858
11	1.646	1.524	1.358	1.237	1.353	1.242	1.031	896
12	1.086	1.588	1.413	1.286	1.416	1.299	1.076	934
13	1.789	1.684	1.496	1.359	1.509	1.384	1.114	991
14	1.857	1.747	1.559	1.407	1.571	1.440	1.188	1.028
15	1.959	1.842	1.632	1.479	1.663	1.523	1.255	1.081
16	2.027	1.905	1.686	1.527	1.725	1.579	1.300	1.122
17	2.129	2.000	1.767	1.599	1.817	1.663	1.366	1.178
18	2.197	2.063	1.823	1.647	1.879	1.718	1.411	1.215
19	2.334	2.189	1.930	1.743	2.002	1.830	1.500	1.290
20	2.501	2.347	2.066	1.863	2.156	1.969	1.611	1.383

(1) Pour la détermination des numéros de prix, voir le tableau I du tarif des petits colis et des colis familiaux et l'annexe II au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

NOTA. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir en cas d'aménagement de certains tarifs ayant entraîné une variation du taux moyen des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

II. — Transport par wagon

Les envois par wagon sont taxés aux prix du barème des tarifs numérotés applicables aux marchandises transportées.

Dispositions spéciales applicables par voie de détaxe.

Art. 4. — Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention atteindront annuellement 4.000 tonnes, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, à la Société française des Nouvelles Galeries réunies, une réduction de 12 p. 100 sur les taxes de transport des envois (autres que ceux par wagon) payées par application des prix indiqués à la présente convention à l'exception des surtaxes locales temporaires, des taxes de voies de quais, du droit d'enregistrement et de timbre pour ce qui concerne les envois de plus de 50 kg et du droit prévu au titre IV de l'article 28 des C. G. A. T. M., pour les envois ayant fait l'objet d'une déclaration de valeur.

Cette réduction sera augmentée de:

0,5 p. 100 par tranche entière de 500 tonnes contenue dans le tonnage en excédent de 4.000 tonnes, sans que la réduction totale appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

La liste et le libellé des pièces justificatives à fournir par la Société française des Nouvelles Galeries réunies pour obtenir cette détaxe seront arrêtés d'accord avec la Société nationale des chemins de fer français.

Conditions générales.

Art. 5. — § 1. — Clause générale. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent et qui suivent.

Les envois effectués aux prix et conditions de la présente convention peuvent faire l'objet d'une déclaration de valeur; il est perçu, dans ce cas, le droit prévu au titre IV de l'article 28 des conditions générales d'application des tarifs marchandises.

§ 2. — Revendication du tarif et remise de la déclaration d'expédition. — Les envois devront être remis avec la déclaration d'expédition prévue à l'article 20 des conditions générales d'application des tarifs marchandises. Cette déclaration portera la revendication expresse des prix de la présente convention.

La Société française des Nouvelles Galeries réunies doit obligatoirement figurer sur les déclarations d'expédition comme expéditeur ou comme destinataire.

Durée de la convention.

Art. 6. — La présente convention est valable pour une période d'un an à partir du ; elle se renouvelle d'année en année, par tacite reconduction, pour des périodes successives dont la durée ne peut excéder une année.

Elle peut être dénoncée, à la demande de l'une ou de l'autre des parties contractantes, sous condition d'un préavis de quatre mois à l'expiration de chaque période annuelle.

Toutefois, une infraction aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger de la Société française des Nouvelles Galeries réunies, pour les transports des marchandises désignées à l'article 1er ci-dessus, effectués depuis la mise en vigueur de la convention pour sa première année d'application ou le début de l'exercice pour chacune des périodes annuelles de reconduction, le versement d'une pénalité égale à la différence entre les taxes perçues et celles qui auraient dû être normalement acquittées si la présente convention n'avait pas été souscrite;

2° De dénoncer le contrat, par simple lettre recommandée, après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises,

La présente convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée sans délai, à la demande de la Société française des Nouvelles Galeries réunies, dans le cas où interviendraient les aménagements ou augmentations de tarifs prévus au nota du paragraphe 1er de l'article 3 ci-dessus;

b) Etre revisée, sous condition d'un préavis d'un mois, par la Société nationale des chemins de fer français, dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

Art. 7. — Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par la Société française des Nouvelles Galeries réunies.

Fait en double, le..

Le représentant
de la Société nationale des chemins de fer français,

Le représentant
de la Société française des Nouvelles Galeries réunies,

Liste annexée a la convention

Gares desservant un établissement des Nouvelles Galeries réunies.

Abbeville.
Aire-sur-la-Lys.
Ambazac.
Amboise.
Amiens.
Angers (1).
Angoulême.
Annecy.
Annemasse.
Arcueil-Cachan.
Arcachon.
Argentan.
Argenteuil.
Argenton-sur-Creuse.
Arpajon.
Arras.
Aubervilliers-la-Courneuve.
Audun-le-Tiche-frontière.
Auxerre (1).
Avallon.
Avignon (1).
Bagnères-de-Bigorre.
Baule (La) (1).
Bayeux.
Beaumont-de-Lomagne
Beautiran.
Beauvais.
Bédarieux.
Belfort.
Bergerac.
Bernay.
Besançon (1).
Béziers.
Biarritz (1).
Blanc (Le).
Bléré-la-Croix.
Blois.
Bordeaux (1).
Bort-les-Orgues.
Boulogne-Ville.
Bourges.
Bressuire.
Bretenoux-Biars.
Caen.
Carmaux.
Challans.
Chalon-sur-Saône.
Chambéry-Challes-les-Eaux.
Champagnac-les-Mines
Charlieu.
Charolles.
Chartres.
Château-Gontier.
Châteauroux.
Château-Thierry.
Châtellerault.
Chauffaille.
Chaumont.
Choisy-le-Roi.
Civray-Ville.
Clavette-Beaudemont (La).
Clermont-Ferrand.
Compiègne.
Cosne.
Coulommiers.
Coutances.
Cuers-Pierrefeu.
Digoin.
Dijon (1).
Dinan.
Dinard.
Dives-Cabourg.
Dôle (1).
Domfront (Orne).
Duclair.
Dunkerque.
Epernay.
Etang.
Eu.
Evreux-Embranchement.
Facture.
Fécamp (1).
Fère (La).
Fleurance.
Fougères.
Gaillon-Aubevoye.
Garenne-Bezons (La).
Gennevilliers.
Gisors-Embranchement.
Givors (1).
Gourdon.
Gournay-Ferrières.
Granville.
Grenoble.
Hagetmau.
Havre (Le).
Héricourt.
Honfleur.
Issoudun.
Ivry-sur-Seine
Jarnac-Charente.
Jonzac.
Laigle.
Lannemezan.
Laon.
Laval.
Lesparre.
Limoges (1).
Longwy.
Lons-le-Saunier.
Loudun.
Luçon.
Lyon (1).
Machecoul.
Mâcon.
Magnac-Laval.
Mans (Le).
Marcigny.
Marseille (1).
Mauriac.
Mayenne.
Meuse-Montigny-le-Roi.
Mirecourt.
Mitry-Claye.
Monteeau-les-Mines.
Mont-de-Marsan.
Montmorillon.
Montreuil-sur-Mer.
Morlaix.
Moulineaux-Billancourt (Les).
Moulins-sur-Allier.
Mouy-Bury.
Mureaux (Les).
Nantes (1).
Nevers.
Nice (1).
Niort.
Nyons.
Orléans.
Oullins.
Pantin.
Paray-le-Monial.
Paris (1).
Parthenay.
Pau.
Péage-du-Roussillon (Le).
Péronne-Flamicourt.
Perpignan.
Persan-Beaumont.
Pithiviers.
Poissy.
Pont-Audemer.
Pontivy.
Pontorson.
Port-Boulet.
Quimper.
Rang-du-Fliers-Verton.
Reims.
Rennes.
Riom-ès-Montagne.
Rochelle (La) (1).
Roche-sur-Yon (La).
Romans-Bourg-de-Péage.
Romorantin.
Rouen (1).
Royan.
Sables-d'Olonne (Les).
Saintes.
Salies-de-Béarn.
Sannois.
Sarrebourg.
Saumur (1).
Sedan.
Sisteron.
Soissons.
Strasbourg (1).
Surennes-Puteaux.
Surgères.
Saint-Aignan-Noyers.
Saint-Brieuc.
Saint-Claude.
Saint-Dié.
Saint-Etienne (1).
Saint Jean-d'Angély.
Saint-Jean-de-Luz-Ciboure.
Saint-Lô.
Saint-Malo-Saint-Servan.
Saint-Sauveur-le-Vicomte.
Saint-Vallier-sur-Rhône.
Tarascon.
Tarbes.
Teste (La).
Thaon.
Tonneins.
Tours.
Trouville-Deauville.
Tulle.
Valence.
Valenciennes.
Vallorbe-Gare.
Valréas.
Vienne.
Vierzon (1).
Villefranche-sur-Saône
Villeparisis.
Villers-sur-Mer.
Vincennes-Fontenay.
Vitré.
Vittel.

Gares sarroises.

Bexbach.
Blieskastel.
Homburg (2).
Illingen (Saar).
Lebach.
Lôscheim (Saar).
Merzig (2).
Neunkirchen (2).
Oberthal.
Ottweiler (Saar).
Primsweiler.
Püttlingen (Saar).
Quierschied.
Saarbrücken (2).
Saarwellingen-Nalbach.
Saint-Inghert.
Saint-Wendel.
Völklingen.
Wadern.
Wadgassen.
Wiebelskirchen.

(1) Gares ouvertes selon les indications de la nomenclature « Marchandises » des établissements S. N. C. F.
(2) Gares ouvertes selon les indications du répertoire des distances des chemins de fer de la Sarre.

B. — **Projet d'avenant à une convention tarifaire.**

QUATRIEME AVENANT

A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SECTION FÉDÉRALE DES NÉGOCIANTS BARRICAILLEURS DE LA FÉDÉRATION MÉRIDIONALE DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.) représentée par M. ...

D'une part;

Et la Section fédérale des négociants barricailleurs de la fédération méridionale du commerce en gros des vins et spiritueux dénommée ci-après « La Section fédérale », dont le siège est à Béziers, 45, allées Paul-Riquet, représentée par son président M. Mercier, 3, place Emile-Digeon, à Narbonne,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — L'article 1er, portée de la convention, est modifié comme suit:

. . . . . .

La convention s'étend:

1° Au trafic des vins en fûts . . . . . .
La Nouvelle, Paulhan, Perpignan . . . . . .

Art. 2. — Le présent avenant qui est valable pour la durée de la convention elle-même, entrera en vigueur le . . . . . .

Art. 3. — Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la Section fédérale.

Fait en double, le ...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant de la Section fédérale des négociants barricailleurs de la fédération méridionale du commerce en gros des vins et spiritueux.

5° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Homologations.**

7 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 avril 1952 tendant à l'aménagement des dispositions spéciales prévues au tarif n° 14 pour le transport des objets de longueur exceptionnelle. (*Journal officiel* du 8 avril 1952.)

8 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 avril 1952 tendant à aménager les dispositions prévues aux tarifs n°s 1 (animaux vivants), et 108, article 10. (*Journal officiel* du 8 avril 1952).

Homologation accordée à titre provisoire sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que le texte des « Dispositions particulières aux transports taxés à des barèmes correspondants à une superficie forfaitaire de 18 mètres carrés » sera rédigé comme suit:

« Taxe: la taxe est calculée selon les modalités indiquées aux « Dispositions communes à tous les transports par wagons taxés à des barèmes applicables par mètre superficiel ».

« Lorsque la superficie totale à taxer, telle qu'elle résulte des dispositions communes, est supérieure à la superficie du plancher du wagon fourni, la taxe est calculée d'après cette dernière superficie, celle-ci ne pouvant toutefois être comptée pour une valeur inférieure à 18 mètres carrés.

« Pour l'application des dispositions ci-dessus, lorsque le chargement est composé d'animaux repris à des barèmes différents, la taxe est obtenue en appliquant le prix des barèmes par 18 mètres carrés, en premier lieu à la superficie forfaitaire partielle afférente aux animaux repris au barème le plus élevé, en second lieu à celle afférente aux animaux repris au barème le plus élevé après le premier et ainsi de suite sans dépasser la superficie du plancher du wagon fourni ou 18 mètres carrés, suivant le cas.

« Lorsque par application des dispositions ci-dessus... » (le reste sans changement).

8 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 avril 1952 tendant:

1° A ouvrir au service des expéditions de détail les voies des quais du port de la Rochelle en modifiant le tableau A, section 2 du tarif n° 109;

2° A inscrire audit tableau un renvoi (13) limitant ce service:

A l'expédition, aux envois de coquillages frais, crustacés, poissons salés et poissons non dénommés;

A l'arrivage, aux envois d'emballages vides ayant servi ou devant servir au transport de la marée. (*Journal officiel* du 8 avril 1952.)

7 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 avril 1952 tendant à inscrire le garage de Rougebarre dans la liste des gares destinataires de gravier et sable repris au chapitre 7, paragraphe 1 A), 2° du tarif n° 11. (*Journal officiel* du 8 avril 1952).

B. — **Rejet.**

5 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie des chemins de fer départementaux.** — Proposition du 3 avril 1952 tendant à rajuster les taxes et surtaxes de transbordement inscrites au recueil T. A. concernant les tarifs n°s 5, 6, 7 et 22 qui comportent des tarifications communes à la Société nationale des chemins de fer français et aux chemins de fer départementaux (*Journal officiel* du 8 avril 1952).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision n° 18 du 2 mai 1952, du directeur des carburants relative au benzol disponible pour la carburation à partir du 1er mai 1952.

Le directeur des carburants,

Vu l'arrêté du 27 novembre 1950 relatif aux règles de sous-répartition des contingents de benzol destinés à la carburation,

Décide:

Article unique. — A compter du 1er mai 1952 et jusqu'à nouvel avis, les règles suivantes relatives au benzol disponible pour la carburation demeurent applicables:

1° Ce benzol est livré librement par les producteurs de benzol aux titulaires d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole, dans le cadre des contingents fixés par le directeur des industries chimiques;

2° Il doit être exclusivement utilisé par lesdits titulaires d'autorisations d'importation à la fabrication du supercarburant ternaire.

Fait à Paris, le 2 mai 1952

JEAN BLANCARD.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotée en Bourse	9 mai — Cours relevés après Bourse	DEVISES	12 mai 1952 — Cours relevés avant Bourse	12 mai 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
699 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 875 .....
354 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	354 50 .....
1215 25	.... ..	Portugal (100 escudos)..	.... ..	1215 50 .....
8002 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8002 50 .....
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME DES TISSAGES REUNIS

(EN LIQUIDATION AMIABLE)

AU CAPITAL DE 12 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 68 ET 70, RUE MONTMARTRE, PARIS

R. C.: Seine 46888.

Obligations 5 0/0 1941 remboursables en vingt ans suivant tableau figurant sur les titres.

L'amortissement des 621 obligations prévu pour le 1er juin 1952 a été effectué partiellement par voie de rachat, partiellement par tirage au sort. Compte tenu des obligations rachetées, les numéros des titres sortis et remboursables au 1er juin 1952 sont les suivants:

3.175 à 3.281 — 3.286 à 3.316 — 3.318 à 3.329 — 3.337 et 3.338 — 3.340 à 3.345 — 3.351 à 3.353 — 3.359 à 3.379 — 3.383 à 3.391 — 3.452 à 3.490 — 4.323 à 4.392 — 4.413 à 4.448 — 4.422 à 4.519 — 4.555 à 4.572 — 4.575 à 4.613.

Numéros des titres sortis au tirage de 1951 et non encore remboursés.

7.413 à 7.416 — 7.424 à 7.427 — 7.434 et 7.435 — 7.444 à 7.469 — 7.472 à 7.481 — 7.484 à 7.486 — 7.488 à 7.494 — 7.497 à 7.511 — 7.518 à 7.525 — 7.531 et 7.532 — 7.537 à 7.561 — 7.575 à 7.578 — 7.581 à 7.620 — 7.628 à 7.640 — 7.648 à 7.651 — 7.653 et 7.654 — 7.663 à 7.685 — 7.691 à 7.701 — 7.722 — 7.747 à 7.757 — 7.771 à 7.798 — 7.809 à 7.814 — 7.832 à 7.836 — 7.852 à 7.878 — 7.892 à 7.894 — 7.896 à 7.899 — 7.903 à 7.907 — 7.911 à 7.914 — 7.920 à 7.932.

Numéros des titres sortis au tirage de 1950 et non encore remboursés.

161 et 165 — 174 à 188 — 202 à 254 — 342 — 345 à 347 — 360 à 369 — 427 à 431 — 494 à 510 — 523 a 532 — 548 à 551.

Numéros des titres sortis au tirage de 1949 et non encore remboursés.

1.167 — 1.206 à 1.209 — 1 351 à 1.357 — 1.381 et 1.382.

LA NATIONALE

Compagnie d'assurances et de réassurances de risques divers.

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

SIÈGE SOCIAL: 15 *bis*, RUE LAFFITTE, PARIS (9e)

R. C.: Seine 213610 B.

Le 2 mai 1952, au siège social de la compagnie, il a été procédé, en conformité des dispositions de la loi du 25 avril 1946 et des arrêtés des 4 juin et 26 décembre 1947, au tirage de la série de parts bénéficiaires appelées au remboursement en 1952.

Les 1.000 parts bénéficiaires portant les numéros 43.001 à 44.000, sorties à ce tirage, seront remboursables par les soins de la compagnie.

Restent à rembourser, sorties aux tirages précédents, les parts dont les numéros suivent.

40.115 à 40.118 — 40.126 et 40.127 — 40.228 — 40.373 à 40.375 — 40.430 — 40.480 à 40.489 — 40.491 — 40.629 — 40.751 à 40.774 — 40.854 à 40.859 — 40.909 à 40.914 — 40.930 à 40.940 — 40.986 à 40.997 — 40.010 — 40.307 à 10.322 — 10.353 à 10.358 — 46.079 et 46.080 — 46.411 à 46.415 — 46.754 à 46.777 — 46.837 à 46.843 — 46.916 à 46.948.

PAPETERIE DE MOULIN-VIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.360.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 1353.

Obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juillet 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société Minière et Métallurgique du Périgord

(Périgord, Montluçon et Roquefaure réunies.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 825 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 91, RUE JOUFFROY, A PARIS

R. C.: Seine n° 299563 B.

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1941 de 5.000 F nominal sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 300 obligations représentant la sixième tranche de l'amortissement dont le remboursement était prévu pour le 1er juin 1952 et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

Aucun amortissement par tirage au sort n'a été effectué à ce jour.

L'Immobilière de l'Energie Industrielle

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

R. C.: Seine n° 281171 B.

Obligations de 1.000 F 6 0/0 1939.

Amortissement 1er août 1952.

Les porteurs d'obligations 6 0/0 de 1.000 F (émission 1939) de L'Immobilière de l'énergie industrielle sont informés que l'amortissement du 1er août 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement
2.111 à 2.111	47	12.241 à 12.250	46
3.231	47	13.403 et 13.404	46
7.481 à 7.490	47	17.319 et 17.320	46
8.427 à 8.429	47	21.273 à 21.277	46
10.526	47	21.431 à 21.433	47
11.316 à 11.320	44	22.391 à 22.397	47

ATELIERS DE MECANIQUE DU CENTRE

CAPITAL SOCIAL : 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 9, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ, CLERMONT-FERRAND

Registre du commerce : Clermont-Ferrand 14591.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 *de* 1.000 *F.*

Liste numérique des 127 obligations sorties au tirage au sort du 23 avril 1952 et remboursables à partir du 1er juin 1952.

49	77	89	192	302	3.432	3.437	3.450	3.451	3.452
415	527	628	730	971	3.456	3.461	3.466	3.470	3.475
1.032	1.055	1.202	1.308	2.065	3.482	3.487	3.492	3.496	3.545
2.182	3.001	3.004	3.019	3.024	3.550	3.566	3.570	3.579	3.600
3.030	3.045	3.054	3.057	3.071	3.610	3.705	3.730	3.787	3.816
3.072	3.073	3.082	3.090	3.094	3.927	4.028	4.047	4.151	4.155
3.097	3.101	3.107	3.111	3.115	4.196	4.203	4.211	4.218	4.224
3.079	3.123	3.129	3.139	3.152	4.274	4.279	4.215	4.260	4.313
3.157	3.163	3.169	3.188	3.206	4.337	4.362	4.370	4.378	4.426
3.212	3.2[illegible]	3.224	3.230	3.234	4.433	4.436	4.458	4.481	4.497
3.242	3.247	3.252	3.261	3.267	4.515	4.603	4.607	5.528	5.555
3.274	3.315	3.321	3.327	3.341	5.561	5.570	5.590	5.615	5.620
3.350	3.356	3.373	3.381	3.427	5.663	5.693			

Les 19 autres obligations complémentaires prévues pour cet amortissement ont été rachetées en Bourse, suivant la faculté que la société s'est réservée lors de l'émission.

Obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées.

Tirage du 26 avril 1943.

5.180 5.700

Tirage du 28 avril 1945.

2.113 5.179

Tirage du 20 avril 1950.

185 261 1.093 1.615 1.625
2.250 2.617 2.658 2.659 2.686
5.506

Tirage du 20 avril 1951.

5.947

ATELIERS DE MECANIQUE DU CENTRE

CAPITAL SOCIAL : 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 9, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ, CLERMONT-FERRAND

Registre du commerce : Clermont-Ferrand n° 14591.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Liste numérique des 51 obligations sorties au tirage au sort du 23 avril 1952 et remboursables à partir du 1er juin 1952.

5 à 55 inclus.

Les dix autres obligations complémentaires prévues pour le sixième amortissement ont été rachetées en Bourse, suivant la faculté que la société s'est réservée à l'émission.

Obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

Tirage du 26 avril 1948.

1.262

Tirage du 20 avril 1949.

2.324 à 2.326 — 2.371 à 2.374

Tirage du 20 avril 1950.

1.168 à 1.199

Tirage du 20 avril 1951.

1.001 et 1.002

COMPAGNIE IMMOBILIERE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 106, RUE RÉAUMUR, A PARIS

R. C. : Seine n° 277071 B.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 juillet 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS E. MULLER

Grande Tuilerie d'Ivry, fondée en 1854.

CAPITAL : 103.125.000 F

SIÈGE SOCIAL : 6, BOULEVARD VAILLANT-COUTURIER, IVRY PORT (Seine)

R. C. : Seine 51585.

SERVICE DES OBLIGATIONS

Tirage du 28 avril 1952.

70 obligations de 500 F 4 0/0 1905.

Amortissement par rachat de gré à gré (11).

198 752 763 878 1.134 1.312 1.387 1.579 1.583 1.617 1.879

Amortissement au tirage du 28 avril 1952 (59).

27	47	64	79	114	906	950	1.027	1.098	1.224
120	189	288	302	308	1.261	1.295	1.336	1.359	1.364
310	378	401	406	407	1.366	1.373	1.521	1.539	1.543
428	491	518	591	592	1.565	1.625	1.705	1.731	1.736
648	664	668	739	755	1.741	1.757	1.778	1.779	1.825
794	798	832	868	899	1.857	1.876	1.891	1.939	

Ces obligations seront remboursables à 500 F, à compter du 30 juin 1952, aux caisses de la société, 6, boulevard Vaillant-Couturier, à Ivry-Port, et du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris, et devront être présentées coupon n° 95 attaché. Tout coupon manquant sera déduit du montant du remboursement.

Titres restant à rembourser sur les précédents tirages (167).

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
68	1948	687	1950	1.443	1943
70	1950	704	1947	1.445	1946
71	1951	742	1947	1.447	1943
109	1951	747	1948	1.463	1951
130	1951	774	1951	1.480	1949
132	1944	789	1949	1.498	1951
137	1950	790	1951	1.502	1951
146	1943	792	1951	1.517	1951
162	1951	795	1948	1.518	1951
163	1947	796	1951	1.526	1949
165	1950	799	1951	1.535	1945
195	1950	834	1948	1.556	1949
199	1949	847	1951	1.563	1949
215	1949	858	1950	1.590	1949
216	1951	893	1946	1.624	1951
243	1946	924	1949	1.644	1951
284	1941	938	1945	1.649	1951
292	1951	948	1948	1.651	1950
300	1948	978	1949	1.670	1950
330	1950	1.001	1951	1.675	1951
343	1950	1.003	1951	1.678	1950
364	1951	1.011	1951	1.679	1945
383	1951	1.013	1950	1.698	1951
386	1940	1.021	1951	1.704	1948
389	1948	1.023	1950	1.712	1951
394	1951	1.025	1951	1.714	1950
416	1942	1.040	1950	1.718	1949
418	1940	1.047	1950	1.742	1951
427	1945	1.079	1941	1.747	1948
433	1944	1.080	1944	1.765	1951
451	1946	1.081	1950	1.780	1943
455	1947	1.082	1951	1.786	1950
460	1944	1.086	1951	1.789	1951
470	1946	1.087	1948	1.800	1950
499	1949	1.088	1946	1.803	1947
507	1951	1.107	1945	1.818	1951
519	1950	1.130	1951	1.833	1948
593	1946	1.150	1950	1.834	1951
594	1949	1.154	1946	1.865	1951
595	1945	1.159	1949	1.871	1950
597	1950	1.168	1943	1.873	1951
601	1941	1.177	1950	1.892	1951
628	1949	1.196	1950	1.893	1944
647	1946	1.213	1951	1.894	1942
655	1947	1.222	1951	1.895	1939
656	1950	1.268	1948	1.896	1947
658	1948	1.270	1950	1.917	1939
660	1947	1.272	1946	1.927	1951
661	1947	1.276	1950	1.952	1950
663	1949	1.285	1948	1.953	1951
669	1950	1.293	1951	1.959	1951
674	1951	1.313	1950	1.963	1951
680	1949	1.325	1948	1.987	1951
681	1948	1.329	1945	1.989	1943
682	1947	1.335	1941	1.998	1949
686	1947	1.442	1948		

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Trie-Château (Oise)

Emprunt 5 0/0 1951.

Tirage du 24 avril 1952: 121 obligations remboursables.

591	1.999	1.712	2.482	2.257	415	1.227	2.175	1.928	735
301	1.836	803	2.407	1.229	1.489	1.351	2.106	392	1.702
1.786	2.473	1.352	987	945	40	701	195	159	438
1.937	351	1.163	2.170	2.560	216	390	2.249	603	1.452
1.317	1.948	2.045	1.643	263	1.809	66	2.155	2.360	298
1.626	227	8	629	1.143	737	41	2.508	1.741	2.174
631	59	1.982	140	841	435	2.392	1.321	511	873
980	992	1.333	891	2.169	1.986	1.041	252	950	1.154
202	791	2.055	2.117	2.278	2.127	932	1.729	1.971	783
1.097	2.583	1.088	1.717	210	2.308	2.298	118	2.166	55
211	1.630	1.514	1.545	92	2.038	302	652	212	52
357	539	1.617	2.139	39	231				
423	571	1.855	53	2.631					

Société anonyme IMMOBILIERE de CHARONNE

CAPITAL : 392.000 F

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 43, RUE PLANCHAT

1re Liste des obligations de 1.000 F, emprunt 5 0/0 1935, remboursables au pair sous déduction des impôts à partir du 1er août 1952, à la banque Varin-Bernier, 102, boulevard Haussmann, à Paris.

Tirage du 30 avril 1952.

9	48	23	29	31	819	828	829	854	858
77	93	119	163	180	891	917	935	940	969
181	228	230	233	250	976	979	984	986	987
268	293	370	377	391	1.007	1.052	1.092	1.112	1.161
399	410	411	413	440	1.190	1.201	1.240	1.285	1.300
448	457	458	486	489	1.315	1.320	1.366	1.387	1.436
498	503	505	531	554	1.467	1.501	1.513	1.542	1.600
569	590	597	603	618	1.613	1.637	1.660	1.693	1.701
631	641	647	657	660	1.755	1.756	1.789	1.815	1.816
682	687	702	719	723	1.817	1.818	1.819	1.882	1.883
710	746	770	778	793	1.884	1.885	1.997	1.998	

Numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

6	38	67	68	69	887	913	922	932	950
28	65	97	100	133	951	959	960	965	966
160	172	193	210	219	968	996	1.014	1.015	1.063
227	251	270	286	299	1.067	1.075	1.095	1.110	1.115
317	318	332	333	334	1.116	1.124	1.128	1.132	1.139
335	336	369	379	386	1.171	1.200	1.232	1.233	1.267
430	431	488	508	519	1.282	1.301	1.321	1.355	1.356
522	527	530	545	546	1.373	1.376	1.379	1.401	1.410
548	563	587	598	610	1.442	1.490	1.502	1.516	1.530
617	630	942	646	656	1.589	1.602	1.652	1.669	1.722
661	670	685	693	691	1.723	1.797	1.806	1.830	1.835
708	712	713	743	745	1.841	1.846	1.852	1.861	1.869
748	763	765	767	783	1.905	1.930	1.943	1.966	1.987
790	794	795	801	816	1.991				
822	836	853	882	885					

2e Liste des obligations de 1.000 F, emprunt de 5 0/0 1937, remboursables au pair sous déduction des impôts à partir du 1er juillet 1952, à la banque Varin-Bernier, 102, boulevard Haussmann, à Paris.

7	29	60	75	76	100	120	514	520	545	597	608	612	684
128	161	166	227	230	231	270	767	792	793	794	795	796	813
278	290	324	349	367	387	388	903	911	929	953	954	972	988
389	391	424	428	429	440	480							

Numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

2	3	5	40	55	61	112	780	783	812	825	827	860	870
165	211	233	286	304	295	456	876	878	893	894	898	902	906
476	519	540	589	609	617	618	921	936	937	951	957	970	971
668	670	676	683	732	753	766	973	982	983	985	996	997	999

AVIS DIVERS

SOCIETE DES ŒUVRES DE MER

(Reconnue d'utilité publique par décret du 7 décembre 1898.)

L'assemblée générale annuelle prévue par les articles 8 et 10 des statuts aura lieu le mercredi 28 mai 1952, à onze heures trente, 5, rue Quentin-Bauchart, à Paris (8e).

ORDRE DU JOUR

Rapport financier et rapport du conseil d'administration;
Résolutions.

Avis aux Porteurs d'Obligations de l'Emprunt Marocain 4 0/0 1914

Les obligations de l'emprunt marocain 4 0/0 1914 actuellement démunies de coupons doivent faire l'objet d'un regroupement prévu pour le début de décembre 1952. En conséquence, il ne sera pas procédé à leur recouponnement.

Les intérêts à échoir le 1er juin 1952 seront payés, dès l'échéance, aux guichets habituels sur présentation des titres qui seront restitués après apposition de l'estampille constatant le pavement ainsi effectué.

Le coupon à l'échéance du 1er décembre 1952 sera également réglé par estampillage lors du dépôt des titres pour le regroupement.

BANQUE de MADAGASCAR et des COMORES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 111 MILLIONS DE FRANCS

R. C. : Seine n° 22319 B, B. F. n° 20.

MM. les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration, au siège social, 68, rue de Courcelles, à Paris, pour le vendredi 4 juillet 1952:

1° En assemblée spéciale (actions catégorie B) (1), à dix heures trente, conformément aux dispositions de l'article 14, paragraphe E, des statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Désignation, en vue de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire, d'un administrateur représentant les actionnaires autres que l'Etat, le territoire de Madagascar et dépendances et le territoire des Comores.

L'assemblée spéciale se compose de tous les actionnaires propriétaires de cinq actions catégorie B, au moins.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions catégorie B inférieur à cinq peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire en se faisant représenter par l'un d'eux au moyen d'un pouvoir régulier.

Toutefois, tout actionnaire non Français ne peut faire partie de l'assemblée s'il n'a pas son domicile depuis cinq ans en France ou dans un territoire de l'Union française;

2° En assemblée générale ordinaire, à onze heures, tous les actionnaires (catégorie A et catégorie B) de la Banque de Madagascar et des Comores, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

a) Rapport du conseil d'administration;
b) Rapports des commissaires aux comptes;
c) Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 1951 et affectation des bénéfices;
d) Quitus à donner à un administrateur;
e) Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires autres que l'Etat, le territoire de Madagascar et dépendances et le territoire des Comores;
f) Nomination de commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires (catégorie A et catégorie B) propriétaires de cinq actions au moins.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à cinq peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire en se faisant représenter par l'un d'eux au moyen d'un pouvoir régulier.

Toutefois, tout actionnaire non Français ne peut faire partie de l'assemblée s'il n'a pas son domicile depuis cinq ans en France ou dans un territoire de l'Union française.

(1) Aux termes de l'article 4 des statuts, le capital de la société est divisé en actions catégorie A et en actions catégorie B.

Les actions catégorie A sont celles appartenant exclusivement à l'Etat, au territoire de Madagascar et dépendances et au territoire des Comores.

Toutes les autres actions sont des actions catégorie B.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

13 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles d'Eymet.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles, rue de l'Engin, Eymet.

13 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons d'Eymet.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre des garçons, place Gambetta, Eymet.

15 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Comité des fêtes de la commune de Cussy-en-Morvan.** But: organisation du programme annuel des fêtes. Siège social: mairie de Cussy-en-Morvan.

15 avril 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Le Réveil sportif de Pougues, Parigny, Chaulgnes modifie la composition de son conseil d'administration et change son titre, qui devient **Réveil sportif Parigny-les-Vaux-Chaulgnes.** Siège social: café Au Rendez-Vous de la Jeunesse, Parigny-les-Vaux.

15 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Cales.** But: assurer le fonctionnement de ladite école et prendre soin de ses intérêts. Siège social: chez M. Rousseau, à Cales, par Trémolat.

15 avril 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale laïque des élèves, anciens, anciennes élèves et amis de l'école publique de Tours-sur-Meymont.** But: diffuser la pensée laïque, pratiquer la solidarité et entretenir des relations amicales entre les anciens élèves et l'école. Siège social: école publique de garçons, Tours-sur-Meymont.

16 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Le Repos de l'ouvrière.** But: exercice d'œuvres de charité à l'égard des personnes de la classe ouvrière et paysanne et aussi de la jeunesse. Siège social: maison du Repos de l'ouvrière, Virieu.

18 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club du personnel des compagnies d'assurances du groupe Royal.** But: maintien et développement de la camaraderie et de la bonne entente entre le personnel. Siège social: 3, rue Lavoisier, Paris.

18 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le rayonnement de la presse catholique.** But: travailler à faire pénétrer les idées chrétiennes dans l'opinion publique. Siège social: 163, boulevard Malesherbes, Paris.

19 avril 1952. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association philanthropique musulmane Bourboy-Kholvad Anjuman Islam.** But: entr'aide sous toutes ses formes entre les musulmans de Kholvad (Inde anglaise), notamment assistance des vieillards et infirmes musulmans sans ressources, originaires de Kholvad. Siège social: rue des Bons-Enfants, Saint-Pierre.

19 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Comité social interentreprises de l'industrie du délainage et du lavage de Mazamet et de sa région.** But: travailler à l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie du personnel; établir et aider à la réalisation de tous les progrès sociaux et moraux désirables et faire appliquer les règlements qui en seront l'expression. Siège social: 58, boulevard Soult, Mazamet.

21 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle d'études littéraires normandes.** But: intéresser à l'actualité littéraire normande. Siège social: 8, rue de la Sorbonne, Paris.

22 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Patronage laïque de Paray-Vieille-Poste.** But: soustraire les enfants aux dangers de la rue et des mauvaises fréquentations, améliorer leur bien-être. Siège social: école Jules-Ferry, Paray-Vieille-Poste.

22 avril 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupement d'entr'aide et d'œuvres sociales du personnel de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre des Bouches-du-Rhône.** But: entr'aide sociale et organisation des loisirs. Siège social: 46, boulevard de Longchamp, Marseille.

23 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du personnel de La Vie catholique illustrée.** But: grouper les membres du personnel de la société La Vie catholique illustrée en vue de créer entre eux des liens de camaraderie, de solidarité et d'entr'aide mutuelle. Siège social: 163, boulevard Malesherbes, Paris.

23 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. L'Association des anciens élèves et amis de l'école laïque de Champs-Romain change son titre et devient **Amicale laïque de Champs-Romain.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Champs-Romain.

24 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. Le Foyer rural de Dussac change son titre et devient **Foyer laïque rural de Dussac.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Dussac.

24 avril 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Service médical interentreprises de Petit-Quevilly.** But: création et gestion d'un service médical du travail en faveur des ouvriers, employés et cadres des entreprises adhérentes à la présente association. Siège social: 51, boulevard du 11-Novembre, Petit-Quevilly.

25 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. Le Foyer rural de Saint-Lazare change son titre et devient **Foyer laïque rural de Saint-Lazare.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Lazare.

25 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. Le Foyer rural de Beauregard change son titre et devient **Foyer laïque rural de Beauregard.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Beauregard.

25 avril 1952. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Amicale laïque d'Echourgnac.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique d'Echourgnac.

25 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. L'association Foyer rural de Marquay change son titre et devient **Foyer laïque rural de Marquay.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Marquay.

25 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. Le Foyer rural de Lacassagne change son titre et devient **Foyer laïque rural de Lacassagne.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Lacassagne.

25 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. L'association Les Amis des écoles publiques de Saint-Cyprien change son titre et devient **Amicale laïque de Saint-Cyprien.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Cyprien.

26 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des anciens instituteurs des mines.** But: validation, pour la retraite des fonctionnaires, des services effectués aux écoles des houillères. Siège social: mairie de Billy-Montigny.

26 avril 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Pena Jaime Blanch.** But: apporter par tous les moyens tous les encouragements au développement de l'art taurin. Siège social: Chez Jean, café, 12, rue des Cardeurs, Perpignan.

28 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Comité permanent de fêtes de Banyuls-sur-Mer.** But: organisation de fêtes et réjouissances dans la commune classée station balnéaire, climatique et touristique. Siège social: mairie de Banyuls-sur-Mer.

29 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Amberl. **Société de tir du Livradois.** But: entraînement et pratique du tir à la cible. Siège social: cercle Saint-Jean, rue des Croves-du-Mas, Ambert.

30 avril 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Pétanque pezillanaise.** But: pratique du sport boules dit pétanque. Siège social: mairie de Pezilla.

30 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Loisirs et Jeunesse.** But: mouvements éducatifs et de loisirs. Siège social: 37, rue Sadi-Carnot, Pont-Audemer.

1er mai 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Théâtre lyrique de Clermont-Ferrand.** But: donner des spectacles lyriques sur toutes scènes pour le développement de l'art lyrique. Siège social: chez M. Escarguel, 15, rue Rabelais, Montferrand.

2 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association d'éducation populaire Saint-Michel.** But: organisation de cours, conférences, causeries, réunions à caractère éducatif, récréatif et sportif; représentations dramatiques, lyriques ou cinématographiques; services de presse éducative; participation à des colonies de vacances. Siège social: 209, avenue de Liége, Valenciennes.

3 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Conseil de parents d'élèves de l'école laïque de Longèves.** But: fondation d'une amicale laïque. Siège social: mairie de Longèves.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Maîtrise épiscopale.** But: étude et divulgation du chant et de la musique religieuse. Siège social: cathédrale, salle Capitulaire, Perpignan.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Union des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du département de l'Indre.** But: défense en commun des intérêts des associations adhérentes; coordination des efforts pour l'aide à l'enseignement libre et à son personnel. Siège social: 11, rue de la Préfecture, Châteauroux.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité d'action sociale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie des Bouches-du-Rhône.** But: organiser et administrer des œuvres d'entr'aide matérielle et spirituelle qu'elle jugera utiles au sein de la profession. Siège social: 23, boulevard Charles-Nédélec, Nouvelle-Bourse, Marseille.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens du quartier Carnot,** Vincennes. But: aide aux jeunes soldats nécessiteux et plus particulièrement ceux mariés et ayant des enfants à charge. Siège social: mairie, Vincennes.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association Dante Alighieri pour Lille et le Nord de la France.** But: resserrer les liens culturels entre la France et l'Italie. Siège social: 6, rue de la Quennette, Lille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1952: page 553, 2e colonne, 1re insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'école de Fontaines-sur-Saône », lire: « **Association des parents d'élèves de l'école libre de Fontaines-sur-Saône** ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 avril 1952: page 3727, 2e colonne, 1re insertion, **Club français du raffinage,** au lieu de: « Siège social: 11, rue du Docteur-Lanereaux, Paris », lire: « 11, rue du Docteur-Lancereaux, Paris ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.